
2010

Document
de référence

Notre métier, l'animal. Notre atout, l'homme.



Vétoquinol



Signe de Passion

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rapport financier annuel
2010

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1	11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	43
LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5	11.1. Recherche & Développement	44
1. PERSONNE RESPONSABLE	6	11.2. Accords de sous-traitance	46
1.1. Responsable du document de référence	7	11.3. Marques	47
1.2. Attestation du responsable du document de référence	7	12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	48
2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	8	13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	50
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	9	14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	52
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	9	14.1. Membres des organes d'administration et de direction	53
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	10	14.2. Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration et de direction de la Société	55
3.1. Endettement du Groupe	11	15. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	56
3.2. Tableau des flux de trésorerie	11	15.1. Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	57
3.3. Bilan consolidé	11	16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ	61
3.4. Compte de résultat consolidé	12	16.1. Membres des organes d'administration et de direction	62
3.5. Autres informations	12	16.2. Contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	63
4. FACTEURS DE RISQUES	13	16.3. Information sur le Comité d'audit, le Comité de rémunération et le Comité stratégique	64
4.1. Risques et politiques de gestion des risques	14	16.4. Déclaration concernant le régime du gouvernement d'entreprise	65
4.2. Risques liés à l'activité du Groupe	14	16.5. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	65
4.3. Risques liés à la stratégie du Groupe	17	17. SALARIÉS	72
4.4. Risques juridiques et fiscaux	18	17.1. Stratégie	73
4.5. Risques financiers	19	17.2. Description des effectifs	74
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	20	17.3. Information sociale	75
5.1. Histoire et évolution de la Société	21	17.4. Participation et intéressement du personnel de la société	76
5.2. Investissements	22	17.5. Options de souscription et d'achat d'actions	76
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	23		
6.1. Présentation du Groupe	24		
6.2. Principaux marchés	28		
6.3. Le processus industriel du Groupe	34		
7. ORGANIGRAMME	35		
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	37		
8.1. Propriétés immobilières et équipements du Groupe	38		
8.2. Contraintes environnementales	38		
9. EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE	39		
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	41		

18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	77
	18.1. Actionnariat de Vétoquinol SA.....	78
	18.2. Répartition des droits de vote de Vétoquinol.....	78
	18.3. Contrôle de l'émetteur par une autre société.....	78
	18.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle.....	78
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS.....	79
	19.1. Conventions réglementées.....	80
	19.2. Autres opérations.....	80
20.	ÉTATS FINANCIERS.....	81
	20.1. Comptes consolidés.....	82
	20.2. Comptes sociaux de Vétoquinol SA.....	119
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	140
	21.1. Capital social.....	141
	21.2. Acte constitutif et statuts.....	143
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	147
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS.....	149
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	151
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	153
26.	RAPPORT DE GESTION 2010.....	155
	26.1. Activité du Groupe Vétoquinol.....	156
	26.2. Activité de Vétoquinol SA.....	162
	26.3. Intérêts et rémunérations des dirigeants.....	164
	26.4. Ressources humaines.....	164
	26.5. Informations sur les risques encourus par la société.....	165
	26.6. Vétoquinol et ses actionnaires.....	165
	26.7. Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société.....	166
	26.8. Développement durable.....	166
27.	RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	168
28.	RÉSOLUTIONS.....	170
29.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	178
30.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ VÉTOQUINOL SA.....	180
31.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....	182
32.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	184
33.	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS.....	186
34.	TABLE DE CONCORDANCE.....	188
	34.1. Table de concordance entre le document de référence et le rapport financier annuel.....	189
	GLOSSAIRE.....	190



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 18 avril 2011 sous le numéro R.11-015. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 77 à 124 et 175 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2009, déposé auprès de l'AMF en date du 22 avril 2010 sous le numéro R.10-0027 ;
- les comptes consolidés 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 227 à 257 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2009, déposé auprès de l'AMF en date du 22 avril 2010 sous le numéro R.10-0027.

Ce document de référence est disponible sur le site internet de Vétoquinol www.vetoquinol.com ou auprès de la Direction Financière et Juridique, 34 rue du Chêne Sainte Anne F-70204 Lure Cedex.



LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2010 a été marquée par le retour à la croissance sur des marchés qui ont retrouvé des couleurs. Le marché mondial de la santé animale a même retrouvé une certaine dynamique, plus marquée en Amérique du Nord qu'en Europe. Nous-mêmes avons connu de belles performances en 2010, avec une croissance forte, puisque nous avons augmenté nos ventes de 11,8 %. C'est important.

Notre développement international, avec l'intégration cette année de deux filiales en Inde et en Italie, a été une étape importante pour Vétquinol.

Notre structure indienne est aujourd'hui totalement autonome sur son marché, structurée et en ordre de marche pour accélérer son développement.

En Italie, 5^e marché européen, nous avons renforcé nos structures commerciales. Nous disposons désormais de deux forces de vente, l'une dédiée aux animaux de rente, l'autre aux animaux de compagnie, qui ont repris en direct tous les produits auparavant commercialisés par notre distributeur local. Ensuite, je retiendrais notre forte activité R&D ainsi que les succès réglementaires et commerciaux, qui ont également marqué le parcours de Vétquinol en 2010.

Au plan réglementaire, il faut mettre à notre actif le dépôt de plusieurs dossiers de nouveaux produits auprès des agences du médicament vétérinaire en Europe. Nous avons également reçu l'Autorisation de Mise sur le Marché de Marbocyl[®], au Japon. Une AMM sur un des marchés les plus réglementés au monde ; il y a de quoi se réjouir de cette performance !

En Europe, nous avons lancé deux nouveaux anti-infectieux injectables pour animaux de rente, en complément d'une gamme déjà importante dans ce domaine stratégique chez Vétquinol. Et d'autres produits ont été commercialisés aux USA (Surolan[®]) et en France (Vermax[®]-D).

Une fois de plus, nos résultats financiers sont solides. Bien que nos dépenses en R&D et nos investissements en Inde et en Italie aient été importants, nous avons obtenu un résultat opérationnel supérieur à 11 %. Une performance qui nous permet de poursuivre efficacement notre politique de développement « hybride » : celle de l'innovation et de la croissance externe.

Je tire un bilan très positif de cette première année à la tête de la direction. Tout s'est mis en place naturellement, ma prise de fonction s'est faite dans la continuité de la vie de la société.

La Direction de l'entreprise fonctionne dorénavant avec une équipe resserrée, et la volonté de rendre nos processus de décision plus rapides, plus souples. Notre Comité de Direction se réunit désormais deux fois par mois.

Sur le plan commercial, nous poursuivons une stratégie de focalisation sur trois domaines thérapeutiques, avec toujours la même recherche d'équilibre entre animaux de rente et animaux de compagnie. En terme de croissance externe, nous étudions les sociétés susceptibles d'accroître notre présence géographique ou de renforcer nos parts de marché.

Nous allons rester attentifs à la croissance et à l'évolution de notre marché avec d'ores et déjà un constat : il est plus dynamique en Amérique du Nord et en Asie qu'en Europe. La taille des cliniques vétérinaires augmente, les vétérinaires se regroupent et leurs cliniques se constituent en réseau. Ils évoluent dans une logique de partage des coûts, et de centralisation des achats.

Nous devons nous adapter, nous aussi, à ces nouvelles organisations et accompagner nos forces de ventes dans l'approche « Grands Comptes ».

Nos clients attendent plus que des produits : ils réclament des services, de l'accompagnement, de la formation... Le médicament est toujours central, mais le « plus » que nous leur apportons, dans la connaissance d'un domaine thérapeutique, dans l'aide au diagnostic par exemple, nous donne une vraie valeur ajoutée. C'est aussi cela qui nous différencie. Enfin, depuis toujours, l'innovation est un pilier fort du développement de notre Groupe. Nous lui consacrons 7,5 % de notre chiffre d'affaires, avec la volonté d'apporter chaque année de nouvelles solutions à nos clients.

Après de longues années d'essais et d'évaluations, menés par nos équipes de R&D, nous nous préparons à commercialiser plusieurs nouveaux produits.

L'enjeu, aujourd'hui, est de transformer ces lancements en succès : une forte activité est en vue pour tous nos collaborateurs travaillant au Marketing/Vente.

Vétquinol est une formidable histoire d'hommes et de femmes, dédiés à la santé et au bien-être animal, certes, mais aussi au service de la santé humaine. Nos collaborateurs et nos produits sont les clés majeures de la réussite de Vétquinol. Des atouts précieux pour progresser. Ils portent nos valeurs et notre culture d'entreprise et agissent comme un puissant facteur de cohésion interne, qui nous a toujours distingués de nos concurrents.

Focalisés sur un seul métier, la santé animale, nous avons la volonté de poursuivre nos actions en cherchant toujours à nous améliorer, et en nous développant sur des marchés où il y a de nouveaux relais de croissance. Nous ferons preuve d'audace pour sortir de nos zones de confort, portés par notre esprit d'équipe et soutenus par des actionnaires forts, qui s'inscrivent dans l'histoire de Vétquinol. Je voudrais également souligner l'importance de nos partenaires, qui nous accompagnent aussi bien pour le sourcing des matières premières et des excipients, que dans le recrutement de cas cliniques pour nos essais, et dans la distribution de nos produits. Sur toute la chaîne de valeurs, les experts avec qui nous travaillons sont pleinement acteurs du succès de notre société.

Matthieu Frechin, Directeur général



1

PERSONNE RESPONSABLE

<u>1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</u>	<u>7</u>
<u>1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</u>	<u>7</u>

PERSONNE RESPONSABLE 1

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Matthieu Frechin, Directeur général de Vétoquinol.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société, de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant au chapitre 26 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Matthieu Frechin
Directeur général de Vétoquinol

2

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES 9

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS 9

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 2

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

► PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine

Société membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Société représentée par Monsieur Xavier Aubry.

Société renouvelée par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2008 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

► KPMG SA

3, rue Armand Bloch – BP 13193 – 25203 Montbéliard Cedex

Société membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Société représentée par Monsieur Laurent Hofnung et Monsieur Laurent Genin.

Société désignée en remplacement de Monsieur Laurent Hofnung par l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

► Monsieur Étienne Boris

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine

Né le 20 février 1956 à Boulogne Billancourt (92)

De nationalité française,

Désigné par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2008 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

► Monsieur Pascal Dayet

44A, rue du bois Bourgeois – 25000 Montbéliard

Né le 2 janvier 1957 à Lons le Saunier (39)

De nationalité française,

Désigné par l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

3

**INFORMATIONS FINANCIÈRES
SÉLECTIONNÉES**

3.1. ENDETTEMENT DU GROUPE	11
3.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	11
3.3. BILAN CONSOLIDÉ	11
3.4. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	12
3.5. AUTRES INFORMATIONS	12

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES 3

Les informations financières historiques sélectionnées par la société et présentées ci-dessous pour les exercices clos au 31 décembre 2010 et 2009 sont extraites des comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31/12/2010, préparés conformément aux normes IFRS. Ces informations doivent être lues en parallèle avec les états financiers présentés au chapitre 20 du présent document de référence.

3.1. ENDETTEMENT DU GROUPE

L'endettement du Groupe est négatif et le Gearing s'établit à - 3,8 % des capitaux propres, ce qui revient à dire que le Groupe est totalement désendetté. Par ailleurs, ces chiffres tiennent compte de la tranche B des OC qui ont été convertit le 28 février 2011. Hors cet instrument de capitaux propres, l'EFN ressortirait à - 23 931 K€ et les capitaux propres à 201 147 K€.

Le Groupe a les moyens de financer ses ambitions de croissance externe.

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Endettement Financier Net	- 7 023	14 645
Capitaux propres part du Groupe	184 239	154 918
Gearing (en %)	- 3,8 %	9,5 %

3.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe issue des opérations d'exploitation est largement excédentaire, le Groupe n'a pas de problème de liquidité. Le flux de trésorerie d'exploitation est en baisse suite à la hausse du BFR, consécutivement :

- à la forte progression du CA (+ 11,8 %) ;
- à la préparation des lancements de nouveaux produits sur 2011 ;
- à la constitution d'un stock de sécurité sur certains produits.

Durant l'année 2010, le Groupe a remboursé la tranche A des OC tandis que durant l'année 2009, il avait souscrit un emprunt de 25 M€ afin de financer sa croissance externe (achat de la division Santé Animale de Wockhardt en août 2009) ; ces deux éléments expliquent dans les grandes lignes la variation nette de trésorerie.

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôts	45 469	40 511
Flux de trésorerie d'exploitation net	34 360	40 046
Flux de trésorerie des activités d'investissement	- 7 869	- 35 145
Flux de trésorerie des opérations de financement	- 25 764	17 582
Incidence des variations des cours de devises	832	- 360
Variation nette de trésorerie	1 559	22 123

3.3. BILAN CONSOLIDÉ

Le Groupe présente un solide bilan, avec des capitaux propres importants, en croissance significative.

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Total actifs non courants	140 891	135 710
Total actifs courants	168 558	147 956
TOTAL ACTIFS	309 449	283 666
Capitaux propres part du Groupe	184 239	154 918
Intérêts minoritaires	34	28
Total passifs non courants	22 021	42 405
TOTAL PASSIFS COURANTS	103 155	86 315

3.4. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat net du Groupe a progressé de 22,2 % entre 2009 et 2010, le chiffre d'affaires de + 11,8 % et le résultat opérationnel courant de + 11,2 %. Le résultat financier s'améliore de plus de 2 M€ suite au remboursement de la tranche A des OC, au désendettement et à des effets de change positif.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2010	31 déc 2009
Revenus	282 042	252 214
Résultat opérationnel courant (ROC)	32 151	28 925
En % du CA	11,4 %	11,5 %
Résultat opérationnel	32 151	28 925
En % du CA	11,4 %	11,5 %
Résultat financier	(1 824)	(3 970)
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 261	18 214
En % du CA	7,9 %	7,2 %

3.5. AUTRES INFORMATIONS

Les dépenses de R&D enregistrées en charge sur l'exercice 2010 s'élèvent à 21,1 M€, soit 7,5 % du chiffre d'affaires (2009 : 19,5 M€, soit 7,7 % du chiffre d'affaires).

FACTEURS DE RISQUES

4

<u>4.1. RISQUES ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES</u>	14
<u>4.2. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE</u>	14
<u>4.3. RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DU GROUPE</u>	17
<u>4.4. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX</u>	18
<u>4.5. RISQUES FINANCIERS</u>	19

4 FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1. RISQUES ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe a la volonté permanente d'améliorer les dispositifs de prévention des risques et de réduire l'impact des sinistres. Dans ce contexte, des missions d'évaluation de l'impact des risques opérationnels sont réalisées à intervalles réguliers en vue d'établir notamment une cartographie des risques.

Le Groupe est particulièrement attentif à la gestion des risques juridiques, qui sont analysés et gérés par la Direction financière et Juridique. Cette dernière a mis en place des outils de reporting, de suivis d'indicateurs et réalise des audits juridiques périodiques des entités du Groupe.

Le Groupe s'est également doté de règles internes au niveau juridique, notamment sur la procédure à respecter en cas de signatures de contrats. Par ailleurs, le Groupe organise des actions de formation pour sensibiliser les collaborateurs à la gestion des risques juridiques et au respect de l'environnement réglementaire.

4.2. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

La Société, dont l'activité a débuté en 1933 à Lure (Haute-Saône), développe, produit et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux dédiés exclusivement à la santé animale. Au 31 décembre 2010, le Groupe employait 1 618 personnes, contre 1 524 personnes au 31 décembre 2009.

4.2.1. Risque de dépendance vis-à-vis de la santé humaine pour le développement de nouvelles molécules

L'innovation en Santé Animale se fait dans des domaines qui lui sont spécifiques : antiparasitaires, vaccins et dans des domaines communs à la santé humaine : cardiologie, cancérologie, antibiothérapie, etc.

Certains domaines sont communs à la santé humaine et à la santé animale, ce qui peut être vu comme un avantage pour les sociétés de Santé Animale, adossées à un groupe de Santé Humaine. Pour Vétoquinol, cela ne représente pas un facteur limitant pour notre innovation pour les raisons suivantes :

- il existe en effet de nombreuses molécules utilisées en santé humaine aujourd'hui disponibles pour des applications en santé animale ;
- dans des domaines où la recherche est très active en santé humaine (cardiologie, douleur), on trouve de nombreuses sociétés de « biotech » prêtes à licencier leur technologie et/ou molécules en santé animale afin de contribuer au financement des phases précoces de développement en santé humaine
- les sociétés de santé humaine de taille moyenne, qui n'ont pas de département de santé animale sont satisfaites de trouver des purs acteurs de santé animale à qui confier leurs molécules quand celles-ci peuvent y trouver des applications.

4.2.2. Dépendance vis-à-vis de tiers pour assurer le succès des projets de Recherche et Développement

Comme toutes les sociétés actives en santé animale, le Groupe conclut des accords de collaboration avec des tiers pour enrichir son portefeuille de Recherche & Développement. Le Groupe dépend notamment de la technologie et du savoir-faire de tiers sur les activités suivantes :

- recherche, synthèse et criblage de nouvelles molécules sur des cibles thérapeutiques déterminées par le Groupe ;
- application de nouvelles technologies de délivrance pour l'administration des médicaments.

Le succès du Groupe dépend également du choix des partenaires et de leurs performances dans l'exécution de leurs obligations, dans le cadre des accords conclus.

Dans la mesure où le Groupe ne pourrait maintenir ou conclure de tels accords, il devrait prendre à sa charge et assurer en interne tout ou partie du développement des futurs produits. Une telle situation pourrait limiter ou retarder d'autres programmes de Recherche & Développement.

Pour limiter ce risque, le Groupe a développé un réseau étendu de partenaires industriels et académiques avec lesquels il entretient des relations solides et pérennes.

4.2.3. Risques liés au stade d'avancement des futurs produits

La R&D du Groupe dispose actuellement d'un portefeuille de projets à des stades de développement plus ou moins avancés. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il peut s'écouler plusieurs années. Durant cette période et à tout moment, un projet peut être retardé ou arrêté, notamment pour les raisons suivantes :

- une efficacité limitée ou l'apparition d'effets indésirables supérieurs à leurs bénéfices thérapeutiques ;
- l'échec des essais cliniques correspondant au cahier des charges défini ;
- le refus des autorités de délivrer des autorisations permettant d'effectuer les essais cliniques ;
- le coût trop élevé de fabrication de nouveaux produits révélé lors de la phase de transposition industrielle ;
- une évolution de la réglementation ou le durcissement de la réglementation concernant une classe thérapeutique, ou une famille de principe actif ;
- un changement de l'environnement concurrentiel.

Si de tels risques se manifestaient, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe. Cependant, le Groupe estime que les compétences développées en interne, la structure de son organisation, ses procédures, ainsi que sa stratégie devraient lui permettre de limiter ces risques dans le futur.

Dans le passé, de tels risques ne se sont pas manifestés de manière suffisamment significative pour affecter la performance du Groupe.

4.2.4. Risques spécifiques liés à l'obtention et au maintien d'une Autorisation de Mise sur le Marché (« AMM »)

Le Groupe se doit d'obtenir et de conserver les autorisations nécessaires à la commercialisation de ses médicaments vétérinaires, les AMM. Ainsi, en fonction des marchés concernés, le Groupe a comme interlocuteurs les autorités réglementaires des différents pays de l'Union européenne, des États-Unis, du Japon, du Canada ainsi que celles des autres pays.

La présentation d'un dossier d'AMM n'aboutit pas forcément à une obtention. Chaque autorité peut imposer ses propres exigences, y compris celles relatives à la nécessité de procéder à des études cliniques complémentaires locales, complexifiant ainsi le processus d'extensions de territoires. Chaque autorité locale peut retarder ou refuser d'accorder l'autorisation demandée, même si le produit a déjà été autorisé dans un autre pays.

Pour les AMM destinées aux animaux de rente (destinés à la consommation humaine), l'Europe exige la détermination de LMR qui permet d'établir des temps d'attente, délai à respecter entre le traitement des animaux et leur éventuelle consommation, pour garantir l'absence d'incidence sur la santé des consommateurs.

Sur les principaux marchés du Groupe, la procédure d'autorisation d'un nouveau médicament vétérinaire est complexe et longue. Le délai pour obtenir l'autorisation nécessaire varie dans chaque pays, chaque territoire (27 pays représentés, en Europe, au sein d'une seule instance : l'EMA), mais n'est pas inférieur à neuf mois à compter de la date de demande et peut s'établir jusqu'à 24 mois.

Il convient de noter que, fort de ses capacités d'anticipation combinées à son expertise, le Groupe n'a pas été confronté à des refus d'AMM. Par ailleurs, le Groupe a passé avec succès différentes inspections des autorités de tutelle prouvant ainsi la maîtrise du système qualité et la conformité de ses installations et procédures vis-à-vis des réglementations pharmaceutiques internationales.

4.2.5. Risques liés à un durcissement de la réglementation encadrant l'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire

L'antibio-résistance et la préservation de l'activité des antibiotiques sont une préoccupation majeure de santé publique. En effet, l'utilisation en santé animale d'anti-infectieux peut induire des résistances qui peuvent être transmises à l'homme.

Afin de limiter ce risque, il est recommandé une amélioration des pratiques et si besoin la limitation de l'usage des antibiotiques chez l'animal, d'autant plus si des pratiques dites « à risque » sont identifiées.

Cette limitation pourrait prendre plusieurs formes. Par exemple, réserver à la médecine humaine certaines classes d'antibiotiques les plus innovantes ou de dernière génération. Une autre possibilité serait de séparer la prescription de la délivrance pour renforcer les contrôles de l'usage des antibiotiques chez l'animal.

L'orientation actuelle est de travailler sur l'utilisation raisonnée des antibiotiques et donc sur leur bon usage. La réflexion pousse vers la limitation des usages systématiques en production animale à titre préventif.

Vétoquinol est peu présent sur le segment des anti-infectieux de prévention, distribués dans l'aliment par exemple, et serait peu affecté par d'éventuelles mesures touchant ces pratiques.

Notre éthique nous engage à être acteur dans l'usage raisonné des antibiotiques et donc à leurs bons usages. Grâce à notre réseau européen d'épidémiologie bactérienne, nous sommes présents dans la surveillance des niveaux d'activité (sensibilité et résistance) des bactéries vis-à-vis des antibiotiques.

En cela notre activité principalement tournée vers les vétérinaires est un gage de sécurité.

4.2.6. Risques de dépendance vis-à-vis de la gamme Marbocyl®

Dans le portefeuille du Groupe, les produits à base de marbofloxacin, regroupés sous le nom de marque Marbocyl®, représentent moins de 15 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2010. La marbofloxacin est un anti-infectieux de la classe des fluoroquinolones.

Le Groupe consacre une certaine part de ses efforts de recherche et développement et de commercialisation à cette gamme.

Du fait de cette part significative dans le chiffre d'affaires consolidé et de l'importance de cette gamme de produits dans le développement récent et futur du Groupe, celui-ci est exposé aux risques suivants :

- le développement de produits concurrents ;
- l'expiration du brevet de la marbofloxacin en septembre 2007 dans la plupart des pays européens : des médicaments à base de marbofloxacin sont enregistrés en Europe depuis la fin de l'année 2009 et ont été lancés au cours de l'année 2010 ;
- le dépôt de réclamations en relation avec des défauts de qualité ou des effets secondaires liés à ce produit, comme cela peut arriver pour n'importe quel médicament ;
- l'adoption de décisions réglementaires défavorables au niveau national, européen et/ou international sur l'utilisation d'anti-infectieux en santé vétérinaire et, en particulier, sur les produits de la classe des fluoroquinolones ;
- l'arrêt de la poursuite des droits de propriété intellectuelle liés à la marbofloxacin, principe actif de Marbocyl®, ces droits faisant l'objet d'un contrat de licence exclusif accordé par la société Pfizer.

Si le Groupe devait faire face à l'un ou plusieurs de ces risques, cela pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. De nombreux éléments permettent cependant de relativiser les risques précédemment décrits. Ils sont détaillés ci-après.

La gamme Marbocyl® est étendue à diverses espèces animales : bovins, porcs, chiens et chats, et le nombre d'indications enregistrées augmente régulièrement. En multipliant des développements originaux et différenciants, le Groupe a créé de véritables avantages compétitifs, limitant le risque concurrentiel.

Le Groupe poursuit également des efforts de Recherche & Développement substantiels dans le domaine des anti-infectieux afin d'augmenter les possibilités d'utilisation de la marbofloxacin.

Ces différentes stratégies, combinées à (i) la taille limitée du marché couvert et à (ii) la difficulté d'enregistrement des quinolones, laissent penser que la position du Groupe, dans le domaine des anti-infectieux, est relativement préservée, malgré l'émergence de concurrents directs.

Par ailleurs, les données issues de la pharmacovigilance depuis près de 9 ans sur Marbocyl® n'ont fait apparaître aucun effet secondaire particulier.

Enfin, et bien qu'il ait pris les mesures nécessaires à la protection de ses intérêts, le Groupe ne peut pas garantir qu'il pourra continuer à bénéficier des droits de propriété intellectuelle liés à la fabrication de Marbocyl®. Ce risque est cependant faible, le Groupe entretenant des relations régulières avec Pfizer, depuis de nombreuses années, dans le cadre d'un contrat liant les deux parties.

4.2.7. Risques fournisseurs

D'une manière générale, le Groupe utilise pour ses activités de nombreux produits ou services qui sont disponibles à l'identique auprès de plusieurs fournisseurs.

En ce qui concerne plus particulièrement l'approvisionnement en principes actifs nécessaires aux étapes de fabrication de ses produits, Vétoquinol a recours à plusieurs fabricants sélectionnés selon des critères rigoureux. De plus, aucun fournisseur considéré individuellement ne représente une part importante de ses achats.

La recherche permanente et le développement régulier de sources d'approvisionnement alternatives permet de maintenir la compétitivité du portefeuille de composants tout en sécurisant l'approvisionnement des différents sites industriels.

Cette stratégie limite les risques de rupture dans la chaîne d'approvisionnement et assure la continuité de l'activité du Groupe.

Une mise en concurrence régulière des fournisseurs consultés associée à la signature de contrats encadrant au mieux les relations commerciales permet de développer des partenariats longs termes, au meilleur coût limitant ainsi les risques de défaillance des fournisseurs et d'opérer une maîtrise rigoureuse de l'ensemble des dépenses.

Le Groupe ne considère pas courir de risque majeur de dépendance vis-à-vis de l'un de ses fournisseurs actuels, notamment pour la production de Marbocyl® ou d'autres produits significatifs.

Le Groupe entend développer ses relations avec des partenaires éthiques et soucieux de préserver leur environnement par la mise en œuvre de politiques de développement durable adaptées.

4.2.8. Risques clients – distribution

Le Groupe distribue aujourd'hui ses produits dans plus d'une centaine de pays dans le monde en s'appuyant sur ses filiales dans 23 pays et un réseau de 140 partenaires distributeurs.

Par ailleurs, dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique du Nord, le Groupe distribue essentiellement ses produits au travers de grossistes répartiteurs auprès desquels les vétérinaires s'approvisionnent. Le Groupe s'appuie alors sur une équipe de délégués vétérinaires (technico-commerciaux) responsables d'un secteur géographique et, dans certains pays, également spécialisés par espèce. Cette équipe assure un rôle de présentation scientifique concernant les produits auprès des praticiens vétérinaires, et assure aussi la remontée des questions, attentes et besoins des clients. Quels que soient les pays, les pratiques commerciales sont encadrées d'une façon générale par des contrats commerciaux.

4.2.9. Risques industriels et environnementaux

Les activités du Groupe et, en particulier, les sites de production qu'il exploite en Europe ainsi qu'au Canada, sont soumis à la législation sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité qui leur est applicable.

Le Groupe considère qu'il est en conformité avec les lois et règlements concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité de ses différents sites à travers le monde.

Cependant, en raison des incertitudes inhérentes au traitement des problématiques environnementales et au renforcement des normes réglementaires applicables à ces matières, le Groupe ne peut exclure la nécessité de dépenses supplémentaires à ce titre. Toutefois, ces dépenses devraient rester modérées du fait que le Groupe met en œuvre des processus industriels à faible risque.

En cas d'incendie sur le site de production de Lure, principal site de production du Groupe, le délai d'interruption de production attendu pourrait atteindre 12 mois. Tout est mis en œuvre aujourd'hui pour permettre le maintien de l'activité commerciale en cas de sinistre sur ce site, des capacités de production, notamment au sein du Groupe, pouvant être utilisées comme solutions de remplacement.

4.2.10. Risques liés au non-renouvellement de certaines autorisations d'établissements (BPF)

Les sites de fabrication du Groupe sont sujets à des inspections et à des autorisations par les autorités nationales compétentes. Ils doivent être conformes aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF). Le terme de BPF (en anglais GMP, Good Manufacturing Practices) est utilisé au plan international pour décrire un ensemble de principes et de procédures que doivent suivre les fabricants de médicaments.

En France, par exemple, l'ANSES, qui intègre en son sein l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, effectue des inspections des sites industriels et procède à des contrôles sur les produits.

Aux États-Unis, la FDA réglemente et régit les essais, les autorisations, la fabrication, l'étiquetage et le conditionnement des médicaments destinés à être commercialisés sur le territoire américain, où qu'ils soient produits. En conséquence, les sites de fabrication hors des États-Unis et fabricant des produits importés sur le marché américain doivent être approuvés par la FDA produit par produit, et sont sujets à des inspections périodiques par cette administration. C'est le cas de l'usine du Groupe située à Princeville (Canada), qui est également contrôlée par l'Autorité locale Santé Canada.

Le Groupe exploite actuellement cinq sites de production soumis aux BPF/GMP et qui respectent ces normes : les sites de Lure et Tarare en France, les sites de Pologne et d'Italie en Europe et le site de Princeville au Canada. Le Groupe met tous les moyens en œuvre pour que ces sites respectent les règles BPF inhérentes à leurs lieux d'implantation et à leurs marchés.

En 2010, nos 5 sites industriels ont été inspectés et ont tous obtenu leurs certificats de conformité aux bonnes pratiques de fabrication, certificats valables pour une durée de 3 ans.

Le Groupe ne peut toutefois pas assurer que des événements internes ou externes ne conduisent à des rapports d'inspection avec des écarts, ce qui aurait pour conséquence d'engager des dépenses de mise en conformité, voire de suspendre l'activité de l'un ou plusieurs de ses sites ou de certains ateliers de manière temporaire. Dans ce cas, le Groupe serait susceptible de faire face à certaines difficultés pour fournir un ou plusieurs produits en quantités suffisantes sur un ou plusieurs marchés. Ce risque ne s'est jamais matérialisé à ce jour.

4.2.11. Risques liés au système d'information

Le Groupe attache le plus grand soin à la sécurité informatique. Les processus transactionnels sont supportés par l'ERP (Entreprise Resource Planning) JD Edwards (ORACLE) qui gère également les droits d'accès et la séparation des rôles. Les outils informatiques ainsi que les processus font l'objet d'audits réguliers depuis plusieurs années.

L'architecture technique et de communication est sécurisée et s'appuie sur les dernières technologies en matière de connexions sécurisées et de cryptage pour assurer également la confidentialité de nos échanges. Le Groupe a déjà procédé à des tests d'intrusion externe par des hackers qui n'ont pas réussi à s'introduire à l'intérieur du réseau.

Le Groupe est soumis à des contraintes réglementaires très fortes en matière de conduite de projet, de documentation, de test et de qualification des systèmes d'information. Les systèmes sont régulièrement audités par les agences, en France et dans le Monde. Les audits réalisés ont été couronnés de succès, reconnaissant les efforts réalisés pour atteindre et maintenir un haut niveau de certification des systèmes informatiques.

4.3. RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DU GROUPE

4.3.1. Risques liés à la fidélisation des personnes clés

Le Groupe s'appuie sur certains cadres dirigeants et scientifiques essentiels, dont le départ simultané pourrait affecter temporairement la performance du Groupe.

En France, la localisation du siège du Groupe à Lure (Haute-Saône) et le relatif éloignement de bassins d'emploi importants pourraient s'avérer être l'un des facteurs défavorables à l'attraction et à la fidélisation de cadres dirigeants.

La culture de l'entreprise, ses modes de gestion des ressources humaines et le passage graduel de la Direction du Groupe d'une génération à l'autre au sein de la famille propriétaire, sont des facteurs importants de stabilité des cadres dirigeants. Dans ce cadre, Monsieur Étienne Frechin a transmis le 31 mars 2010 la Direction générale à son fils Matthieu jusqu'alors Directeur général délégué, et garde la Présidence.

À l'étranger, et notamment pour sélectionner ses cibles d'acquisition de sociétés, le Groupe est très vigilant sur la qualité et la pérennité des équipes de Direction en place.

4.3.2. Risques liés au développement de l'activité du Groupe à l'international et à l'intégration des acquisitions

La politique active de croissance externe suivie depuis plusieurs années s'est traduite par une expansion géographique du Groupe via l'implantation de filiales, l'acquisition de sociétés, ou encore le rachat de distributeurs. Dans le futur, le Groupe prévoit de poursuivre cette expansion géographique, en priorité sur ses 3 territoires stratégiques : Europe, Amériques et Asie/Pacifique.

Le risque de non-maîtrise de cette croissance externe ne doit pas être omis, d'autant plus qu'un certain nombre de points importants doivent être traités dans ces processus d'acquisition :

- la reprise ou non du passif de l'entreprise cible ;
- l'éventuelle rationalisation de l'outil de production ;
- les synergies dans les gammes de produits ;
- les synergies au niveau de l'activité R&D ;
- la présence ou non d'un réseau de délégués vétérinaires ;
- les problèmes potentiels liés à l'intégration du management.

Une intégration non maîtrisée pourrait avoir des conséquences défavorables sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Jusqu'à présent, le Groupe a géré avec succès ses différentes acquisitions.

4.3.3. Risques liés à l'aspect aléatoire des politiques internationales en matière de subventions au monde agricole

Une part significative de l'activité du Groupe est réalisée auprès d'éleveurs qui peuvent bénéficier, dans certains pays industrialisés, de subventions et/ou d'aides agricoles attribuées par des autorités nationales, communautaires ou internationales. L'attribution de ces aides permet d'intervenir notamment pour :

- soutenir les prix de la viande et des produits laitiers en garantissant un revenu minimum aux éleveurs et aux producteurs ;
- soutenir le marché en organisant des mécanismes d'écoulement des surplus ;
- équilibrer les marchés grâce à des restitutions à l'exportation.

On constate une évolution progressive vers un durcissement des conditions d'attribution et vers une stabilisation, voire une diminution, des aides/subventions allouées par l'Union Européenne. Une vaste refonte du système est engagée depuis 2003, celui-ci n'étant par ailleurs garanti que jusqu'en 2013. Plusieurs pistes d'ajustement sont à ce titre envisagées et expérimentées, comme le plafonnement des aides directes, l'introduction de systèmes de cofinancement États Membres/Europe ou bien encore la suppression des aides à l'exportation.

Dans ce cadre, les conséquences, à terme, sont pour l'instant impossibles à évaluer pour les éleveurs, mais des baisses de la taille des cheptels pourraient survenir. Si cela devait arriver, cela pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe. Cependant, la bonne diversification géographique et produit du Groupe devrait permettre d'atténuer ces possibles changements.

Le Groupe mène une veille active dans ce domaine pour anticiper tout changement de politique pouvant intervenir à moyen/long terme. De plus, la répartition équilibrée de l'activité du Groupe entre animaux de compagnie et animaux de rente permet, à terme, de minimiser l'impact de tels changements.

4.4. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX

4.4.1. Risques juridiques

Le Groupe est partie à un nombre réduit de contentieux dans le cadre de la conduite normale de ses affaires, principalement d'origine contractuelle. Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques ; le montant total des provisions pour litiges s'élève à 0,4 M€ à fin 2010 (0,8 M€ à fin 2009).

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel, ni de litige (procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage), y compris dans un passé récent, de nature à affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité ou ses résultats.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

4.4.2. Risques liés aux marques et à la propriété intellectuelle et industrielle

Toutes les marques sont enregistrées. Ces dernières et les brevets détenus par Vétoquinol constituent un patrimoine essentiel du Groupe. Un suivi particulier est d'ailleurs porté à la protection de ces droits de propriété intellectuelle et industrielle.

4.4.3. Assurances

Le Groupe a organisé la couverture de ses risques industriels au niveau mondial afin de protéger ses actifs quel que soit leur lieu d'implantation et de préserver son résultat d'exploitation.

La politique active de gestion des risques menée par le Groupe intègre tant les éléments liés la prévention des risques qu'à leur traitement. Cette politique bénéficie à l'ensemble des sociétés du Groupe et est menée en collaboration avec un courtier coordinateur, qui s'appuie sur son réseau international.

Elle a permis la mise en place de standard uniforme de protection pour les risques suivants :

- dommages et pertes d'exploitation,
- responsabilité civile exploitation et produits,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- marchandises transportées,
- assistance voyages,

par le biais de souscription de polices d'assurance « Master », complétées le cas échéant par des polices locales.

Le Groupe a su également construire des relations pérennes avec des assureurs de premier plan, permettant le maintien des garanties même après la survenance d'un sinistre.

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le Groupe estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités au plan mondial. Le Groupe n'envisage pas de difficultés particulières pour conserver ses niveaux d'assurance adéquats pour l'avenir, dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.

4.4.4. Risques liés au contrôle fiscal en cours

Un contrôle fiscal est en cours dans la Société depuis janvier 2011. Il devrait se terminer courant de l'année 2011. Le dernier contrôle fiscal de la Société remontait à 2005. Durant ces quatre dernières années, sur l'ensemble des contrôles fiscaux effectués dans le Groupe, aucun redressement significatif n'a eu lieu. Le Groupe ne peut néanmoins pas assurer à 100 % que les contrôles fiscaux actuels ou ultérieurs ne donnent lieu à aucun redressement.

À ce jour, il n'y a aucun autre contrôle fiscal en cours dans le Groupe.

4.5. RISQUES FINANCIERS

4.5.1. Risque de change

Se référer au chapitre 20 : Comptes consolidés – paragraphe 20.1.4.1.

4.5.2. Risque de taux

Se référer au chapitre 20 : Comptes consolidés – paragraphe 20.1.4.2.

4.5.3. Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Se référer au chapitre 20 : Comptes consolidés – paragraphe 20.1.4.3 pour de plus amples informations.

4.5.4. Risque de crédit

Se référer au chapitre 20 : Comptes consolidés – paragraphe 20.1.4.4

5

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

<u>5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ</u>	<u>21</u>
---	-----------

<u>5.2. INVESTISSEMENTS</u>	<u>22</u>
-----------------------------	-----------

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5

5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

L'intuition de Joseph Frechin

L'histoire de Vétoquinol commence en 1933, dans une pharmacie de Lure, ville franc-comtoise, située à proximité de l'Allemagne et de la Suisse. Joseph Frechin, propriétaire d'une officine réputée, récupère un important stock d'oxyquinoléine, un antiseptique mis au point par un ami chimiste. Son idée : utiliser ce produit pour soigner les animaux. Avec l'aide de Charles Frechin, son père, vétérinaire bien connu dans la région, il procède à des premiers essais qui s'avèrent concluants. Baptisé Vétoquinol, le remède remporte un succès immédiat et sera rapidement décliné sous de multiples formes : comprimés, poudre, gel, bougies, cartouches vaginales ou pommades.

La vision planétaire d'Étienne Frechin

Après guerre, le développement de l'entreprise est porté par une agriculture qui reconstitue ses cheptels en faisant de plus en plus appel aux médicaments vétérinaires. Vétoquinol se déploie progressivement et emploie vite une centaine de salariés. En 1962, Étienne Frechin rejoint la société créée par son père pour se consacrer à son développement. Il regroupe les activités à Magny-Vernois, tout près de Lure, et diversifie l'offre produits. Parallèlement, Vétoquinol développe ses exportations. En 1980, 20 % du chiffre d'affaires est déjà réalisé hors de France. L'entreprise, qui compte 280 salariés, se dote d'un service export. Des filiales sont ouvertes aux Pays-Bas, en Irlande, en Belgique. En 2004, un bureau commercial est ouvert en Chine. De créations en rachats, Vétoquinol tisse sa toile mondiale. Son introduction en Bourse, en 2006, lui permet de renforcer ses moyens financiers et de s'implanter sur de nouveaux marchés. Fin 2008, Vétoquinol renforce sa présence en Europe avec le rachat d'Ascor Chimici en Italie. Puis elle fait l'acquisition en Inde de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited en fin d'année 2009.

L'engagement de Matthieu Frechin

En avril 2010, la nomination de Matthieu Frechin comme Directeur général du Groupe, petits-fils du fondateur et 3^e génération aux commandes de l'entreprise, marque la volonté des actionnaires de continuer à développer Vétoquinol dans ce même esprit d'audace et d'engagement. L'état d'esprit reste le même qu'aux origines, celui d'une entreprise indépendante, familiale et pérenne. Avec Matthieu, Vétoquinol continue cette aventure humaine, placée sous le signe de l'innovation et du développement. Sur un marché de la santé animale qui n'a pas retrouvé toute sa dynamique d'avant la crise de 2008, Vétoquinol poursuit ses efforts de recherche, d'innovation, d'investissements humain et marketing pour préparer de nouveaux lancements et maintenir son cap vers l'international.

Elle continue aussi de cultiver sa différence, toujours à l'écoute des besoins des vétérinaires praticiens. Les programmes de recherche pour le développement de nouveaux anti-infectieux ont vu l'enregistrement, fin 2010, de deux produits venant élargir la gamme autour de la marbofloxacine. C'est aussi en 2010 que Marbocyl® est enregistré par les autorités de santé japonaises pour son lancement sur l'un des marchés les plus réglementés du monde, en partenariat avec un grand groupe pharmaceutique vétérinaire japonais.

1933

Lancement de l'antiseptique Vétoquinol par Joseph Frechin, pharmacien à Lure.

1963

Regroupement des activités à Magny-Vernois.

1977

Création aux Pays-Bas de Vetam, 1^{re} filiale à l'étranger.

1980

Ouverture du centre de R&D et création du service Export.

1984

Création de Galvet Ltd, en Irlande.

1987

- Lancement de l'anti-inflammatoire Tolfedine®.
- Acquisition de Psyphac (en Belgique).

1990 - 2000

- Acquisition d'Univet (Angleterre), Antibioticos Pharma Vet (Espagne), Austin, Dispar, Webster (Canada), Immunovet (États-Unis), MECA (Allemagne).
- Création de Vétoquinol North America et de Vétoquinol Mexico.
- Lancement de l'anti-infectieux Marbocyl® (1995).

2001

- Acquisition du groupe suisse Chassot.
- Lancement d'Aurizon®, traitement des otites canines.

2002

- Acquisition des gammes Evsco® et Tomlyn® (États-Unis).
- Lancement de Prilium® (cardiologie canine).

2003

- Lancement de Propalin® (traitement de l'incontinence des chiennes).
- Nouveau centre de R&D en France.

2004

Ouverture d'un bureau commercial à Shanghai, en Chine.

2005

Lancement de Clavaseptin® (antibiotique).

2006

- Acquisition de Semyung Vet (Corée) et Vet Solutions (États-Unis).
- Introduction de l'action à la Bourse de Paris.

2007

- Création de Vétoquinol Unipessoal Lda (Portugal).
- Lancement d'Alfaxan® (anesthésique).

2008

- Acquisition d'Ascor Chimici (Italie) et Viavet (Scandinavie).
- Création d'une unité de développement au Canada.
- Lancement de Vetprofen® (anti-inflammatoire) et de Rubénal® (néphrologie).

2009

- Acquisition, en Inde, de la Division Santé Animale de Wockhardt Ltd.
- Lancement de la campagne de communication Domaines « 3D ».

2010

- Enregistrement du Marbocyl® au Japon.
- Démarrage du projet Acacia, la nouvelle extension de développement et de production de comprimés innovants sur le site de la maison mère.
- Lancement de Kefloril® et de Ceftiocyl®, deux nouveaux antibiotiques pour animaux de rente.

5.2. INVESTISSEMENTS**5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des deux dernières années**

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 600)	(2 302)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 157)	(5 369)
Acquisition d'actifs disponibles à la vente	0	0
Acquisition d'autres immobilisations financières		
Produits cession d'actifs	38	208
Variation autres immobilisations financières	(149)	8
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	0	(27 690)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(7 869)	(35 145)

5.2.1.1 Investissements incorporels

Les investissements incorporels regroupent principalement les dépenses liées aux programmes informatiques ainsi que l'acquisition de licences d'exploitation et de brevets.

Selon la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R&D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifique. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une AMM.

5.2.1.2 Investissements corporels

Sur 2010 et 2009, les investissements corporels ont consisté pour l'essentiel en des acquisitions de renouvellement de matériel mais aussi de nouvelles capacités de production et/ou de rénovation (site industriel de Princeville au Canada en 2009).

5.2.1.3 Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises

En août 2009, le Groupe a finalisé le rachat des actifs de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited, basée à Bombay (Inde). Cette nouvelle filiale a, depuis, contribué au développement du Groupe en Asie. Cette acquisition a permis de devenir le 6^e acteur du marché indien de la santé animale.

Le marché indien, en croissance annuelle de plus de 8 % par an, est estimé à plus de 350 millions de dollars US. L'Inde est le 1^{er} producteur mondial de lait, avec plus de 50 % du marché dédiés aux bovins. Cette acquisition, en ligne avec les orientations stratégiques, a généré des synergies importantes avec le savoir-faire du Groupe.

L'acquisition a été financée principalement par un emprunt levé en 2009.

Des informations complémentaires sont disponibles dans le chapitre 20 au paragraphe regroupement d'entreprise 20.1.7.

5.2.2. Principaux investissements planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes

Le principal projet d'investissement engagé concerne un projet de développement et de production sur le site de Lure, qui vise à augmenter les capacités de production. Ce nouveau bâtiment de production va permettre de tripler la capacité de production des formes sèches (comprimés essentiellement). Un budget de 6,5 M€ est prévu sur les deux prochaines années.

APERÇU DES ACTIVITÉS

6

6.1. PRÉSENTATION DU GROUPE	24
6.2. PRINCIPAUX MARCHÉS	28
6.3. LE PROCESSUS INDUSTRIEL DU GROUPE	34

6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. PRÉSENTATION DU GROUPE

6.1.1. Présentation générale

Le Groupe développe, produit et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux dédiés exclusivement à la santé animale.

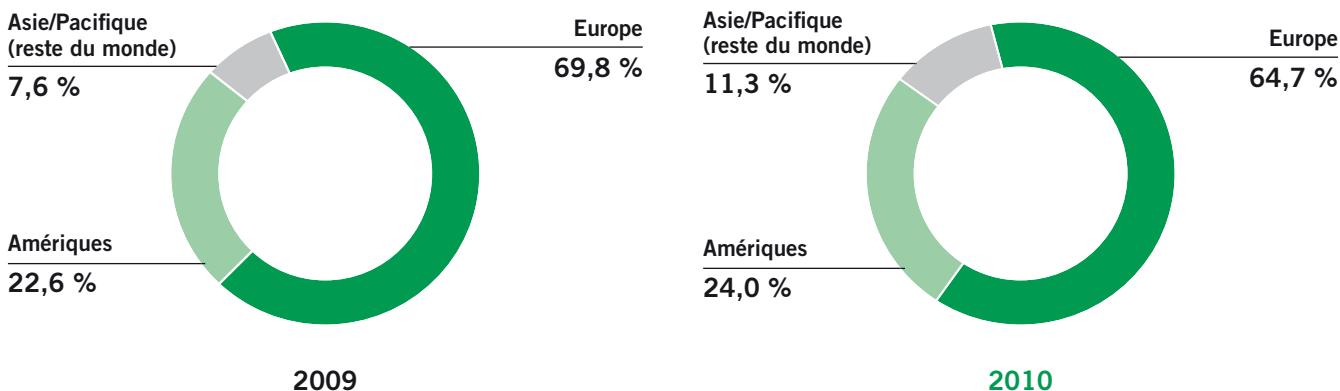
Vétoquinol, en tant qu'entreprise familiale, s'appuie au quotidien sur des valeurs fortes : audace, authenticité, engagement, esprit d'équipe, ouverture et performance.

Autre vecteur de réussite, des principes rigoureux de gestion et de contrôle assurent un fonctionnement efficace et maîtrisé : politiques Groupe, délégations d'engagement et de signature, tableaux de bord mensuels, audits internes (financiers, juridiques, sociaux).

Les produits du Groupe sont commercialisés dans 115 pays, dont 23 où le Groupe est présent directement à travers des filiales toutes contrôlées à 100 %.

Historiquement implanté en France, Vétoquinol y réalise aujourd'hui environ 18 % de ses ventes.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VENTES

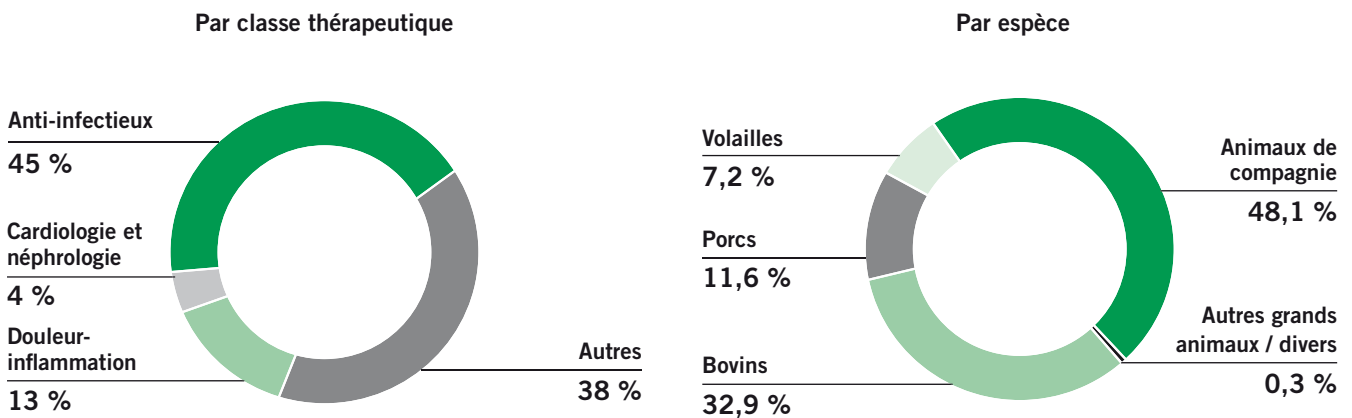


Source : Données Vétoquinol exercice 2010

Le Groupe commercialise actuellement plus de 700 produits, parmi lesquels de nombreux produits leaders ou reconnus comme Aurizon®, Clavaseptin®, Epiphen®, Ipakitine®, Marbocyl®, Propalin®, Tolfédine®, Tolfine® et Vetprofen®.

Présent sur l'essentiel des gammes de traitements curatifs, le Groupe dispose notamment d'une expertise reconnue dans les domaines thérapeutiques des anti-infectieux, de la douleur-inflammation et des traitements de cardiologie-néphrologie. Il bénéficie, par ailleurs, d'un portefeuille équilibré entre animaux de rente et animaux de compagnie, indispensable pour présenter une offre très large aux vétérinaires.

RÉPARTITION DES VENTES 2010



Source : Données Vétoquinol exercice 2010

Il est à noter que cette large présence géographique, ainsi que la répartition équilibrée des ventes par espèce et par classe thérapeutique, ont permis au Groupe de traverser sereinement dans le passé diverses crises épidémiologiques : encéphalopathie spongiforme bovine en Europe et en Amérique du Nord, grippe aviaire, grippe porcine, etc.

Le Groupe bénéficie d'une excellente réputation et possède des parts de marché importantes, notamment en France, Pologne, Royaume-Uni et Canada. À titre d'illustration, le Groupe est un leader européen en anti-infectieux pour les animaux de compagnie. Vétoquinol, d'après CEESA, détient plus de 9 % du marché anti-infectieux en Europe.

Outre la marque phare Vétoquinol, le Groupe exploite quelques marques spécifiques reconnues sur leurs marchés respectifs, Tomlyn® et Evsco® aux États-Unis, et Equistro® pour l'ensemble de la gamme cheval.

Le Groupe est présent sur les segments animaux de compagnie et de rente dans tous les pays européens et au Canada. Aux États-Unis, le Groupe a décidé de se focaliser, dans un premier temps, sur le marché des animaux de compagnie, déjà suffisamment important et rentable pour mobiliser des moyens significatifs au niveau du Groupe.

Comme la plupart des acteurs du marché de la santé animale, le Groupe fabrique et commercialise relativement peu de produits couverts par un brevet, mais surtout des produits dont le principe actif est tombé dans le domaine public. À ces molécules libres de tous droits sont néanmoins apportées des innovations en terme de galénique ou de formulation, nées du savoir-faire et des efforts de recherche du Groupe, et qui représentent des éléments différenciants et des avantages compétitifs forts.

Il convient de signaler que le Groupe est un membre actif des instances nationales (dans les pays où il dispose d'une filiale), régionales et mondiales de représentation de la profession. En particulier, Vétoquinol siège à l'IFAH International, où les principaux laboratoires vétérinaires mondiaux sont représentés.

6.1.2. Stratégie

Vétoquinol est un groupe exclusivement dédié à la santé animale, ayant pour ambition de devenir l'un des principaux laboratoires mondiaux du secteur. À cet effet, le Groupe consacre tous ses efforts à l'amélioration de la santé animale et n'a pas à arbitrer avec un département dédié à la santé humaine pour le développement de nouvelles molécules. Le Groupe est exclusivement tourné vers le vétérinaire, l'animal et son propriétaire.

S'appuyant sur une gestion financière saine, une maîtrise forte du processus de développement, de production et de commercialisation ainsi que sur une expertise solide dans certaines classes thérapeutiques, le Groupe conduit la stratégie suivante :

- une croissance maîtrisée et rentable. Le Groupe a toujours souhaité réaliser une croissance qu'il puisse gérer, rentabiliser et qui reste cohérente avec les valeurs familiales de l'entreprise. La croissance externe a donc été régulière, mesurée et cadencée pour permettre l'enregistrement rapide de performances financières aux standards du Groupe. Ce choix s'est traduit, au niveau financier, par la définition d'objectifs financiers à atteindre, par un processus rigoureux de reporting et de suivi de la performance. Au niveau opérationnel, le Groupe a choisi des segments de marché stratégiques : domaines forts, territoires et espèces pour lesquelles il a une stratégie proactive. De fait, le Groupe est dirigé avec une grande rigueur financière, ce que traduit son historique de résultat. Au niveau opérationnel, il dispose d'un portefeuille de produits équilibré entre animaux de compagnie et animaux de rente qui le protège fortement aux crises épidémiologiques pouvant toucher une espèce animale ;

- un renforcement de ses positions sur le segment des animaux de compagnie, des bovins et des porcs où le Groupe anticipe une croissance plus importante que sur les autres segments. En outre, à elles trois, ces espèces représentent plus de 84 % du marché. Dans les pays industrialisés, les dépenses des ménages faites pour leurs animaux de compagnie sont en constante augmentation en raison du vieillissement de la population et de l'intérêt grandissant accordé par les ménages au bien-être et à la santé de leurs animaux domestiques. Par ailleurs, des opportunités apparaissent sur le segment des animaux de rente, dont le Groupe souhaite profiter : augmentation de la population mondiale et croissance de la demande en protéines animales ;
- une stratégie de croissance dans des domaines d'activités thérapeutiques ciblés. Le Groupe a choisi comme axes prioritaires de développement, également dénommés domaines forts, le traitement des maladies infectieuses, la prise en charge de la douleur et de l'inflammation ainsi que le traitement des pathologies cardiaques et rénales :
 - les anti-infectieux, grâce au savoir-faire accumulé, qui se traduit par une compétence historique reconnue sur un marché important,
 - la douleur-inflammation, sur laquelle le Groupe a acquis une notoriété importante, avec le développement et la commercialisation de l'acide tolfénamique notamment,
 - la cardiologie-néphrologie, qui correspond à une tendance émergente du marché des animaux de compagnie et dont les perspectives de croissance sont importantes ;
- une conquête de parts de marché sur les zones Amérique du Nord et Asie, tout en consolidant ses positions européennes. Le Groupe veut bénéficier de la forte croissance attendue dans les pays asiatiques en capitalisant notamment sur le rachat de l'activité Santé Animale de la société Wockhardt en Inde en 2009. En parallèle, le Groupe souhaite consolider ses positions en Europe et en Amérique du Nord, qui représentent les deux premiers marchés vétérinaires.

6.1.3. Description des principaux produits du Groupe

Le Groupe cible trois domaines d'expertise forts et différenciateurs : anti-infectieux, douleur-inflammation, cardiologie-néphrologie, et propose des gammes qui font référence sur le marché de la santé animale :

Leader sur le marché des anti-infectieux

Vétoquinol, d'après CEESA, est n° 4 européen sur le segment des anti-infectieux toutes espèces confondues. Le Groupe compte plusieurs marques phares. Marbocyl® se classe dans le top 5 des anti-infectieux sur le marché européen. Destinés au traitement des otites des chiens et des chats, Aurizon® (unique fluoroquinolone utilisable localement) et Oridermyl®, comptent aussi parmi les leaders de ce marché. Depuis son lancement, Clavaseptin® a confirmé ses excellents résultats et est devenu l'antibiotique leader du Groupe sur le marché des animaux de compagnie grâce notamment à son excellent appétence qui favorise fortement l'observance du traitement.

Douleur-inflammation : un enjeu éthique

La Société a développé une gamme complète de produits visant à prévenir et à soulager la douleur :

- l'anesthésique Alfaxan®, spécialement conçu pour les animaux de compagnie,
- les anti-inflammatoires non stéroïdiens : Tolfédine® (chiens et chats) et Tolfine® (animaux de rente),
- les gammes de compléments alimentaires pour la gestion de l'arthrose avec Flexadin® et Caniviton®.

En contribuant au bien-être de l'animal, le Groupe répond à un enjeu éthique autant que thérapeutique, la douleur ayant des effets délétères sur la santé.

Une expertise reconnue en cardiologie-néphrologie

Les insuffisances cardiaques et rénales sont les maladies chroniques les plus fréquentes respectivement chez les chiens et chez les chats âgés. Pionnier dans ce domaine et premier laboratoire à proposer une gamme aussi large, le Groupe développe des solutions thérapeutiques innovantes. Prilium® est le seul traitement sous forme buvable de l'insuffisance cardiaque canine. Pour le traitement des insuffisances rénales, l'innovation porte les noms de Rubénal®, Ipakitine® et Azodyl®.

6.1.4. Commercialisation et distribution

Le Groupe commercialise ses produits à travers le monde, soit par l'intermédiaire de ses 21 filiales, soit au travers de distributeurs, grâce à son réseau de 140 partenaires présents dans 115 pays.

Le Groupe est organisé en trois Territoires :

- Direction Europe ;
- Direction Amériques ;
- Direction Asie-Pacifique (Reste du monde).

Dans chaque pays, la filiale rapporte au Directeur du Territoire auquel elle est rattachée et dispose de sa propre force de vente, d'une équipe marketing et également d'une équipe réglementaire. Chaque directeur de territoire est en charge des activités sur son Territoire, aussi bien en termes de gestion des partenariats, qu'en termes de relation avec les distributeurs locaux, dans le cadre de la stratégie et des politiques du Groupe. Les trois Directeurs de Territoire sont membres du Comité de Direction Groupe.

À fin décembre 2010, le Groupe dispose de plus de 318 délégués vétérinaires répartis dans ses 21 filiales. L'ensemble des forces de vente, du marketing et du service support représente près de 550 personnes. Le Groupe dispose d'une force de vente qualifiée, régulièrement formée par des experts vétérinaires sur le plan technique et par un réseau de formateurs interne sur le plan technique de vente et de communication (Programme d'excellence de ventes).

Le Groupe mène une politique commerciale à long terme et mise sur la qualité de la relation entre son délégué vétérinaire et le client, l'écoute et la réponse adaptée aux besoins de ce dernier.

Dans son approche commerciale, le Groupe se caractérise par une grande rigueur et une volonté d'accompagner dans la durée ses partenaires vétérinaires. Le Groupe investit beaucoup dans la formation scientifique des vétérinaires. Sous le label « Vétoquinol Academia », le Groupe propose à ses clients des formations de haut niveau scientifique, animées par des experts reconnus. Les thèmes abordés depuis 2007 ont concerné les anti-infectieux, la cardiologie-néphrologie, la chirurgie. À titre d'exemple, depuis 2002, plus de 2 000 praticiens du monde entier ont participé aux divers événements « Vétoquinol Academia ».

En 2010, le Groupe a réuni des experts mondiaux de pharmacologie, de microbiologie clinique et de buiatrie autour d'une nouvelle approche du traitement des maladies respiratoires bovines: le concept SISAAB (single injection short acting antibiotic). Cette Academia a permis de joindre des présentations scientifiques de haut niveau à des tables rondes de discussion sur des cas concrets pour une diffusion des bonnes pratiques auprès des praticiens ruraux en 2010 et 2011. Par ailleurs, le groupe de travail REQUEST (REassessing QUinolones EUropean Standards), soutenu par Vétoquinol, a continué son travail de définition de protocoles de soins optimisés pour définir les circonstances de prescription des antibiotiques chez les animaux de compagnie.

6.1.5. Les avantages concurrentiels du Groupe

Un des rares « pure players »

Contrairement à une majorité d'intervenants sur le marché de la santé animale, rattachés à des groupes de santé humaine, le Groupe est exclusivement dédié à l'activité vétérinaire. Cette spécialisation lui procure un avantage important sur ses concurrents, souvent des groupes pharmaceutiques internationaux qui privilégient leur division humaine en hésitant à donner à la santé animale les moyens nécessaires à la recherche de nouvelles formes galéniques ou de nouvelles applications. Or, l'environnement réglementaire exigeant dans lequel évoluent les laboratoires pharmaceutiques vétérinaires les oblige à développer des stratégies claires et volontaristes pour rester compétitifs. Ce contexte particulier a créé des conditions favorables pour qu'un « pure player » tel que Vétoquinol accroisse ses parts de marché, notamment grâce au rachat d'activités ou de lancements de nouveaux produits.

Un profil équilibré

Le Groupe dispose d'un profil de risque très équilibré à tous les niveaux. À fin 2010, ses ventes sont réparties équitablement entre les animaux de rente et les animaux de compagnie (inclus les chevaux). Au niveau géographique, le Groupe couvre les principales zones de consommation dans le monde avec de bonnes implantations dans les marchés matures, comme l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord, et celles réservant de fortes potentialités de croissance, telles l'Europe de l'Est et l'Asie.

Une position de leader sur de nombreux segments de marché

Le Groupe s'est positionné sur des segments spécialisés du marché sur lesquels il a acquis une position d'acteur incontournable. Ainsi, Marbocyl®, un anti-infectieux développé par le Groupe, est considéré par la profession comme un des meilleurs médicaments de sa catégorie en Europe. De même, Aurizon® et Oridermyl® sont devenus des références pour le traitement de l'otite canine, Tolfédine® dans le traitement de la douleur, Tolfine® dans l'inflammation, Propalin® dans l'incontinence urinaire, etc.

Un portefeuille R&D prometteur

Dans la majorité des cas, le développement dans le domaine de la santé animale concerne des formes galéniques nouvelles ou des améliorations apportées à des molécules développées par les laboratoires humains et agrochimiques qui en concèdent l'exploitation aux laboratoires vétérinaires. Le risque d'abandonner un projet lors de son développement est donc un peu plus limité qu'en pharmacie humaine.

Le portefeuille de R&D du Groupe comporte actuellement une vingtaine de projets portant notamment sur des formes galéniques innovantes qui devraient générer des volumes de vente significatifs, et conforter la croissance des parts de marché du Groupe. Par ailleurs, le Groupe négocie activement des accords de licence sur des molécules non encore développées pour la santé animale, afin d'alimenter son portefeuille R&D.

Une stratégie claire, appliquée et qui fonctionne

Depuis 10 ans, la Société a su construire et mettre en œuvre une stratégie audacieuse et différenciante, riche de choix décisifs et plutôt originaux (la focalisation sur trois domaines, par exemple) qui lui ont permis d'enregistrer sur cette période des niveaux de croissance et de rentabilité qui en démontrent la pertinence.

Un savoir-faire maîtrisé dans l'acquisition de sociétés

Depuis 1977, date de création de la filiale aux Pays-Bas, la stratégie de développement du Groupe s'est largement appuyée sur la croissance externe. Le management du Groupe a toujours mené une politique d'acquisitions ciblées privilégiant les synergies commerciales et industrielles en complément de la croissance organique du chiffre d'affaires. Le Groupe a ainsi pu étendre son maillage international, se renforcer sur certaines classes thérapeutiques, amortir ses frais de recherche et, de la sorte, toujours présenter un profil de risque équilibré.

6.2. PRINCIPAUX MARCHÉS

6.2.1. Évolution récente du marché de la santé animale

Marché mondial de la santé animale

Pour la première fois depuis l'année 2000, le marché de la santé animale a régressé en 2009 en valeur nominale, soit une baisse en volume de 2,8 %, après correction de la hausse des prix et de l'effet devise. Un effet de change négatif contribue à lui seul à hauteur de - 4,6 %, la croissance en volume étant estimée à + 0,3 %.

En millions d'USD	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires	17 900	19 190	18 645
Var. annuelle en %	11,4 %	7,2 %	- 2,8 %
Var. annuelle en volume en %*	4,7 %	2,8 %	0,3 %

* Hors effets de change et prix

Source : Vetnosis

En millions d'USD	2007	2008	2009
Amérique du Nord	6 095	6 310	6 145
Amérique latine	2 080	2 260	2 275
Europe de l'Ouest	5 670	6 235	5 790
Europe de l'Est	815	890	805
Asie	2 740	2 960	3 090
Reste du monde	500	535	540
TOTAL	17 900	19 190	18 645

Source : Vetnosis

En %	2007	2008	2009
Amérique du Nord	34,1 %	32,9 %	33,0 %
Amérique latine	11,6 %	11,8 %	12,2 %
Europe de l'Ouest	31,7 %	32,5 %	31,0 %
Europe de l'Est	4,6 %	4,6 %	4,3 %
Asie	15,3 %	15,4 %	16,6 %
Reste du monde	2,8 %	2,8 %	2,9 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Vetnosis

En termes d'espèces, le marché de la santé animale est divisé en deux grands groupes : les animaux de rente (bovins, porcs, volailles...) et les animaux de compagnie (chiens, chats...). Ces deux filières sont distinctes, car elles obéissent à des rationnels différents d'un point de vue marché : la filière animaux de rente constitue un marché à fort volume guidé par des préoccupations économiques tandis que la filière animaux de compagnie représente un marché plus faible, mais à plus forte valeur ajoutée et à plus forte croissance, qui est moins enclin à des variations brutales de marché (crise sanitaire...), tout en étant malgré tout lié à l'évolution du pouvoir d'achat des propriétaires.

En millions d'USD	2007	2008	2009
Bovins	4 750	5 135	4 685
Ovins	830	920	840
Porcins	2 915	3 135	3 290
Volaille	1 935	2 065	2 060
Animaux de compagnie	7 470	7 935	7 770
TOTAL	17 900	19 190	18 645

En %	2007	2008	2009
Bovins	26,5 %	26,8 %	25,1 %
Ovins	4,6 %	4,8 %	4,5 %
Porcins	16,3 %	16,3 %	17,7 %
Volaille	10,8 %	10,8 %	11,0 %
Animaux de compagnie	41,7 %	41,3 %	41,7 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Vetrnosis

L'ensemble des segments d'espèce affiche une baisse en valeur par rapport à 2008, de - 8,8 % pour les Bovins, - 8,7 % pour les Ovins, - 2,1 % pour les Animaux de compagnie et - 0,2 % pour la Volaille, à l'exception du segment Porcins en croissance de 4,9 %. Ce dernier segment progresse ainsi significativement à près de 18 % du marché global tandis que la part des Bovins diminue à 25,1 % et celle des Animaux de compagnie retrouve le niveau de 2007 (41,7 %).

6.2.2. Perspectives sur le marché de la santé animale

Les principales tendances devraient être les suivantes sur la période 2011-2014 :

- développement combiné de médicaments génériques et issus de l'innovation technologique ;
- croissance de la demande mondiale de protéines animales ;
- influence aléatoire des maladies régionales pouvant affecter temporairement la production et la consommation des viandes animales (grippe aviaire, grippe porcine, fièvre aphteuse etc.) ;
- recherche d'une plus grande sécurité alimentaire ;
- amélioration du bien-être des animaux ;
- mise en place de contraintes réglementaires plus fortes, même au sein des pays les moins développés, afin de favoriser les exportations de leurs produits d'origine animale.

Le Groupe a su anticiper ces tendances et s'y préparer au mieux, comme vu précédemment.

Les vaccins et les nouvelles thérapeutiques pour animaux de compagnie devraient connaître une croissance en volume supérieure à celle du marché. Le développement de la prise en charge de l'animal de compagnie âgé devrait stimuler la vente de médicaments vétérinaires pour le traitement des maladies cardiovasculaires et rénales, ainsi que pour le traitement de la douleur.

Le marché des anti-infectieux devrait connaître une croissance en volume proche de celle du marché (entre 1 % et 1,5 % par an). Cette tendance, pour les animaux de rente, peut s'expliquer par :

- la limitation réglementaire au profit de l'utilisation raisonnée des traitements curatifs, pour éviter toute forme d'antibio-résistance, ce qui devrait privilégier les acteurs positionnés comme Vétoquinol ;
- l'apparition limitée de nouvelles molécules, l'innovation se concentrant essentiellement sur des nouvelles formulations, un des points forts du Groupe ;
- l'évolution stricte de la réglementation qui devrait limiter le développement de médicaments génériques ;
- la croissance du nombre des animaux de rente en Amériques et en Asie.

La zone Asie-Pacifique devrait connaître une croissance très supérieure à celle du marché. L'Amérique du Nord devrait renouer avec une croissance positive après la baisse de 2008. L'Amérique latine et l'Europe de l'Est seraient sensiblement devant l'Europe de l'Ouest.

La plus forte contribution à la croissance devrait être apportée par les animaux de compagnie suivis par les bovins et les porcins.

6.2.3. Situation concurrentielle

En 2010, Vétoquinol est devenu le 10^e intervenant mondial sur le marché de la santé animale, après la fusion Pfizer / Wyeth (Fort Dodge), et avant la création annoncée du futur leader mondial par fusion Merck (Intervet-Schering-Plough)/ Sanofi-Aventis (Merial),

En millions d'USD	Juin 2009		Juin 2010	
	Ventes	Rang	Ventes	Rang
Pfizer + Fort Dodge	-	-	3,739	1
Pfizer	2,676	2	-	-
Intervet/Schering Plough	2,726	1	2,863	2
Merial	2,512	3	2,610	3
Bayer	1,320	4	1,468	4
Elanco	1,143	5	1,282	5
Novartis	1,084	6	1,158	6
Boehringer Ingelheim	733	8	1,088	7
Virbac	598	9	700	8
CEVA	524	10	579	9
Fort Dodge	1,059	7	-	-
Vétoquinol	324	12	375	10
Alpharma	345	11	362	11

Source : Vetnosis données basées sur 12 mois glissant (santé animale exclusivement)

Vétoquinol a enregistré en 2010 une progression soutenue de son activité grâce à la bonne dynamique de son modèle économique « hybride », porté par le retour à un bon niveau de croissance organique.

La croissance est particulièrement soutenue dans les zones Asie/Pacifique et Amériques.

En 2010, les trois domaines thérapeutiques stratégiques du Groupe : anti-infectieux, douleur-inflammation et cardiologie-néphrologie, enregistrent une hausse de + 10,2 %.

6.2.4. Particularités du marché européen

6.2.4.1. Évolution du nombre d'animaux

Le cheptel de l'Europe est en diminution, avec une baisse plus marquée pour les bovins et une stabilisation de l'espèce porc dans l'UE 15.

Les difficultés des éleveurs liées aux différentes crises sanitaires successives et la diminution de la consommation de viande en sont les principales causes.

Cheptel de bovins (en milliers) :

Cheptel de bovins	2005	2008	2009
Union européenne (15 pays)	76 210	75 536	75 207
Allemagne	12 919	12 988	12 897
France	18 930	19 366	19 199
Royaume-Uni	10 545	9 910	9 901

Source : Eurostat 2010 - Données annuelles à décembre, en milliers de têtes

Cheptel de porcs (en milliers) :

Cheptel de porcs	2005	2008	2009
Union européenne (15 pays)	122 235	122 994	122 897
Allemagne	26 989	26 719	26 841
France	15 123	14 796	14 552
Royaume-Uni	4 726	4 550	4 601

Source : Eurostat 2010 – Données annuelles enquêtes à décembre, en milliers de têtes

A contrario, le nombre d'animaux de compagnie est en augmentation régulière (excepté le chien, où le nombre régresse), et se combine à une hausse de l'utilisation des services vétérinaires, les populations se préoccupant davantage du bien-être et de la santé de leur animal. Il est à noter que le taux de médicalisation de l'espèce chat est encore faible (moins de 50 % en Europe, contre 70 % en Amérique du Nord et 70 % pour le chien).

Population de chiens et chats (en milliers) :

	Chiens		Chats	
	2009	2010	2009	2010
Allemagne	5 300	5 400	7 900	8 200
France	7 800	7 570	10 700	11 480
Royaume-Uni	7 300	8 024	7 200	10 490

Source : Industrie Verband Haimtierbedarf (2009) ; Euromonitor (2010).

6.2.4.2. Évolution des marchés

Les ventes de médicaments vétérinaires et produits non médicamenteux aux vétérinaires au cours des 4 dernières années ont progressé, en particulier pour les animaux de compagnie et, par conséquent, leur poids relatif dans les dépenses totales a augmenté.

Malgré la baisse des cheptels évoquée au paragraphe 6.2.4.1., on constate que les dépenses vétérinaires en Europe ont continué à augmenter pour les animaux de rente, et représentent toujours la part la plus importante du marché des médicaments vétérinaires.

Pour la France :

Marché en millions d'euros	2008	2009	2010 Q3 MAT
Animaux de compagnie	324	320	322
Animaux de rente	479	431	424
Autres et multi-espèces	43	40	42
Matériel	6	7	7
TOTAL	852	798	795

Pour l'Allemagne :

Marché en millions d'euros	2008	2009	2010 Q3 MAT
Animaux de compagnie	229	236	243
Animaux de rente	266	273	276
Autres et multi-espèces	24	23	23
Matériel	2	2	2
TOTAL	521	534	544

Pour le Royaume-Uni :

Marché en Millions euros	2008	2009	2010 Q3 MAT
Animaux de compagnie	297	314	326
Animaux de rente	248	231	241
Autres et multi-espèces	14	14	15
Matériel	3	3	3
TOTAL	562	562	585

Source : Statistiques CEESA Europe de l'Ouest – Chiffre d'affaires net sortie laboratoires en euros (hors Feed)

6.2.4.3. Circuit de distribution du produit vétérinaire

Les circuits de distribution du médicament vétérinaire varient selon les pays mais, très souvent, le praticien vétérinaire se révèle être un acteur majeur de cette distribution.

Dans la majorité des pays européens, la publicité directe à destination du consommateur final ou de l'éleveur est interdite quand il s'agit de médicaments vétérinaires.

Voici, par exemple, les spécificités des principaux marchés en Europe :

En France, la commercialisation des médicaments vétérinaires se fait en trois étapes :

- le fabricant vend directement aux grossistes-répartiteurs disséminés sur le territoire ;
- ces derniers revendent les produits aux ayants-droit : vétérinaires, pharmaciens ou groupements d'éleveurs agréés ;
- le consommateur final achète les produits directement aux vétérinaires (environ 13 500 à fin 2010)

En Allemagne, les vétérinaires (environ 11 700 fin 2009) achètent directement les produits aux producteurs et les revendent aux propriétaires et éleveurs. Les grossistes existent, mais ont un rôle plus limité que dans la plupart des autres pays.

Au Royaume-Uni, la distribution des produits passe essentiellement par des grossistes-répartiteurs qui livrent les vétérinaires (11 000 à fin 2010) ; le restant passe par des sociétés coopératives et des magasins spécialisés, en fonction du statut du médicament.

La concentration chez les grossistes-répartiteurs est plus forte que dans le reste de l'Europe

Les vétérinaires se regroupent dans de grandes structures qui peuvent réunir plus de 100 cabinets.

Un accroissement notable de la distribution de médicaments vétérinaires sur internet est à souligner pour ce pays.

Autres pays

En Belgique, les sociétés pharmaceutiques ne peuvent pas avoir de liens commerciaux avec les cabinets vétérinaires et sont autorisées uniquement à vendre aux grossistes-répartiteurs agréés et aux pharmaciens. Cette législation a été mise en place pour éviter la surconsommation de médicaments.

Aux Pays-Bas, la distribution peut se faire directement vers le vétérinaire ou via le grossiste-répartiteur. Hors vente directe du laboratoire vers le vétérinaire, le groupe AUV (Coopérative vétérinaire) a le quasi-monopole de la distribution du médicament vétérinaire.

6.2.5. Particularités du marché américain

Le marché des États-Unis est le premier marché du monde, et le marché américain des animaux de compagnie est l'une des cibles stratégiques de Vétoquinol. En 2009, le marché des animaux de compagnie aux États-Unis s'établissait à 3 145 M\$ (soit 40,5 % du marché global pour l'Amérique du Nord).

6.2.5.1 Estimation du nombre d'animaux aux États-Unis

- Chats : 93,6 millions (2009).
- Chiens : 77,5 millions (2009).

(Source : American Pet Product Association)

Vétoquinol aborde le marché des animaux de compagnie à travers sa filiale Vétoquinol USA, basée à Fort Worth, Texas.

Les ventes vers les grands intégrateurs de porc et volaille aux États-Unis sont réalisées directement depuis la filiale canadienne de Vétoquinol, grâce à une gamme adaptée à l'élevage industriel.

6.2.5.2 Caractéristiques du marché animaux de compagnie américain

Environ 26 000 cliniques vétérinaires sont installées sur le territoire américain, comptent 42 000 vétérinaires et un nombre important d'employés (« nurses », techniciens, assistantes, personnel administratif).

La part de marché des « corporate clinics » est croissante et la plus importante des sociétés vétérinaires, The Banfield Group, possède aujourd'hui plus de 1 000 cliniques. En général, la liberté laissée aux vétérinaires employés par ces groupes est plus réduite et les achats se négocient souvent sur un plan central.

Le canal OTC ('Over The Counter) est constitué de nombreuses petites animaleries (plus de 9 000), de rayons dans les supermarchés, mais est surtout développé par des pets superstores, véritables supermarchés pour animaux de compagnie. Les 2 leaders de ce segment sont Pet Smart (980 supermarchés) et PetCo (1 000 magasins).

Les ventes de produits en santé animale et hygiène par le canal OTC sont estimées à environ 2 milliards de dollars US.

Les ventes à ces chaînes se font en direct, avec un suivi important de la mise en place (merchandising) au niveau local. Vétoquinol dispose aux États-Unis d'une marque et d'un réseau de délégués spécifiques pour ce canal de vente.

6.2.6. Marché Asie-Pacifique

6.2.6.1. Particularités de ce marché

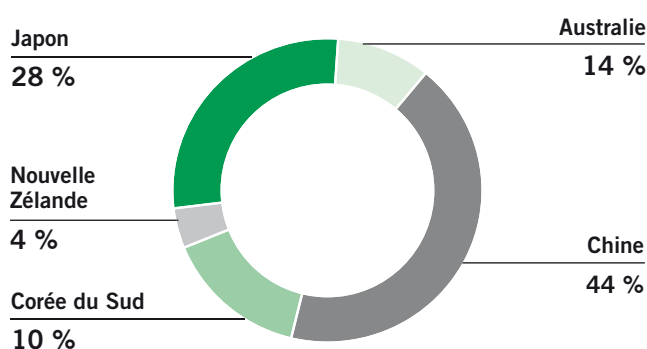
Lorsqu'il est fait référence au marché asiatique, il s'agit non pas d'un marché, mais de plusieurs marchés hétérogènes. D'après Vetnosis, ce marché, estimé à 3,1 milliards de dollars US à fin 2009, est le 3^e après les marchés nord-américain et européen (se référer aux tableaux 6.2.1.) ; il est dominé par quatre grands marchés (Chine, Japon, Australie et Corée du Sud).

La maturité des marchés asiatiques est si disparate qu'ils doivent être regroupés par degré de développement :

Les marchés développés (Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour et Corée du Sud) se caractérisent par un niveau réglementaire très élevé, qui constitue une barrière à l'entrée. Le délai d'enregistrement est souvent long et exige une qualité de dossier de haut rang. Ces marchés sont peu sensibles au prix ;

Les marchés émergents (Chine, Inde, Indonésie, Thaïlande, Malaisie et Taiwan) où la réglementation est présente, variée et parfois en cours de renforcement. Le prix reste l'un des facteurs clés de succès, dû à la concurrence avec des producteurs locaux ne répondant pas forcément aux mêmes critères réglementaires. Le segment des animaux de rente est en évolution régulière et la concurrence locale reste dominante ; Les marchés en développement (Philippines, Vietnam, Sri Lanka, Bangladesh...) où la réglementation varie et est peu protectrice, mais la sensibilité aux prix est fortement marquée, laissant peu de chance aux intervenants internationaux.

Marché Asie/Pacifique : ventes par pays (2009)



Source : Vetnosis

6.2.6.3. Animaux de compagnie :

À l'inverse du marché des animaux de rente, le marché des animaux de compagnie continue de croître. Il a pratiquement doublé en 10 ans, passant de 535 M\$ en 2000 à 1 055 M€ en 2009.

À l'exception du marché japonais qui pointe au 7^e rang du taux de médicalisation, les autres marchés sont à un niveau très bas. Compte tenu du développement de ces pays et de l'adoption du mode de vie occidental, il est certain que la croissance est prometteuse. Vétoquinol dispose d'une large gamme animaux de compagnie au travers de sa filiale en Corée du Sud, mais aussi au travers des distributeurs.

Estimation du nombre d'animaux dans quelques pays :

Année 2009

Populations (en milliers)	Inde	Chine	Japon	N-Zélande	Australie
Bovins	281 100	104 916	4 410	9 917	27 007
Ovins	191 727	291 381	42	33 614	77 258
Porcs	14 043	469 000	10 000	321	2 236
Volaille	687 512	5 758 965	282 911	21 072	102 319

Source : Vetnosis

Vétoquinol est présent sur ces marchés, soit directement à travers ses filiales, notamment en Corée du Sud et en Inde, soit à travers un réseau de distributeurs de qualité dans la majorité des pays de la zone.

La configuration des marchés asiatiques est semblable à celle du monde occidental, exception faite du Japon. Cette proximité permet à Vétoquinol de pouvoir poursuivre dans ces marchés sa focalisation stratégique tant en domaine, espèce que classe thérapeutique. Elle laisse présager une intensification en termes de développement dans les futures années.

6.2.6.2. Marché des animaux de rente :

Le marché asiatique est stable.

Malgré la stabilité du segment due aux crises sanitaires régulières, le taux de médicalisation reste largement en dessous des marchés occidentaux, à l'exception du marché japonais, qui figure dans le top 3 des pays ayant la dépense de soin la plus élevée par animal, notamment en bovin et porc. Cela démontre le potentiel non encore exploité pour les autres pays de la région. Vétoquinol commercialise sa gamme pour les animaux de rente dans sa filiale sud-coréenne ainsi que via son réseau de distributeurs. En novembre 2010, Vétoquinol a obtenu, des autorités japonaises du médicament, l'AMM pour ses produits Marbocyl® 2 % et Marbocyl® 10 %, destinés aux animaux de rente, en collaboration avec le laboratoire Meiji Seika Kaisha, Ltd.

6.3. LE PROCESSUS INDUSTRIEL DU GROUPE

Les unités de production ont pour vocation la transformation des matières premières (principes actifs, excipients) en produits finis, le stockage et l'expédition.

En 2010, Vétoquinol a fabriqué 25 millions de boîtes, soit plus de 10 000 tonnes de produits, sous plusieurs formes :

- liquides injectables stériles ;
- liquides buvables ;
- poudres et granulés ;
- pâtes et crèmes ;
- comprimés ;
- pré-mélanges médicamenteux.

Le Groupe dispose actuellement de 5 unités de production qui fabriquent :

- à Lure (France) : des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour l'ensemble du marché mondial. Elle produit des liquides stériles injectables, des liquides et des crèmes non stériles, des comprimés, des granulés et des poudres ;
- à Gorzów (Pologne) : des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux. Elle produit des liquides stériles injectables et non stériles, des granulés, des poudres, des comprimés et des insecticides liquides ;
- à Princeville (Canada) : des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour l'Amérique du Nord. Elle produit des liquides et pâteux ainsi que des poudres à base de pénicilline ;
- à Tarare (France) : des produits non médicamenteux pour le marché européen. Elle produit des poudres, des granulés, des liquides et des pâteux ;
- à Forli (Italie) : des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour le marché domestique, mais également pour l'export (Afrique du Nord, Europe centrale et Asie). Ce sont principalement des pré-mélanges sous forme de poudres, de granulés et de liquides destinés exclusivement aux animaux de rente.

Tous les sites européens du Groupe disposent d'agrément BPF, hormis le site de Tarare qui ne fabrique que des produits non médicamenteux. Le site de Princeville au Canada fabrique des produits homologués FDA.

Depuis 2008, pour répondre à la réglementation européenne de traçabilité du médicament vétérinaire le code Datamatrix figure sur chaque conditionnement.

La sous-traitance est utilisée :

- dans le cas où Vétoquinol ne possède pas la technologie ;
- si les prix extérieurs se révèlent plus compétitifs, notamment pour des formes marginales ;
- pour des besoins de capacité, dans les pays sans capacité de production ;
- pour les besoins locaux.

Enfin, le Groupe distribue des produits appartenant à d'autres laboratoires ; ces derniers sont également suivis et audités régulièrement.

Une approche qualité systématique a été mise en place pour l'ensemble des chaînes de production, se matérialisant par l'importance des moyens humains utilisés à cet effet : pour deux personnes en production, il y a en a une en qualité (assurance ou contrôle qualité).

Le contrôle qualité comprend notamment :

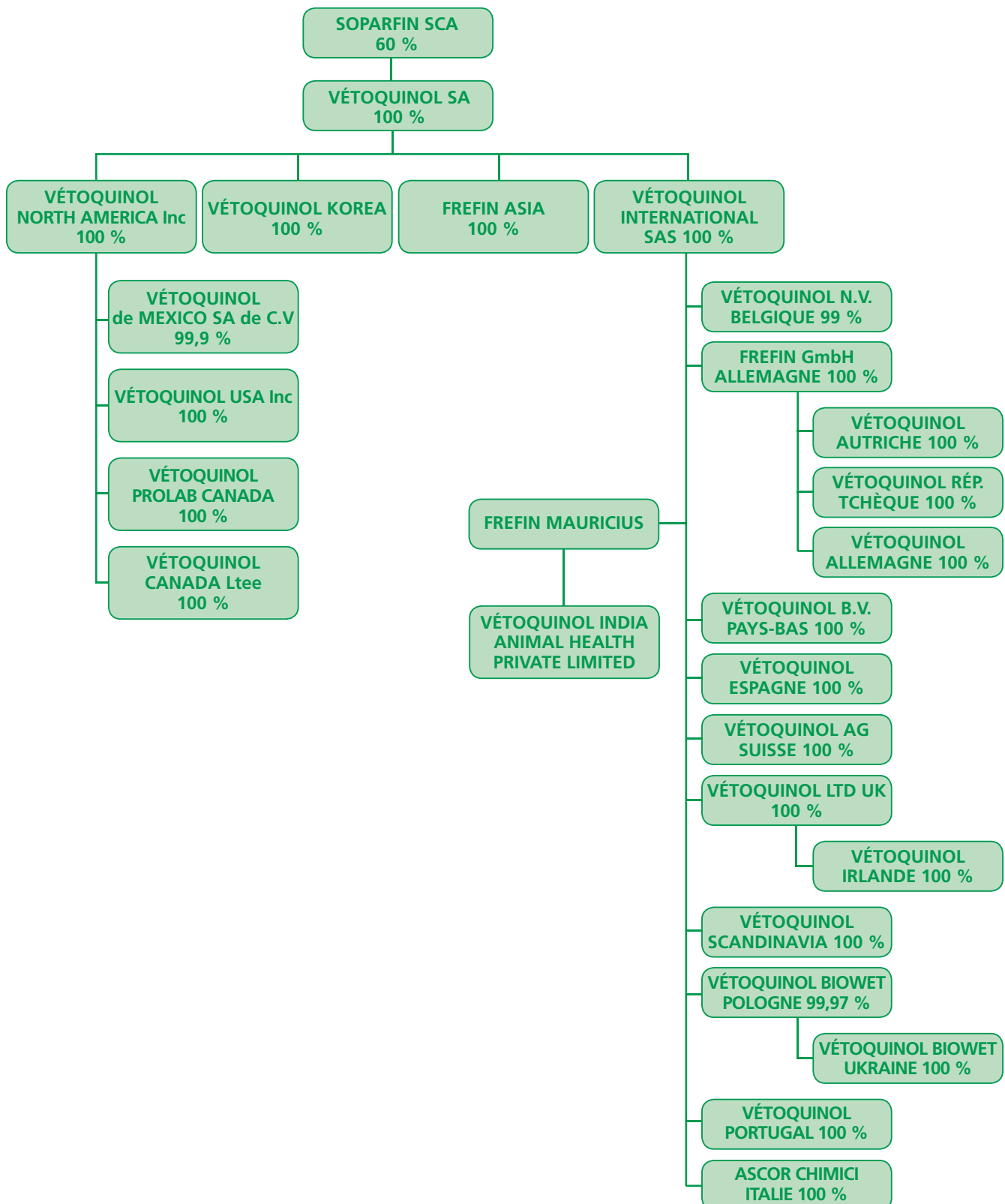
- le contrôle des matières premières et articles de conditionnement ;
- le contrôle des produits finis ;
- la conformité eau, air, environnement.

L'assurance qualité quant à elle s'assure de la conformité aux normes pharmaceutiques (BPF, FDA) et de la mise en place des moyens adéquats (matériels et équipements, personnel et organisation, locaux et flux) en nombre et qualité.

ORGANIGRAMME

7

7 ORGANIGRAMME



PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8

8.1. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS DU GROUPE	38
--	-----------

8.2. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES	38
---	-----------

8

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS DU GROUPE

8.1.1. Sites en France (Lure, Tarare et Paris)

La Société est propriétaire du site de Lure (Magny-Vernois). Le site représente une surface de près de 15 ha, dont près de 23 000 m² de surfaces bâties (hors œuvre), soit près de 35 000 m² de surface développée. Il accueille le siège social de l'entreprise, des activités industrielles, la R&D, la logistique et des fonctions Groupe. La ferme expérimentale est bâtie sur un terrain de 10 ha environ.

Le site de Tarare occupe un terrain de 10 000 m² avec deux surfaces bâties d'un total de 4 000 m². Il est occupé en vertu d'un contrat de crédit-bail expirant en juillet 2011, avec une option d'achat à prix symbolique in fine.

Par ailleurs, la Société est titulaire d'un bail commercial, pour des locaux à usage de bureaux à Paris (31, rue des Jeûneurs), qui accueillent la Direction France et certaines fonctions Groupe.

8.1.2. Sites en Pologne (Gorzów, Klodawa)

Vétoquinol Biowet Sp. Z.o.o. est propriétaire de trois sites situés dans le district de Gorzów Wielkopolski :

- deux sites de production et de stockage à Gorzów même, représentant environ 48 000 m², dont l'un accueille la Direction et les laboratoires ;
- un site de stockage à Klodawa, représentant environ 6 000 m².

8.1.3. Site de Princeville (Canada)

Vétoquinol Prolab Inc. est propriétaire de l'usine de Princeville. Le site dispose de 20 000 m² de terrain et de 6 000 m² de locaux développés (laboratoires, ateliers, entrepôts, bureaux).

8.1.4. Site de Forli (Italie)

Vétoquinol Italie loue le site à l'ancien propriétaire de la société qu'il a acquise (Ascor Chimici) et possède en propre tous les matériels, ateliers et équipements.

La surface totale des bâtiments est de 8 000 m², dont 4 200 m² dédiés à la production.

8.1.5. Sites filiales

Le Groupe dispose de locaux pour toutes ses filiales, à usage de bureaux et de stockage.

D'une manière générale, les filiales commerciales de Vétoquinol à l'étranger sont locataires des immeubles qu'elles occupent.

8.2. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

8.2.1. Sites en France (Lure et Tarare)

Installations classées

L'établissement de Lure est soumis aux dispositions relatives aux installations classées, conformément à son arrêté préfectoral, et est soumis au double régime de l'autorisation et de la déclaration. Cet arrêté a été actualisé afin de prendre en compte l'extension du site réalisée en 2006.

Le site de Lure fait l'objet d'inspections régulières des services de la DREAL, dont la dernière a été effectuée en juillet 2010.

Le site n'est pas concerné par les dispositions de la directive Seveso II. Dans l'absolu, tous les médicaments et leurs matières premières actives sont susceptibles de présenter des risques environnementaux, en revanche, les médicaments produits par le Groupe ne présentent pas de risques particuliers ou supérieurs aux médicaments humains ou vétérinaires du marché.

Protection de l'environnement

Les mesures prises par le Groupe pour la protection de l'environnement sont adéquates en matière notamment de tri des déchets, des consommations d'eau, de prévention de la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface, de prévention de la pollution des réseaux d'eau potable, de lutte contre le bruit et la consommation d'énergie.

Site de Tarare

Le site de Tarare n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées.

Les produits fabriqués sur ce site ne présentent pas de risques pour l'environnement. Seules quelques matières premières – pouvant présenter un danger dans certaines conditions – sont présentes en faible quantité sur le site. Des investissements importants en matière de sécurisation des locaux ont été effectués ces dernières années.

8.2.2. Site de Princeville (Canada)

Le Canada gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections récentes ont été positives et n'ont pas fait l'objet de mise en demeure.

8.2.3. Site de Gorzów (Pologne)

Gorzów gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années ont été positives et n'ont pas fait l'objet de mise en demeure.

8.2.4. Site de Forli (Italie)

Le site de Forli n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées, mais doit néanmoins être conforme aux réglementations locales en termes d'environnement (pollution atmosphérique, rejets aqueux, gestion des déchets...).

La dernière inspection réalisée par les autorités n'a pas révélé de non-conformité, et aucun incident majeur récent n'est à signaler.

EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

9

9 EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Se référer au Rapport de gestion du Groupe annexé au présent document de référence – chapitre 26

TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Se référer au Rapport de gestion du Groupe annexé au présent document de référence – chapitre 26

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

11

11.1. RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT	44
11.2. ACCORDS DE SOUS-TRAITANCE	46
11.3. MARQUES	47

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

11.1. RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

11.1.1. Présentation générale du processus R&D

Le processus qui consiste à mener une molécule ou un composé nouveau jusqu'à son approbation par les autorités réglementaires peut demander jusqu'à huit à dix ans et est classiquement segmenté en quatre étapes distinctes :

- **la recherche.** Cette phase a pour premier objectif d'identifier de nouvelles cibles biologiques impliquées dans des processus pathologiques. Une fois ces cibles identifiées et finement caractérisées, il s'agit de tester sur ces cibles un grand nombre de molécules (étape de criblage) et de mesurer leur activité pharmacologique. De ce processus long et hasardeux où des dizaines de milliers de composés peuvent être testés, le Groupe ne sélectionnera qu'un petit nombre de molécules (« hits ») qui seront ensuite optimisées chimiquement pour améliorer leur efficacité in vitro et deviendront ainsi des candidats médicaments aptes à poursuivre le processus ;
- **la preuve de concept préclinique.** Lors de cette étape, l'objectif est de procéder à une évaluation, en milieu contrôlé, sur animaux sains, des candidats médicaments en fonction des doses administrées et d'établir un profil pharmacocinétique (absorption, distribution, métabolisme, élimination) et pharmacodynamique préliminaire chez l'espèce animale ciblée. Ces résultats permettent de vérifier la marge de sécurité (sécurité du médicament) et la tolérance du produit, et de confirmer le schéma posologique et le régime de traitement optimal pour assurer une efficacité maximale et des effets secondaires minimaux. En santé animale, ce type d'études précliniques correspond aux phases I et II du développement des médicaments de médecine humaine ;
- **le développement du processus de fabrication.** Cette étape a pour but de développer un procédé de fabrication aboutissant à une formulation adéquate du candidat-médicament et de mettre au point tous les processus nécessaires à l'industrialisation du futur produit. Pendant cette phase sont notamment développées les méthodes utilisées pour tester la stabilité du produit ainsi que la régularité de sa qualité ultérieure ;

- **les essais cliniques.** Ces essais, réalisés sur des animaux malades, constituent l'étape finale des études entreprises avant le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché et correspondent à la phase III du médicament humain. Ils ont pour but de vérifier l'efficacité des médicaments et sont classiquement menés chez des populations d'animaux plus larges (entre 200 et 300) que lors de la phase préclinique, et leur objectif est de confirmer ces données. Ces essais sont réalisés directement dans des cliniques vétérinaires partenaires. Des sociétés sous-traitantes se sont spécialisées dans la conduite de ces essais pour le compte des sociétés de santé animale.

Pour les médicaments destinés aux animaux de rente, dont les produits (viande, lait, œufs) sont susceptibles d'être consommés par l'homme, des études de résidus doivent être conduites afin de déterminer les temps d'attente - délais devant être respectés entre la fin du traitement de l'animal et son abattage ou la commercialisation de ses productions (œuf-lait).

Enfin, pour pouvoir commercialiser un médicament vétérinaire, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM). Une fois déposé, ce dossier d'AMM, rassemblant toutes les informations obtenues lors du développement, fait l'objet d'une évaluation scientifique par les autorités de tutelle (Santé et/ou Agriculture), qui a pour but de vérifier la qualité, l'innocuité envers l'utilisateur, le consommateur, l'environnement, l'animal de destination et également l'efficacité proprement dite du médicament vétérinaire.

En Europe par exemple, pour obtenir une AMM, le demandeur doit utiliser l'une des trois procédures fixées par la réglementation européenne :

- la procédure dite « centralisée », obligatoire pour les médicaments issus de la biotechnologie et optionnelle pour le médicament innovant ou la nouvelle molécule chimique ;
- la procédure dite « de reconnaissance mutuelle ou décentralisée » s'il désire commercialiser le même médicament dans plus d'un État Membre ;
- la procédure dite « nationale » n'est possible que pour les médicaments commercialisés dans un seul État Membre ou pour lesquels celui-ci sera État Membre de Référence dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle.

11.1.2. Stratégie R&D du Groupe Vétoquinol

L'activité R&D du Groupe poursuit deux objectifs principaux :

- le développement du chiffre d'affaires et de la rentabilité (i) par la mise sur le marché de produits innovants et de qualité apportant une facilité d'administration, une augmentation de l'efficacité et de la sécurité par rapport aux produits déjà sur le marché (ii), la défense de l'ensemble des produits commercialisés pertinents pour le Groupe,
- le développement de la notoriété et des compétences scientifiques du Groupe par la publication dans des revues scientifiques reconnues, par la communication dans des manifestations scientifiques et par l'établissement d'un réseau d'experts scientifiques.

Un focus stratégique déterminé

La R&D a contribué à la sélection des domaines thérapeutiques forts et des espèces cibles sur la base d'une analyse approfondie. Cette dernière permet d'allouer de manière pertinente les ressources de la R&D sur son portefeuille de projets, tout en renforçant ses connaissances scientifiques sur ces domaines.

La R&D conduit des programmes de recherche ayant pour objectif d'apporter de l'innovation thérapeutique et des programmes de développement de produits focalisés prioritairement sur les trois domaines d'expertise du Groupe : douleur-inflammation, anti-infectieux, cardiologie-néphrologie. Le Groupe reste toutefois fidèle à son histoire, n'hésitant pas à explorer de nouvelles opportunités dans d'autres domaines pathologiques attractifs où son expertise technologique et ses compétences de commercialisation peuvent faire une différence.

Les différentes compétences de ces métiers permettent au Groupe de pouvoir développer et enregistrer des produits innovants reposant soit sur de nouvelles entités chimiques et molécules issues de la biotechnologie, soit sur une amélioration de la galénique existante, et des génériques. Une attention particulière est portée à la gestion du cycle de vie des produits commercialisés, par le développement de nouvelles formulations, posologie et voies d'administration, d'extensions d'indications et d'enregistrement dans de nouvelles zones géographiques.

Ces programmes sont en outre complétés par une politique active de partenariat avec des organismes d'État (INRA, INSERM, CNRS, écoles vétérinaires) ou privés, tant sur le volet recherche que sur le volet développement (développement de nouvelles formulations, application de technologies innovantes de délivrance de médicaments).

11.1.3. Organisation du pôle scientifique de Vétoquinol

L'organisation R&D du Groupe a été mise en œuvre pour répondre aux besoins de nouveaux produits, il y a maintenant plus de 20 ans, et évolue selon un processus continu d'amélioration. Elle rassemble, aujourd'hui, plus d'une centaine de collaborateurs, dont une quarantaine de cadres scientifiques.

Pour répondre à l'importance stratégique de l'innovation chez Vétoquinol, l'organisation s'est enrichie depuis 2008 d'une Direction de l'Innovation, avec des scientifiques dédiés à la recherche d'idées porteuses de solutions inédites et véritables interfaces avec les différents métiers du développement pharmaceutique (R&D, industriel, marketing, commercial).

Le Groupe a consacré environ 7,5 % de son chiffre d'affaires à des activités de R&D, soit un peu plus de 21,1 M€ en 2010. Deux tiers du budget R&D sont affectés au développement de nouveaux projets, l'autre tiers est consacré au soutien des produits commercialisés.

La R&D pharmaceutique est principalement localisée en France, sur le site de la maison mère à Lure, mais également dans les pays où Vétoquinol possède un site de fabrication. Ainsi l'Italie, la Pologne, le Canada complètent-ils le centre principal en France et contribuent au développement et soutien de nos produits locaux.

Une Direction Projets-Produits complète utilement la structure et permet de diminuer significativement les durées de développement, apportant en outre une forte lisibilité du portefeuille de projets R&D et des plans de charges.

Aujourd'hui, ces équipes ont permis l'enregistrement de dossiers européens, montrant une compétence de niveau international entretenue par un très fort réseau d'experts externes (experts pharmacologues, toxicologues et pharmacocinétiques, dont le niveau international est reconnu, ainsi que d'experts cliniciens, leaders scientifiques dans les principaux domaines stratégiques). Le Groupe a su gagner la confiance de ce réseau d'experts grâce aux valeurs d'éthique et de crédibilité scientifique sur lesquelles le Groupe s'est construit.

La notoriété de Vétoquinol se renforce également par le biais d'une politique de publications et d'interventions lors de colloques scientifiques internationaux.

Du fait de l'environnement fortement contraint par la réglementation dans le développement des médicaments vétérinaires, la R&D du Groupe a choisi d'intégrer directement au sein de ses équipes les compétences d'affaires réglementaires qui participent ainsi à tout le processus de développement, dans un double objectif : le conseil dans la stratégie de développement, et l'intégration des données en vue de la constitution rapide du dossier d'enregistrement.

De manière transverse, deux services contribuent à la réactivité des échanges entre scientifiques :

- l'Assurance Qualité, qui audite de façon continue les processus de développement, garantissant ainsi le niveau requis de BPL, BPC, BPF ;
- la Veille, qui centralise la détection et la diffusion d'informations technologiques et concurrentielles aux équipes.

11.1.4. Description générale des programmes en cours

Compte tenu de l'évolution du marché de la Santé Animale et de la médicalisation croissante des animaux de compagnie, les priorités de la R&D ont aussi connu un changement. Le Groupe, qui était à l'origine une société presque exclusivement dédiée aux animaux de rente, oriente à présent une part importante de son effort de recherche vers les animaux de compagnie.

Ainsi, ses domaines de recherche concernent :

- les anti-infectieux : Le Groupe continue de travailler pour élargir sa gamme autour de la marbofloxacin, et a engagé des programmes de recherche ambitieux pour le développement d'un nouvel anti-infectieux à la fois pour les animaux de rente et les animaux de compagnie. Deux produits ont reçu leur AMM fin 2010 et d'autres projets en cours arriveront sur le marché sur une période s'échelonnant jusqu'en 2014 ;
- les traitements de la douleur et de l'inflammation : Le Groupe développe des projets adressant le traitement de pathologies chroniques de l'appareil locomoteur et la prise en charge de la douleur aiguë ou chronique. Des projets significatifs sont en cours de développement et notamment un produit innovant qui a reçu son AMM européenne fin 2010 et qui sera commercialisé en 2011 ;
- la néphrologie et la cardiologie : dans ce domaine, le Groupe s'emploie à développer des produits indiqués dans le traitement de l'insuffisance cardiaque et l'insuffisance rénale, et ce pour les animaux de compagnie. Des projets en cours dans ce domaine pourront être sur le marché d'ici 2012 (tant en produits éthiques que compléments nutritionnels) et de nouveaux programmes ont également été initiés sur de nouvelles entités chimiques.

11.1.5. Stratégie de propriété intellectuelle (PI) et de défense des produits

Dans le domaine de l'industrie vétérinaire, la propriété intellectuelle peut concerner le produit lui-même et la molécule à son origine, la formulation de ce produit ou bien encore le processus d'obtention du produit. La propriété intellectuelle est au cœur des préoccupations du Groupe, sa stratégie dans le domaine a sensiblement évolué ces dernières années. On peut distinguer deux phases dans cette évolution :

- jusqu'en 2002 : le Groupe mène principalement des programmes de développement sur des molécules libres de droits ainsi que sur des produits sous licence de tiers. La stratégie de protection intellectuelle est donc basée (i) sur la vérification des droits de PI lors de l'acquisition de produits ou molécules sous licence et/ou (ii) sur le dépôt de brevets de formulation. Il convient également de noter que l'obtention d'AMM pour ces produits représente également une bonne protection contre d'éventuels contre-facteurs. Ainsi, une AMM, pour un nouveau principe actif, permet de garantir à son détenteur une protection de 10 années sur les données produites ;
- depuis 2002 : en plus de mener la politique citée précédemment et avec la mise en place d'une structure de recherche amont développant des programmes propres ou en partenariat, il devenait important pour le Groupe de renforcer la protection de ses molécules originales. Ceci est réalisé par le biais de dépôt de brevets en France étendus ensuite à l'international en utilisant la procédure PCT (« Patent Corporation Treaty », reconnaissance mutuelle au niveau international des brevets nationaux).

Pour accompagner cette évolution, le Groupe a mis en place une structure interne dédiée aux brevets et a lancé en parallèle une politique de sensibilisation auprès de ses chercheurs. Le Groupe travaille en outre en étroite collaboration avec des cabinets de conseil en propriété intellectuelle spécialistes du domaine de la santé animale. Le Groupe fait en particulier appel à l'expertise de ces cabinets dans les phases de rédaction des demandes de brevet, ainsi que dans le cas de défense de brevets existants.

11.2. ACCORDS DE SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a conclu des accords en vertu desquels il confie la sous-traitance de travaux d'analyse et de contrôle ou bien la sous-traitance de fabrication de certains produits.

Dans le cadre de la sous-traitance de fabrication, des accords de partenariat sont mis en place sous la forme de contrats commerciaux et de contrats qualité, par lesquels les sous-traitants doivent répondre à des objectifs de coût, de taux de service et de qualité des produits qu'ils fabriquent.

Par ailleurs, le Groupe est aussi sollicité par des sociétés pharmaceutiques qui lui confient la fabrication de produits pour lesquels celles-ci détiennent les AMM et destinés à être commercialisés sous leurs propres marques.

11.3. MARQUES

Les marques et logos sont protégés, selon le cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau national, communautaire ou international, et ce dans la plupart des pays où le Groupe est présent.

Ainsi, le Groupe est titulaire d'un large portefeuille de marques comme Aurizon[®], Azodyl[®], Ceftiocyl[®], Clavaseptin[®], Equistro[®], Kefloril[®], Marbocyl[®], Propalin[®], Rubenal[®], Tolfédine[®], Tolfine[®], Tomlyn[®] et bien entendu la marque Vétoquinol[®], qui est enregistrée au niveau mondial.

Le Groupe reste très vigilant sur la défense de ses marques et logos. Des actions en contrefaçon sont régulièrement engagées pour faire valoir et respecter ses droits.

Les marques qui ne font pas l'objet d'un renouvellement à leur date d'expiration correspondent à des produits qui ne sont plus commercialisés.

12

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES 12

L'évolution de Vétoquinol a été ces dernières années marquée par une croissance dite hybride, à savoir organique et externe. Cette volonté de croissance a transformé l'entreprise Vétoquinol en un véritable groupe d'envergure internationale, qui s'est ainsi développé sur plusieurs continents.

La gestion de cette croissance passe par une adaptation permanente des structures, de l'organisation et des outils, notamment la mise en place progressive d'outils, progiciels de gestion intégrée, CRM (Customer Relationship Management), DRP (Distribution Ressources Planning), qui ont pour but d'accroître l'efficacité et la compétitivité, tout en maintenant une culture d'entreprise forte.

Ces outils font partie d'un plan de développement général qui continuera à porter ses fruits dans les années à venir et permettra des économies en termes de :

- coûts industriels ;
- coûts commerciaux ;
- et une efficacité commerciale accrue.

L'année 2010 a été caractérisée par l'aboutissement de l'intégration de la filiale italienne désormais en phase active de développement et par la finalisation de la mise en place de l'organisation de la filiale indienne.

Des actions importantes sont régulièrement menées pour entretenir un haut niveau de compétence, de management et de motivation des salariés du Groupe, de façon homogène et cohérente entre les pays qui le composent. La dimension humaine reste en effet la richesse principale du Groupe et son premier atout concurrentiel ; il convient de la préserver et de l'adapter dans le contexte de croissance où veut continuer de s'inscrire Vétoquinol.

Enfin, des recherches sont régulièrement menées avec l'aide de partenaires spécialisés pour poursuivre la croissance externe, en particulier sur les continents américains et asiatique, qui représentent des marchés, existants ou potentiels, significatifs, et donc des gisements de croissance supplémentaire.

Vétoquinol demeure ainsi un acteur important et réactif dans un marché de la santé animale toujours en mutation.

13

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

13

Le Groupe n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

14**ORGANES D'ADMINISTRATION,
DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DIRECTION GÉNÉRALE**

14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	53
14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ	55

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14

14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Direction générale de la Société est assumée par le Directeur général. Depuis le 1^{er} avril 2010, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées par décision du Conseil d'administration du 10 décembre 2009.

Le Conseil d'administration, présidé par son Président, détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Biographie	Fonctions exercées dans la société	Autres fonctions significatives exercées dans d'autres sociétés durant les cinq dernières années
M. Étienne Frechin	Étienne Frechin est né en 1938 et est Président de Vétoquinol depuis 1980. Autodidacte, il a auparavant exercé différentes fonctions au sein de la Société : - Directeur de la production de 1963 à 1968 ; - Directeur général depuis 1968	Président du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique	Représentant permanent de Vétoquinol SA, actionnaire principal de Vétoquinol International. Gérant associé de Demabel SARL, société gérante de Soparfin SCA, holding de Vétoquinol SA Président, Gérant ou administrateur des filiales du Groupe Vétoquinol Président de la SAS RD Pharmagal
M. Matthieu Frechin, fils de M. Étienne Frechin	M. Matthieu Frechin est né en 1969. Docteur en Pharmacie et diplômé de la faculté de Pharmacie de Nancy (1995) et d'un DEA en génie des systèmes industriels, spécialisation marketing, M. Matthieu Frechin est administrateur de Vétoquinol SA depuis 2006. Il a été nommé Directeur général délégué le 21 août 2006. Il a été nommé Directeur général, en remplacement de Monsieur Étienne Frechin, le 10 décembre 2009 avec effet au 1 ^{er} avril 2010.	Directeur général Membre du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique	Membre du Conseil de surveillance de Soparfin SCA, holding de Vétoquinol SA.
M. Jean-Charles Frechin, frère de M. Étienne Frechin	M. Jean-Charles Frechin est né en 1945 Docteur en Pharmacie, diplômé de la faculté de Pharmacie de Besançon (1970), il est également diplômé de la faculté de Strasbourg (Immunologie Générale et appliquée). Il a repris l'officine familiale à Lure, en 1974 et est aujourd'hui retraité.	Membre du Conseil d'administration depuis 1971 Membre du Comité d'audit Membre du Comité de rémunération	
M ^{me} Marie-Claude Valentin-Frechin, sœur de M. Étienne Frechin	M ^{me} Marie-Claude Valentin Frechin est née en 1931.	Membre du Conseil d'administration depuis 1971.	

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Biographie	Fonctions exercées dans la société	Autres fonctions significatives exercées dans d'autres sociétés durant les cinq dernières années
M ^{me} Martine Frechin, épouse de M. Étienne Frechin	M ^{me} Martine Frechin est née en 1939.	Membre du Conseil d'administration depuis 2004.	Présidente du Conseil de surveillance de la SCA Soparfin, Holding de Vétoquinol SA Gérante associée de Demabel SARL
M. François Frechin, frère de M. Étienne Frechin	M. François Frechin est né en 1933. Docteur en Pharmacie, diplômé de la faculté de pharmacie de Nancy (1959), diplômé de sérologie de la faculté de médecine de Paris (1962) et titulaire d'un certificat de pharmacie industrielle (1960), il est aujourd'hui retraité.	Membre du Conseil d'administration depuis 1975	Gérant des sociétés civiles Veroes et Frejour, domiciliées à Dijon et actionnaires de Vétoquinol SA.
M. Philippe Arnold	Né en 1941, M. Philippe Arnold est administrateur indépendant. Diplômé d'HEC et CPA, Philippe Arnold, cadre à la BNP, est aujourd'hui retraité.	Membre du Conseil d'administration depuis le 4 juin 2007. Président du Comité d'audit Président du Comité de rémunération Membre du Comité stratégique	
M. Louis Champel	Né en 1944, M. Louis Champel est administrateur indépendant. Diplômé de l'IEP (Sciences Politiques - Paris), il a commencé sa carrière chez Rhône-Poulenc en 1970, en qualité de chargé de missions et responsable de la zone Asie, puis PDG de la filiale pharmaceutique du Groupe en Indonésie, puis en qualité de Directeur général de la filiale vétérinaire Rhodia-Mérieux au Brésil et PDG de Rhône Mérieux France. En 1997, il participe à la création de la société Merial dont il devient le PDG jusqu'en 2000.	Membre du Conseil d'administration depuis le 27 août 2009 Membre du Comité d'audit Membre du Comité de rémunération Membre du Comité stratégique	Directeur général unique (Président du Directoire) de la société Lyon 3 Valorisation SA
M. Dominique Henryon	Né en 1951, M. Dominique Henryon est diplômé de l'École Centrale de Paris (1974) et titulaire d'un MBA de Stanford (1976). Il a commencé sa carrière chez Arthur D. Little comme Conseiller de Direction. Il a ensuite rejoint le Groupe IDI (Institut de Développement Industriel) comme chargé de mission pendant 4 ans et y a participé à la création de Finovelec, société de capital risque, pendant 2 ans, en tant que Directeur général. Directeur de la stratégie du Groupe Hutchinson puis gérant de sa filiale Babyrelax, il a ensuite rejoint Jaeger Régulation en tant que Directeur général. Après une période de 5 ans comme Directeur général des laboratoires Laphal, Dominique Henryon a intégré le Groupe en janvier 1999 comme Directeur général délégué. Il est membre du Board de IFAH (International Federation of Animal Health) et membre du club APM (Association pour le Progrès du Management) de Haute-Saône.	Directeur général délégué (jusqu'au 31 décembre 2010) Membre du Comité exécutif Responsable du Comité de direction	

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Biographie	Fonctions exercées dans la société	Autres fonctions significatives exercées dans d'autres sociétés durant les cinq dernières années
M. Alain Masson	<p>Né en 1962, M. Alain Masson est Directeur Qualité Groupe.</p> <p>Docteur en Pharmacie diplômé de la Faculté de pharmacie de Besançon (25) (1985), il a obtenu un DESS de Pharmacie Industrielle option Cosmétologie à Lyon (1986).</p> <p>Il a commencé sa carrière dans l'industrie pharmaceutique en 1988 au sein des Laboratoires Vétoquinol, en qualité de responsable contrôle qualité. Il a occupé successivement les postes de responsable Assurance qualité, Directeur Qualité France et Directeur Qualité Industrielle groupe.</p> <p>Depuis 2008, il a en charge l'ensemble de la Qualité du Groupe sur les sites industriels, les filiales de distribution et les centres R&D.</p>	<p>Directeur général délégué et Pharmacien responsable depuis le 4 avril 2008.</p>	

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'administration de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la Société, les membres des organes d'administration et de direction de la Société ne sont pas en conflit d'intérêts avec la Société. De façon à identifier et à prévenir tout conflit d'intérêt potentiel, un règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société a été mis en place le 18 septembre 2006. Sa dernière mise à jour date du 27 août 2009. Il prévoit que les membres du Conseil d'administration ou des Comités spécialisés ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts ponctuel (même potentiel) et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

15

INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

15.1. RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

57

INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

15

15.1. RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations émises par le Comité de rémunération dans son rapport en date du 11 mars 2010, concernant les rémunérations globales actuelles des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Il a ainsi arrêté le montant des rémunérations à octroyer aux dirigeants tant sur la partie fixe que sur la partie variable.

Le Groupe respecte le Code AFEP-MEDEF concernant les rémunérations.

Il ressort de ce Conseil que les rémunérations des dirigeants ont été revalorisées de la façon suivante :

- Directeur général délégué Groupe – Dominique Henryon : 3 % ;
- Directeur général délégué, Pharmacien responsable – Alain Masson : 2,6 %,

Ces augmentations ont pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

À compter du 1^{er} avril 2010 :

- Nomination Président – Étienne Frechin : 0 % et suppression de la prime variable ;
- Nomination Directeur général – Matthieu Frechin : 46,8 % qui comprend l'intégration d'une prime de mandataire ;

Les primes variables attachées aux objectifs 2010 sont les suivantes :

- Directeur général – Matthieu Frechin : 80 000 € ;
- Directeur général délégué Groupe – Dominique Henryon : 134 500 €.

Un système de réduction ou de majoration en cas de non-atteinte ou de dépassement des objectifs, basé sur le CA et le ROCE du Groupe, a été mis en place.

15.1.1. Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Étienne Frechin, Président-directeur général du 1/01 au 31/03/2010 puis Président à compter du 1/04/2010	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2)	502 206	206 178
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.6)	0	0
TOTAL	502 206	206 178

Matthieu Frechin, Directeur général délégué du 1/01 au 31/03/2010 puis Directeur général à compter du 1/04/2010	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2)	201 655	296 019
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.6)	0	0
TOTAL	201 655	296 019

Dominique Henryon, Directeur général délégué (départ au 31 décembre 2010)	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2)	478 654	996 608
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.6)	0	0
TOTAL	478 654	996 608

Alain Masson, Directeur général délégué	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2)	131 279	134 694
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.6)	0	0
TOTAL	131 279	134 694

15.1.2. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les éléments de rémunération fournis dans les tableaux ci-dessous sont sur une base brute avant impôt.

Étienne Frechin, Président-directeur général du 1/01 au 31/03/2010 puis Président à compter du 1/04/2010	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
Rémunération fixe	200 781	200 781	200 678	200 678
Rémunération variable	296 400	138 750	-	296 400*
Jetons de présence	5 025	5 025	5 500	5 025
Avantage en nature		Voiture de fonction		
TOTAL	502 206	344 556	206 178	502 103

* rémunération variable versée en 2010 au titre de 2009. À compter de 2010, suppression de la rémunération variable.

Matthieu Frechin, Directeur général délégué du 1/01 au 31/03/2010 puis Directeur général à compter du 1/04/2010	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	112 176	112 176	205 518	205 518
Rémunération variable	64 450	29 150	80 000	64 450
Prime mandataire	20 004	20 004	5 001	5 001
Jetons de présence	5 025	5 025	5 500	5 025
Avantages en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant + participation + intéressement (uniquement du 1/01 au 31/03/2010)		
TOTAL	201 655	166 355	296 019	279 994

Dominique Henryon, Directeur général délégué (départ au 31 décembre 2010)	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	316 004	316 004	330 738	330 738
Rémunération variable	162 650	73 560	134 500	162 650
Rémunération exceptionnelle	-	-	531 370	
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant		
TOTAL	478 654	389 564	996 608	493 388

Alain Masson, Directeur général délégué	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	99 647	99 647	102 031	102 031
Rémunération variable	15 792	20 944	14 663	15 792
Prime pharmacien responsable	15 840	15 840	18 000	18 000
Rémunération exceptionnelle			0	40 000
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant + participation + intéressement		
TOTAL	131 279	136 431	134 694	175 823

15.1.3. Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Jetons de présence`	
	Exercice 2009	Exercice 2010
M. Jean-Charles Frechin	5 025	5 025
M ^{me} Marie-Claude Valentin-Frechin	5 025	5 025
M ^{me} Martine Frechin	5 025	5 025
M. François Frechin	5 025	5 025
M. Philippe Arnold	6 025	6 025
M. Louis Champel	0	2 500
M. Jacques-François Martin**	7 025	4 525

**remplacé par M. Louis Champel à compter du mois d'août 2009

Remarque : en dehors des jetons de présence, aucune autre rémunération n'a été versée durant ces deux exercices.

15.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant

15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

15.1.6. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

Néant

15.1.7. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Date du Conseil d'administration	04/06/2007	07/05/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	33 800	23 500
Rapport options/actions	1 option pour 1 action	1 option pour 1 action
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :		
Alain Masson	600	Néant
Point de départ d'exercice des options	15/09/2009	01/09/2012
Date d'expiration	06/12/2011	07/11/2014
Prix de souscription	25,33 €	24,25 €
Modalités d'exercice	- du 15/09/2009 au 15/10/2009	du 01/09/2012 au 01/10/2012
	- du 15/09/2010 au 15/10/2010	- du 01/09/2013 au 01/10/2013
	- du 05/06/2011 au 05/12/2011	- du 07/05/2014 au 07/11/2014
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	4 700	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	29 100	23 500

15.1.8. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré des actions achetées	Plan du 07/05/2010
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	12 500	24,25	12 500
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale).	0	-	0

15.1.9. Contrat de travail et mandat social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Étienne Frechin Président-directeur général		X		X		X		X
Matthieu Frechin Directeur général ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾			X		X		X
Dominique Henryron Directeur général délégué Départ au 31 décembre 2010		X		X	X			X
Alain Masson Directeur général délégué, Pharmacien responsable	X			X		X		X

(1) nommé le 10 décembre 2009 avec effet au 1^{er} avril 2010. A compter de cette date, il n'y a plus de contrat de travail.

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

16

16.1. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	62
---	-----------

16.2. CONTRAT DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION À L'ÉMETTEUR OU À L'UNE DE SES FILIALES ET PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES	63
--	-----------

16.3. INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT, LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET LE COMITÉ STRATÉGIQUE	64
--	-----------

16.4. DÉCLARATION CONCERNANT LE RÉGIME DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	65
--	-----------

16.5. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE	65
---	-----------

16

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

16.1. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandat	Fonctions exercées dans la société
M. Étienne Frechin	<p>1^{re} nomination en qualité d'administrateur : Statuts constitutifs de la Société en date du 2 juillet 1962</p> <p>Nomination en qualité de Directeur général en 1968 – Démission de son mandat le 10 décembre 2009, avec effet au 31 mars 2010</p> <p>Nomination en qualité de Président du Conseil d'administration en 1980</p> <p>Échéance du mandat d'administration</p> <p>Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010</p>	Président du Conseil d'administration
M. Matthieu Frechin, fils de M. Étienne Frechin	<p>1^{re} nomination</p> <p>Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2006 en qualité d'administrateur - Échéance du mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011</p> <p>Conseil d'administration du 21 août 2006 en qualité de Directeur général délégué.</p> <p>Conseil d'administration du 10 décembre 2009 en qualité de Directeur général avec effet au 1^{er} avril 2010 – Échéance du mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013</p>	<p>Directeur général</p> <p>Membre du Conseil d'administration</p>
M. Jean Charles Frechin, frère de M. Étienne Frechin	<p>1^{re} nomination</p> <p>Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971</p> <p>Échéance du mandat</p> <p>Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012</p>	<p>Membre du Conseil d'administration</p> <p>Membre du Comité d'audit</p> <p>Membre du Comité de rémunération</p>
M ^{me} Marie Claude Valentin-Frechin, sœur de M. Étienne Frechin	<p>1^{re} nomination</p> <p>Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971</p> <p>Échéance du mandat</p> <p>Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012</p>	Membre du Conseil d'administration
M ^{me} Martine Frechin, épouse de M. Étienne Frechin	<p>1^{re} nomination</p> <p>Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2004</p> <p>Échéance du mandat</p> <p>Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015</p>	Membre du Conseil d'administration

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandat	Fonctions exercées dans la société
M. François Frechin, frère de M. Étienne Frechin	1 ^{re} nomination Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 1975 Échéance du mandat Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Conseil d'administration
M. Philippe Arnold	1 ^{re} nomination Conseil d'administration du 4 juin 2007 Ratification lors de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2008 Échéance du mandat Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Membre du Conseil d'administration Administrateur Indépendant Président du Comité d'audit Président du Comité de rémunération
M. Louis Champel	1 ^{re} nomination Cooptation par le Conseil d'administration du 27 août 2009 ratifié par l'Assemblée générale du 7 mai 2010. Échéance du mandat Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Membre du Conseil d'administration Administrateur Indépendant Membre du Comité d'audit Membre du Comité de rémunération
M. Dominique Henryon	1 ^{re} nomination 1 ^{er} décembre 1998 Fin du mandat (départ de la Société) 31 décembre 2010	Directeur général délégué
M. Alain Masson	1 ^{re} nomination 4 avril 2008 Échéance du mandat 31 décembre 2013	Directeur général délégué Pharmacien responsable

16.1.1. Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre fois par an, sur convocation de son Président, soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

En cas de carence du Président, le Directeur général peut procéder lui-même à cette convocation et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Les administrateurs sont convoqués par tous moyens, et même verbalement et l'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration et voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Chaque administrateur présent ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

16.2. CONTRAT DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION À L'ÉMETTEUR OU À L'UNE DE SES FILIALES ET PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES

Il n'existe aucun contrat de ce type entre Vétoquinol et ses dirigeants.

16.3. INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT, LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET LE COMITÉ STRATÉGIQUE.

Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux d'un Comité d'audit, d'un Comité de rémunération et d'un Comité stratégique.

16.3.1 Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 4 avril 2008. Il est chargé de donner au Conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels consolidés et sociaux de Vétoquinol SA. Ses comptes rendus doivent permettre au Conseil d'administration d'être pleinement informé.

Plus précisément, le Comité d'audit a pour mission :

- d'entendre les commissaires aux comptes, les directeurs financiers, comptables, de la trésorerie et de l'audit interne ou du contrôle de gestion. Ces auditions se tiennent hors la présence de la direction générale. Il donne son avis sur l'organisation du service du responsable de l'audit interne ou du contrôle de gestion et est informé de son programme de travail ;
- d'examiner les comptes en général et de revoir les principes comptables appliqués. L'examen des comptes doit être accompagné d'une note du Directeur financier ;
- d'examiner le champ d'intervention des Commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance des projets de rapports annuels ou semestriels ;
- d'examiner le périmètre des sociétés consolidées et les raisons pour lesquelles des sociétés n'y sont pas incluses ;
- d'examiner les risques et engagements hors bilan significatifs ;
- d'examiner toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques.

À cet effet, le comité se réunit au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels par le Conseil d'administration, et de manière ponctuelle, s'il s'avère nécessaire d'examiner des points particuliers importants. Durant l'année 2010, il s'est réuni deux fois (100 % de présence des administrateurs) et a rendu ses recommandations au Conseil d'administration, lors des réunions du 11 mars 2010 et du 30 août 2010.

À la date d'établissement du présent document de référence, le Comité d'audit est composé de trois personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant et Président du Comité,
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur.

16.3.2 Le Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 9 avril 2004 afin d'examiner les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la Société ainsi que, le cas échéant, des salariés des sociétés du Groupe. Plus précisément, le Comité de rémunération a pour mission :

- de proposer la rémunération des mandataires sociaux, de déterminer, le cas échéant, la part variable de leur rémunération, selon une évaluation annuelle de leurs performances personnelles, et selon la stratégie du Groupe à moyen terme ;
- de proposer, le cas échéant, en faveur des mandataires sociaux et des salariés de la Société ou de ses filiales, la mise en place de plans de souscription ou d'achat d'actions, de plans d'épargne d'entreprise ou d'attribution d'actions gratuites ;
- de proposer, nominativement, parmi les mandataires sociaux et les salariés de la Société ou de ses filiales, les bénéficiaires d'options, bons, obligations, ou autres valeurs mobilières ouvrant droit, de façon immédiate ou différée, à une participation au capital de la Société ou de ses filiales ;
- d'examiner les avantages de toute nature, par exemple en matière de retraite, accordés aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants de la Société et de ses filiales ou sous-filiales ;
- de proposer la répartition des jetons de présence, notamment au regard des responsabilités encourues par les administrateurs et de leur assiduité au Conseil et dans les comités spécialisés. Le montant des jetons de présence doit être adapté au temps que chaque administrateur consacre à ses fonctions ;
- d'examiner les projets d'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- de rédiger un compte rendu complet et précis sur la rémunération des mandataires sociaux qui figurera dans le rapport de gestion. Ce rapport doit mentionner notamment les modalités de calcul des rémunérations variables, les critères d'attribution des bonus, la rémunération individuelle et détaillée de chaque mandataire ainsi que le montant global et individuel des jetons de présence distribués.

Le Comité de rémunération se réunit une fois par an et rend ses recommandations au Conseil d'administration, sous forme de rapports.

À la date d'établissement du présent document de référence, le Comité de rémunération est composé de trois personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant, Président du Comité,
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur.

16.3.3. Le Comité stratégique

Le Comité stratégique a été mis en place le 18 septembre 2006. Son rôle essentiel est d'émettre toute recommandation au Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- étudier la stratégie et la politique générale du Groupe ;
- examiner les opportunités de développement externe ;
- examiner l'évolution et les perspectives des activités du Groupe tant sur le plan national que sur le plan international ;
- examiner les projets d'implantation à l'étranger ;
- étudier les stratégies de l'entreprise que les dirigeants pourraient mettre en œuvre, notamment dans le domaine des investissements.

À la date d'établissement du présent document de référence, le Comité stratégique est composé des personnes suivantes :

- le Président ;
- le Directeur général ;
- le Directeur général délégué Groupe ;
- deux administrateurs indépendants.

16.4. DÉCLARATION CONCERNANT LE RÉGIME DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de la Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, et par décision en date du 8 décembre 2008, le Conseil d'administration a décidé d'adopter comme Code de référence le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF en décembre 2008.

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'applique pas ce code au niveau des points suivants :

Comité des nominations ou des sélections

Les recommandations AFEP-MEDEF incitent les sociétés cotées à créer un Comité des nominations ou des sélections. En ce qui concerne notre société, ce rôle est assumé par le Comité des rémunérations.

Durée du mandat des administrateurs

Le Code AFEP-MEDEF propose une durée de mandat de 4 ans. La durée du mandat d'un administrateur dans notre société est de 6 ans, comme prévu statutairement.

Administrateurs indépendants

La part des administrateurs indépendants représente le quart (deux administrateurs sur huit) au lieu du tiers préconisé par les recommandations AFEP-MEDEF, en raison du caractère familial marqué de la société et de ses activités très spécialisées.

16.5. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

En application de l'article L. 225-37, L 225-68 et L226-10-1 du Code de commerce, Monsieur Étienne Frechin, Président-directeur général du Groupe, rend compte dans le cadre du présent rapport « des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ». Ce rapport présente deux parties distinctes :

- Partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Partie du rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Le présent rapport concerne l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation, conformément au Cadre de référence publié par l'AMF relatif aux valeurs moyennes et petites.

Ce rapport a été présenté le 18 mars 2011 au Conseil d'administration, et a été approuvé.

16.5.1. Partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise

16.5.1.1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Se référer aux chapitres 14 et 16 du présent document de référence.

16.5.1.2. Fréquence des réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre (4) reprises : les 11 mars, 7 mai, 30 août et 10 décembre. Les administrateurs, les membres du Comité d'entreprise et les Commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués.

Le Conseil d'administration est composé de 8 membres.

Toutes les réunions ont été présidées par Monsieur Étienne Frechin. Les taux de participation des administrateurs à ces Conseils ont été respectivement de 100 %, 100 %, 88 % et 100 %.

L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de la société et du Groupe est systématiquement présentée à chaque séance. Les principaux points à l'ordre du jour des différentes séances ont été les suivants :

- le 11 mars : Approbation des comptes 2010 ; affectation du résultat ; autorisations et délégations de compétence à accorder au Conseil d'administration ; rémunération des dirigeants ; nomination d'un pharmacien responsable intérimaire ; la croissance externe ;
- le 7 mai : Répartition des jetons de présence ; mise en place d'un plan d'attribution de stock-options et d'actions gratuites ;
- le 30 août : Approbation des comptes du 1^{er} semestre 2010 ; compte de résultat prévisionnel ; rapport du Comité d'audit ; le marché ; la croissance externe ;
- le 10 décembre : Présentation et approbation du budget de l'exercice 2011 ; la croissance externe ; les missions du Conseil d'administration ; les obligations convertibles ; convention de trésorerie avec les filiales ; point sur la croissance externe ; organisation de la Direction générale à compter du 1^{er} janvier 2011.

16.5.1.3 Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés

Se référer au chapitre 16.3 du présent document de référence.

16.5.1.4. Évaluation des travaux du Conseil

Les travaux du Conseil d'administration sont préparés et organisés conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de bonne gouvernance.

16.5.1.5 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Il n'y a pas de limite aux pouvoirs du Directeur général.

16.5.1.6 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Se référer au chapitre 15.1 du présent document de référence.

16.5.1.7 Modalités de participation à l'Assemblée générale

Chaque actionnaire de Vétoquinol, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'Assemblée générale. À chaque action est attaché un droit de vote. Pour connaître toutes les modalités de participation à l'Assemblée générale directe ou indirecte (vote par correspondance), il suffit de consulter le site internet, de se référer aux statuts ou de contacter directement la société.

16.5.1.8 Procédures de gestion des risques

Se référer au chapitre 4 « Facteurs de risques » présenté dans le présent document de référence.

16.5.2. Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

16.5.2.1 Principes et points clés d'analyse

Le pilotage de l'organisation comptable et financière, approuvé et contrôlé par la Direction générale, est assuré par la Direction financière. L'établissement des comptes consolidés, au travers d'un ERP Groupe et d'un logiciel de consolidation dédié, assure une homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

16.5.2.1.1 Organisation générale

Le Groupe est organisé de manière à produire mensuellement les informations comptables et financières dont il a besoin pour piloter son activité suivant un calendrier établi. Dans le cadre de la publication annuelle des comptes consolidés, les missions des différents acteurs concourant à la publication des comptes consolidés annuels sont clairement identifiées dans un document qui leur est transmis.

Les données financières de base (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres du Groupe) sont arrêtées mensuellement à J + 10 (ouvrés) suivant un processus d'arrêtés des comptes planifié et précis.

Les circuits d'information concourant à la mise en place des tableaux de bord sont basés sur un outil unique de reporting/consolidation permettant une homogénéisation et une sécurité accrue des données comptables, notamment par le biais d'extraction automatique effectué à partir de l'ERP du Groupe.

16.5.2.1.2 Gestion des ressources

Les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la fonction comptable sont régulièrement passées en revue par la Direction générale afin de s'assurer que les compétences présentes sont en conformité avec la complexité croissante des opérations à traiter.

16.5.2.1.3 Application des règles comptables

Le Groupe applique les normes IFRS, pour élaborer les comptes consolidés et s'assure par une veille active que les changements de réglementation – de plus en plus fréquents – sont correctement appréhendés et appliqués. Les opérations complexes (ex : regroupement d'entreprise, test de dépréciation annuel des Goodwill, allocation du prix d'achat...) sont traitées exclusivement par la cellule de consolidation du Groupe, rattachée à la Direction financière, dans le respect des normes IFRS et sont validées par la Direction générale et/ou le Comité d'audit.

Le Groupe possède 24 filiales à l'étranger. Le traitement des informations de base suivant ces référentiels comptables locaux est parfois différent du traitement requis par les normes IFRS. Pour pallier cette problématique, le Groupe retrace les opérations aux normes IFRS, au sein de sa cellule de consolidation.

Les différentes options possibles sont validées par la Direction générale et/ou le Comité d'audit.

16.5.2.1.4 Organisation et sécurité des systèmes d'information

Le Groupe s'emploie à mettre en place dans ses filiales un ensemble de systèmes d'information ayant comme épine dorsale un ERP commun (JD Edwards).

Le paramétrage de ce système d'information donne une assurance au Groupe quant à l'organisation et la sécurité de ses systèmes d'information.

L'ERP a été développé avec pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité et de disponibilité tout en garantissant la pertinence de l'information comptable et financière.

L'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système et de validation des traitements et procédures de clôture. Des dispositifs destinés à assurer la sécurité physique et logique des systèmes et données informatiques sont mis en place par le Groupe.

Les opérationnels sont impliqués dans la définition, la conception et la validation des outils informatiques. Afin de sécuriser les modifications et les améliorations apportées au système, il a été mis en place une séparation des environnements de développement et de production.

La Société est en mesure de répondre aux obligations spécifiques de l'administration fiscale française, tant en terme de conservation des données traitées que de documentation.

16.5.2.2 Rôle de la Direction générale

16.5.2.2.1 Organisation, compétences et moyens

La Direction générale veille à l'existence d'un dispositif de gestion des risques et d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier. Elle en organise la surveillance.

La Direction générale s'assure que le dispositif de contrôle interne et financier vise à produire une information fiable et donne une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. À cette fin, la Direction générale s'assure que les dispositifs abordent les points suivants :

- la compatibilité des dispositifs de motivation et de rémunération au sein des fonctions comptable et financière avec les objectifs du contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières sont régulièrement revus afin de mettre en adéquation les moyens (personnel et outils...) et les exigences d'un contrôle interne de plus en plus poussé ;
- les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers ainsi que les mesures destinées à assurer ces obligations de conservations (plans de continuité en particulier dans le domaine informatique, archivage permettant de répondre aux obligations réglementaires, etc...).

16.5.2.2.2 Pilotage et contrôle

La Direction générale a impulsé la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et à maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

Le reporting de chaque société du Groupe permet d'établir chaque mois le « Tableau de bord ». Ce document centralise et consolide aux normes IFRS toutes les données comptables et financières, notamment :

- l'analyse des résultats mensuels d'exploitation de chaque entité avec la décomposition des différentes charges par nature et centre de coûts,
- l'analyse des résultats industriels des sites de production,
- toutes ces données font l'objet d'une comparaison, pour le mois et en cumul, avec l'exercice précédent et les prévisions budgétaires,
- le suivi mensuel des principaux postes du bilan de chaque société, notamment ceux concernant l'évolution des besoins en fonds de roulement, avec une analyse des écarts par rapport aux prévisions,
- le suivi mensuel de la trésorerie et de l'endettement,
- l'analyse des ventes par espèces, par zones géographiques, par classes de produits ou familles de produits et par domaines stratégiques.

Les données présentées dans les états financiers publiés sont identiques à celles examinées tous les mois par la Direction générale et le Comité de direction.

Les budgets de chacune des filiales et du Groupe sont présentés par la Direction financière, puis validés par la Direction générale, avant leur approbation par le Conseil d'administration.

Au sein des différentes structures mises en place afin de piloter la bonne marche du Groupe, la Direction générale, en liaison avec les Directions Financières, s'assurent des principes comptables retenus et de leur éventuel impact sur la présentation des états financiers.

Dans le cadre de l'audit interne, la Direction générale définit tous les ans quelles filiales seront soumises à un audit approfondi (social, juridique ou financier), réalisé par des équipes internes ou par des prestataires externes. En 2010, trois audits juridiques ont été réalisés : Pologne, Allemagne, Suisse (2009 : cinq audits juridiques ont été réalisés : Royaume-Uni, Espagne ainsi que nos trois filiales canadiennes). Ces audits n'ont pas décelé de dysfonctionnement significatif.

16.5.2.2.3 Préparation de l'arrêté des comptes

La Direction générale s'assure que la Direction financière a défini et mis en place des processus d'enregistrement comptable des opérations majeures.

Elle s'assure de la mise en place de procédures d'arrêté de certains comptes jugés sensibles ou qui pourraient l'être (valorisation des actifs incorporels, traitement de comptabilisation des revenus...) et valide les estimations et hypothèses prises par la Direction financière.

La Direction générale revoit et valide les comptes – y compris les notes annexes – établis par la Direction financière. À ce titre, les changements de principes comptables (aucun en 2010 et 2009) sont mis en évidence - et le Conseil d'administration et/ou le Comité d'audit en sont informés.

La Direction générale s'assure de l'analyse des grands équilibres financiers (ratios d'endettement, liquidités, couverture...) ; elle identifie et explique les facteurs d'évolution des résultats (réalisés N/N-1). Les comptes annuels sont accompagnés du rapport de gestion, qui comprend les principaux commentaires et analyses nécessaires à la bonne compréhension des états financiers. Enfin, la Direction générale définit la stratégie de communication financière et valide les différents communiqués de presse.

16.5.2.2.4 Prise en considération des travaux des Commissaires aux comptes

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la Direction générale échange avec les Commissaires aux comptes (CAC).

La Direction générale s'assure que les CAC ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

Enfin, la Direction générale s'informe auprès des CAC du périmètre de leur intervention et des conclusions de leurs travaux.

16.5.2.3 Rôle du Conseil d'administration et/ou du Comité d'audit

16.5.2.3.1 Contrôles et vérifications

Le Conseil d'administration est informé des aspects majeurs qui seraient susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ; les informations suivantes lui sont transmises : budget de l'année suivante, meilleur estimé d'arrêté de fin d'année, tableaux relatifs à la loi du 1^{er} mars 1984, projets d'investissements, tableau de bord interne, etc.

Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux par un Comité d'audit – se référer au chapitre 16.3.1 du présent document de référence.

Le Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité d'audit veille à la qualité du processus de sélection des commissaires aux comptes notamment au regard des critères de compétence et d'indépendance de ceux-ci.

Dans le cadre de la prévention de la fraude, le Groupe a mis en place un Guide de Bonne Pratique des Affaires qui concourt à éviter autant que possible les fraudes et actes malhonnêtes envers le Groupe et/ou ses partenaires et actionnaires.

Les règles contenues dans le Guide de Bonne Pratique des Affaires définissent ce que Vétoquinol attend de chacun de ses employés, quel que soit son niveau hiérarchique, afin que, dans le monde entier, tous agissent dans le respect de la Loi et de l'éthique Vétoquinol tant à l'égard des concurrents, des clients et des fournisseurs, que pour protéger les actifs de Vétoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption imputable à Vétoquinol.

16.5.2.3.2 Arrêté des comptes

Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels sur la base du compte rendu effectué par le Comité d'audit. Les comptes sur lesquels il doit se prononcer lui sont présentés par la Direction financière ainsi que les différentes estimations et/ou options retenues pour parvenir à ces comptes. Les Commissaires aux comptes présentent leurs travaux et leurs conclusions ainsi que leurs éventuelles recommandations.

16.5.2.3.3 Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration reçoivent l'assurance des Commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration s'assurent que les CAC ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

Lors de l'arrêté des comptes par le Conseil, les Commissaires aux comptes ont suffisamment avancé dans leurs travaux – voire terminé – pour être en mesure de communiquer au Conseil toutes remarques significatives.

16.5.3. Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée

De façon à assurer la production d'un reporting transparent donnant une image fidèle de la situation de la société, le Groupe aménage en continu ses processus comptables et financiers, en mettant l'accent notamment sur les contrôles internes relatifs à l'initiation, l'enregistrement et la réconciliation des soldes comptables et des opérations, en application des principes comptables appropriés.

16.5.3.1 Critère de qualité

Cette refonte des processus de production de l'information comptable met l'accent sur l'automatisation de la collecte et de la contribution des informations de manière à :

- réduire le délai de mise à disposition de l'information,
- réduire les coûts de production,
- limiter les erreurs dans l'agrégation de ces données et la production des états financiers,
- renforcer la vision des Directions sur les activités des filiales,
- alimenter un tableau de bord tant au niveau des résultats financiers que de l'évaluation des risques.

L'amélioration continue du contrôle interne en matière de reporting financier passe par la mise en place d'un référentiel commun formalisant l'ensemble des règles. Ces règles sont à élaborer en fonction des risques définis en amont du cadre réglementaire, mais aussi des procédures en place, des spécificités métier et de l'entreprise. Cette démarche doit s'étendre jusqu'à l'intégration de ce cadre de contrôle avec les systèmes d'information en place et les activités humaines. L'existence d'un tel cadre, en particulier d'un référentiel formel et d'un système de suivi, participe à la faisabilité et la pertinence des audits internes et externes tels qu'exigés par la loi.

À travers le système d'information du Groupe, c'est une grande part des processus opérationnels et des processus de pilotage de l'entreprise dont on peut analyser et mesurer l'efficacité et la pertinence.

16.5.3.2 Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

La qualité de l'information comptable et financière publiée dépend aussi des risques inhérents aux processus comptables lors des processus amont de production comptable et lors du processus d'arrêté des comptes. L'objectif de la Direction financière est de minimiser ces différents risques afin de publier dans les états financiers une information financière régulière et sincère. Pour ce faire, les assertions contenues dans les états financiers sont des affirmations de la Direction, explicites ou non, qui sont reflétées dans les états financiers, comme suit :

- **Exhaustivité des informations** : l'ensemble des transactions et événements, les actifs, les passifs et les participations, qui auraient dû être comptabilisés, ont été enregistrés et ceci dans le bon exercice comptable. Toutes les informations en annexes qui devraient figurer dans les états financiers ont été décrites.
- **Existence et réalité** : les actifs, les passifs et les participations existent et les transactions ainsi que les événements qui ont été enregistrés ou mentionnés en annexe sont réels, ils concernent le Groupe et sont enregistrés dans le bon exercice comptable.
- **Exactitude** : les montants et autres données relatives aux transactions et aux événements ont été correctement enregistrés dans les soldes comptables appropriés.
- **Valorisation** : les actifs, les passifs et les participations sont enregistrés dans les états financiers selon les valeurs appropriées et les éventuels écarts de valorisation ou les écarts d'affectation sont correctement enregistrés.
- **Obligations et droits** : le passif représente les obligations de l'entité ainsi que les droits sur l'actif que l'entité détient ou contrôle.
- **Présentations** : les informations financières et informations en annexes sont correctement présentées et décrites, clairement exprimées, mentionnées fidèlement, avec les montants appropriés.

Les processus comptables sont organisés suivant les grands processus de l'entreprise : ventes, achats, productions & stocks, immobilisations, etc. Ces dispositifs organisés et documentés concourent à traiter les différents flux d'opérations et rendent de ce fait homogènes les données comptables. Le processus d'arrêté des comptes est formalisé suivant un arrêté mensuel et l'information financière publiée est passée en revue par les Directions Comptables et Financières du Groupe, la Direction générale et le Conseil d'administration.

16.5.3.3 Principes et points clés d'analyse

16.5.3.3.1 Investissements/Désinvestissements/Recherche & Développement

Le processus d'investissement fait l'objet de processus organisés et documentés qui comprennent a minima les différentes autorisations suivantes :

- autorisation du budget annuel donnée par le Conseil d'administration,
- autorisation par la Direction financière,
- autorisation par la Direction générale.

La Direction Stratégie et Développement et la Direction Financière contrôlent le suivi de tous les projets de R&D en cours. Elles établissent chaque mois un état d'avancement de chacun de ces projets et de leurs coûts par rapport au calendrier des charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux processus de recherche et développement et aux autorisations réglementaires, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifiques. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

16.5.3.3.2 Immobilisations incorporelles, corporelles et goodwill

Les processus mis en place par le Groupe permettent de s'assurer que :

- les immobilisations incorporelles et/ou corporelles existent et appartiennent au Groupe, qui les utilise dans le cadre de son activité ;
- les éléments qui doivent être immobilisés le sont ; les cessions et autres mouvements de sortie sont tous comptabilisés ainsi que les plus ou moins-values qu'ils ont générées ;
- les montants immobilisés sont justes et ne comprennent pas d'éléments devant être comptabilisés en charges ;
- la valorisation et la présentation sont correctes et en adéquation avec les normes IFRS.

Par ailleurs, et conformément aux exigences de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis au minimum à un test annuel de dépréciation par des spécialistes externes à l'entreprise. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

La protection juridique des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un suivi régulier et de mesures visant à sécuriser les ressources que le Groupe pourra obtenir de ces immobilisations, en particulier : la protection des marques, des noms de domaine et les brevets.

16.5.3.3.3 Immobilisations financières

Le Groupe ne détient pas d'immobilisation financière autre que les titres de ses filiales qui sont éliminés lors du processus de consolidation. Cependant, toutes les opérations sur titres (acquisitions, cessions, compléments de prix, garanties d'actifs et de passifs) ainsi que les engagements fermes (promesse et autres instruments financiers,...) font l'objet d'un suivi particulier de la part de la Direction financière et Juridique en vue de leur comptabilisation et/ou de leur mention dans l'annexe des comptes, et sont préalablement autorisées par la Direction générale et/ou le Conseil d'administration.

L'attribution de prêts aux filiales fait l'objet d'un processus organisé, autorisé par le Conseil d'administration dans le cadre des conventions réglementées. L'ensemble des produits et/ou charges se rattachant à ces créances sur participations sont évalués et comptabilisés mensuellement puis éliminés en consolidation.

16.5.3.3.4 Achats/Fournisseurs et assimilés

Les processus achats sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés. Les commandes fournisseurs sont émises après autorisation par des personnes dûment habilitées et la séparation des tâches entre passation, autorisation, réception, enregistrement des commandes et règlement des fournisseurs existe. Les factures sont rapprochées des commandes tant au niveau du prix unitaire qu'au niveau des quantités. Les différences font l'objet d'un suivi et d'un processus de traitement particulier. Les avances sur factures sont payées uniquement sur justificatif et ces montants sont analysés mensuellement par les services comptables lors des arrêts mensuels.

Lors du processus d'arrêt des comptes, différents processus permettent de s'assurer que :

- toutes les charges résultant de l'achat de biens ou de prestations de service sont correctement comptabilisées ;
- le principe de comptabilisation des charges est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes IFRS applicables ;
- la séparation des exercices (cut-off) est correctement appréhendée ;
- les comptes fournisseurs sont constitués d'achats non payés et d'autres dettes sur des fournisseurs ayant réellement fourni un bien ou un service à la société ;
- toutes les sommes payées sont correctement comptabilisées.

Il est toutefois impossible au Groupe de garantir qu'une fraude ne peut survenir.

16.5.3.3.5 Coûts de revient/Stocks et encours

Les processus de calcul des coûts de revient, de gestion des stocks, de valorisation des stocks ainsi que le suivi des éventuelles dépréciations à enregistrer sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés selon les normes en vigueur.

Chaque mois, la Direction Industrielle et Qualité établit pour les sites industriels du Groupe un rapport dans lequel figurent les principaux indicateurs et ratios de production (nombres d'heures de production, nombre de lots fabriqués, de lots refusés...); l'ensemble de ces éléments est rapproché des données comptables et financières par le biais du calcul du résultat industriel assuré par les Directions financières des pays et contrôlé par la Direction financière du Groupe afin de s'assurer de leur pertinence.

Les mouvements d'entrées et de sorties de stock sont enregistrés de façon journalière dans le système d'information afin de s'assurer que la séparation des exercices est correctement appréhendée. Des réconciliations sont faites régulièrement entre l'inventaire physique et l'inventaire permanent et un inventaire physique annuel est au minimum réalisé. Tous les mouvements de stocks particuliers (mises au rebut, destruction, vente de stocks obsolètes) sont autorisés par des personnes compétentes et une analyse est effectuée par la Direction financière du Groupe et/ou les services comptables et financiers des filiales.

Les marges sont analysées par produits ou gamme de produits et les écarts significatifs sont investigués.

Enfin, dans le cadre du processus d'arrêté des comptes, différents bouclages par les flux et/ou contrôles sont réalisés afin de s'assurer que les stocks sont correctement appréhendés, existent, appartiennent à la société et sont comptabilisés.

16.5.3.3.6 Produits des activités ordinaires/clients et assimilés

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe. Les processus de comptabilisation des revenus font que le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction ira à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le Groupe a mis en place un suivi particulier de ces processus basé en grande partie sur le système d'information afin de s'assurer que tous les produits sont correctement comptabilisés et que le principe de comptabilisation des produits est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes comptables en vigueur. La séparation des exercices est appréhendée à travers ce processus de comptabilisation et, vérifiée et validée durant le processus d'arrêté des comptes.

Le processus d'arrêté des comptes permet aussi de valider que :

- les comptes clients sont constitués de ventes non recouvrées et qui appartiennent au Groupe.
- tous les recouvrements de créances sont correctement comptabilisés.
- les avoirs et autres crédits sont justifiés et correctement calculés.
- les provisions pour créances douteuses sont correctement évaluées et jugées suffisantes.

16.5.3.3.7 Trésorerie/Financement et instruments financiers

Les processus de financement et de trésorerie font l'objet de procédures organisées particulièrement suivies : les ouvertures de comptes et/ou les autorisations de découverts sont autorisées par la trésorerie Groupe, et validées préalablement par la Direction générale.

Le plan de trésorerie du Groupe et/ou le tableau des flux de trésorerie prévisionnel permettent au Groupe de s'assurer qu'il pourra assurer ses prochaines échéances et de piloter au mieux ses besoins de financements.

Les opérations de trésorerie sont comptabilisées régulièrement et toutes les dépenses sont supportées par des pièces justificatives préalablement acceptées par les services/personnes habilitées.

Les garanties reçues ou données sur prêts et emprunts sont clairement identifiées et comptabilisées et/ou incluses dans les annexes des comptes.

Les procurations financières mises en place par le Groupe permettent de fixer des limites de paiement aux Directeurs des filiales et/ou Directeurs Financiers.

Enfin, lors du processus d'arrêté mensuel des comptes :

- les rapprochements bancaires sont effectués et matérialisés mensuellement,
- les emprunts et dettes assimilées, y compris les intérêts, sont comptabilisés et correctement calculés et correspondent à la réalité des engagements du Groupe ; ces montants sont rapprochés avec les données contractuelles,
- la trésorerie et les emprunts en devises sont correctement évalués.

16.5.3.3.8 Avantages accordés au personnel

La Direction des Ressources Humaines Groupe recense chaque mois les embauches et les sorties de personnel, par catégories de salariés. Cette Direction supervise également toutes les augmentations de salaires et d'effectifs ainsi que la modification des avantages sociaux.

Les activités de « paie » font l'objet de procédures connues et adaptées aux choix de l'organisation retenue. La séparation des tâches entre enregistrement comptable et calcul de la paie existe dans la plupart des filiales du Groupe. Les enregistrements comptables sont contrôlés par la Direction financière et rapprochés des documents de paie.

Lors du processus d'arrêté des comptes, les comptes de personnel et de charges sociales font l'objet d'un examen et d'une justification mensuelle. Il existe par ailleurs des dispositifs de recensement, d'évaluation et de contrôle du bon enregistrement comptable des provisions pour congés payés et primes, ainsi que des engagements en matière de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe se fait assister par des actuaires lors de l'évaluation de ces engagements en matière de retraite et autres avantages accordés aux salariés.

Les règles comptables appliquées par le Groupe précisent le traitement comptable des actions et options attribuées aux dirigeants et aux salariés.

16.5.3.3.9 Impôts, taxes et assimilés

Une veille fiscale est mise en place au niveau de chacune des filiales afin d'être en conformité avec les dernières exigences réglementaires.

Il existe un processus visant à ce que le traitement, la préparation et le dépôt des documents fiscaux, ainsi que le paiement des impôts et taxes soient effectués de façon correcte et en temps voulu.

Différents dispositifs de suivi comptable de la position fiscale différée existent dans le Groupe. Une réconciliation (preuve d'impôt) entre la charge totale d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et la charge d'impôt théorique est établie.

16.5.3.3.10 Opérations sur le capital

Les processus liés aux opérations sur le capital sont pilotés par la Direction Juridique rattachée à la Direction financière du Groupe. L'ensemble de ces opérations est préalablement autorisé par la Direction générale et/ou le Conseil d'administration. L'ensemble du Corporate – filiales et Groupe – est géré directement par la Direction Financière et Juridique du Groupe et par la Direction générale.

Les attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites sont suivies et les informations nécessaires à la préparation des comptes sont communiquées mensuellement.

16.5.3.3.11 Provisions et engagements

Il existe un processus visant à ce que le Groupe donne en annexe de ses comptes une information sur ses engagements conformément aux principes comptables applicables.

Le Groupe fait un point périodique sur ses engagements et risques et détermine s'ils doivent faire l'objet de provisions ou d'une information en annexe. Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, et qu'il est probable que cette obligation provoquera une sortie de fonds au bénéfice de tiers, sans contrepartie attendue au moins équivalente de ceux-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

16.5.3.3.12 Consolidation

Il existe des processus visant à ce que :

- le périmètre de consolidation soit tenu à jour et documenté ;
- les liasses de consolidation soient établies en application de principes et règles comptables homogènes au sein des sociétés intégrées ;
- les opérations réciproques soient identifiées et éliminées, en particulier les opérations financières et les résultats internes (marges sur stocks, dividendes, résultats sur cessions d'immobilisations, achats/ventes de produits...) ;
- les écritures de consolidation soient enregistrées et suivies dans un journal spécifique ;
- un contrôle permanent soit effectué sur les variations de pourcentage de contrôle des filiales et participations afin que les traitements appropriés puissent être mis en œuvre lors des arrêtés de comptes (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation...).

La maîtrise des processus d'arrêté des comptes permet :

- une homogénéisation des principes comptables applicables ;
- de rapprocher les comptes intégrés dans la consolidation avec les comptes sociaux des filiales ;
- d'analyser et d'expliquer les variations entre la situation nette d'ouverture et de clôture ainsi que les variations issues du tableau de flux de trésorerie.

16.5.3.3.13 Information de gestion nécessaire à l'élaboration des informations comptables et financières publiées.

Il existe des processus visant à ce que :

- les rapprochements entre les données de gestion (comptabilité analytique, reporting, budget,...) nécessaires à l'élaboration des informations comptables et financières publiées et les données comptables correspondantes (notamment en matière de justification de la valeur des goodwill et des actifs incorporels non amortissables comptabilisés) soient effectués de manière périodique ;
- les informations diffusées en interne sont rapprochées des données publiées.

Le logiciel de consolidation contient un seul jeu de données et permet de ressortir aux normes IFRS les informations de reporting et de consolidation mensuelles, tout en garantissant un ensemble homogène et cohérent. Ainsi, les données présentées dans les états financiers publiés sont identiques à celles examinées tous les mois par la Direction générale.

16.5.3.3.14 Gestion de l'information financière externe

Il existe des responsables et des processus aux fins d'identifier et de traiter les obligations d'informations du marché financier. Une veille est mise en place au niveau de la communication financière rattachée à la Direction Financière pour suivre les nouvelles obligations en matière d'information financière.

Il existe un échéancier récapitulatif des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière précisant la nature et les échéances de chaque obligation périodique ainsi que les personnes responsables de leur établissement.

Il existe un processus visant à ce que la confidentialité des informations sensibles soit préservée, dans le respect des règles définies par le Règlement général de l'AMF.

Il existe un processus visant à ce que les informations répondant à la définition de l'information privilégiée soient communiquées au marché en temps utile, selon les règles qui leur sont applicables. A cet effet, la société dispose d'un système d'information lui permettant de suivre, d'une part les événements et les opérations significatifs qui ont eu lieu sur les différentes périodes comptables, d'autre part, les écarts significatifs par rapport aux objectifs communiqués au marché.

Il existe un processus prévoyant le contrôle des informations avant leur diffusion.

17

SALARIÉS

17.1. STRATÉGIE	73
17.2. DESCRIPTION DES EFFECTIFS	74
17.3. INFORMATION SOCIALE	75
17.4. PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ	76
17.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS	76

SALARIÉS 17

17.1. STRATÉGIE

Après un exercice 2009 de transition, qui a engendré une grande prudence en matière de gestion des effectifs, le Groupe a repris en 2010 le développement et le renforcement de ses structures.

Dans nos filiales commerciales, notre développement sera tiré dans les années qui viennent par notre volonté :

- de spécialiser nos forces de vente sur nos 2 segments que sont les Animaux de rente et les Animaux de compagnie, comme nous l'avons fait déjà en France et au Canada ;
- de développer nos activités de gestion de grands-comptes pour répondre à l'évolution de nos clients qui tendent à se regrouper ;
- d'investir sur le plan industriel, l'investissement dans un nouveau bâtiment dédié aux comprimés a été validé sur le site de Lure. En parallèle, un programme pluriannuel de développement des compétences des opérateurs de production sera lancé en 2011 ;
- d'accélérer la commercialisation des nouveaux produits du Groupe sur le marché américain, 1^{er} marché mondial, par la mise en place d'une cellule R&D aux États-Unis, en charge du pilotage des études nécessaires à l'enregistrement par la FDA.

La satisfaction des salariés est importante pour Vétoquinol. Après une première mesure en 2007, nous avons relancé fin 2010 un 2^e « baromètre social » auprès de l'intégralité des salariés du Groupe. Le taux de participation est une nouvelle fois très élevé, nous garantissant une forte représentativité des réponses. Les résultats seront connus et analysés en 2011, puis des plans d'actions seront lancés lorsque cela est nécessaire.

17.1.1. Développement du Groupe

En Inde :

Comme prévu au moment de l'intégration de l'entité indienne, l'équipe locale a été renforcée en 2010 par la création de fonctions supports en propre, puisqu'elle bénéficiait précédemment du soutien du groupe indien auquel elle appartenait jusqu'en août 2009.

Dans ce cadre, 3 nouveaux départements ont été créés et structurés pour répondre aux besoins des activités de Vétoquinol en Inde : Finance & RH, Distribution et Affaires Réglementaires. À noter également la mise en place réussie du système de gestion informatisé du Groupe, supporté directement par la Direction des systèmes d'information du siège.

Maintenant que la base de nos opérations locales est sécurisée, notre objectif est plus que jamais de développer nos activités, notamment par la commercialisation des produits du Groupe qui viendront compléter le portefeuille historique de Vétoquinol India.

Pour mémoire, la fabrication des produits actuels de l'entité indienne est exclusivement réalisée par des sous-traitants avec lesquels nous entretenons des relations suivies depuis de nombreuses années. Les salariés de Vétoquinol India sont majoritairement dédiés aux opérations commerciales et constituent la plus grosse force de vente du Groupe. Le siège de Lure a été heureux d'accueillir la délégation indienne des meilleurs vendeurs de l'année précédente.

En Italie :

Notre filiale, acquise fin 2008, s'est dotée en 2010 d'une équipe marketing inexistante jusque-là, en prévision de la reprise en direct de la distribution de la totalité de nos produits.

En dehors de ces 2 entités récentes, le rythme de progression des effectifs à périmètre constant est moindre que celui des années antérieures à 2009, pendant lesquelles les fonctions Groupe ont été structurées et renforcées afin de mieux coordonner nos activités au niveau international.

17.1.2. Recrutement et rémunération

La Société a une politique de rémunération assise sur des enquêtes de marché prenant en compte toutes les composantes de la rémunération.

La force d'attraction du Groupe réside dans ses valeurs familiales, sa culture d'entreprise, ses projets de développement notamment à l'international, ses ambitions, ses périmètres larges de responsabilités. La qualité de vie liée à la localisation géographique de la plupart des entités du Groupe est également un atout appréciable.

L'ensemble des cadres de la Société bénéficie d'une politique de rémunération variable basée sur la performance individuelle. Depuis quelques années, un système de rémunération variable très incitatif a été mis en place pour les fonctions managériales élevées.

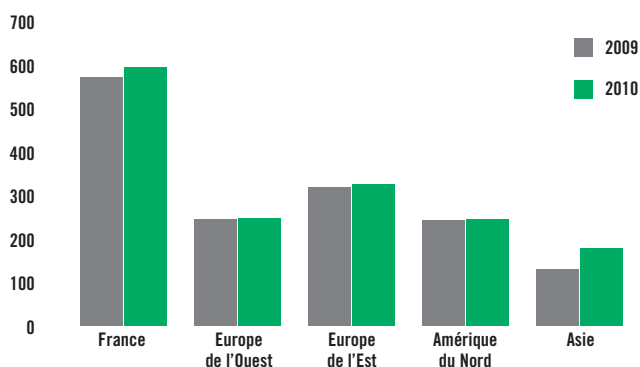
17.2. DESCRIPTION DES EFFECTIFS

17.2.1. Évolution des effectifs

Au 31 décembre 2010, le Groupe employait 1 618 collaborateurs, à comparer aux 1 524 personnes à fin décembre 2009. L'effectif est en augmentation de 6,2 % et cela est dû principalement à la croissance de l'Inde (renforcement de sa structure commerciale et création de fonctions support). L'augmentation des effectifs des autres zones géographiques reste modérée et homogène.

Effectif	France	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Asie	Total consolidé
Total 2010	599	252	333	257	177	1618
Total 2009	578	245	324	240	137	1524
Évolution	21	7	9	17	40	94
	4 %	3 %	3 %	7 %	29 %	6 %

17.2.2. Répartition par zone géographique

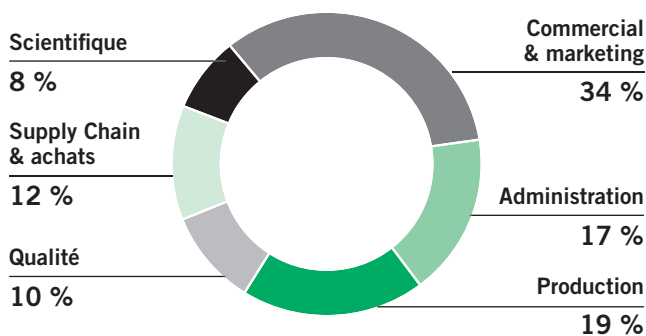


La croissance des effectifs commerciaux s'explique essentiellement par le renforcement de la force de vente en Inde, directement lié à la croissance de cette filiale en 2010.

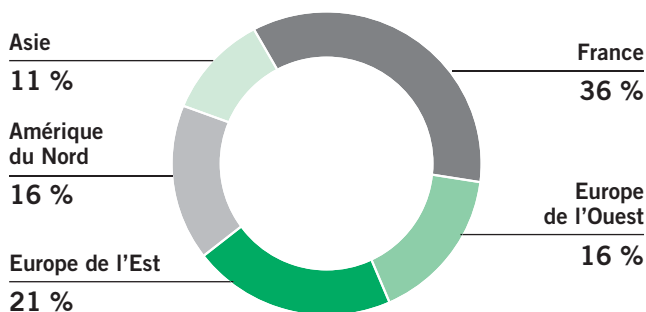
Les effectifs du département Qualité ont principalement augmentés sur nos sites de production de France et Pologne afin de répondre aux exigences réglementaires croissantes en la matière.

Quant à la croissance des effectifs de Production, elle est liée au personnel recruté (majoritairement en CDD) pour faire face à l'augmentation des volumes de production en 2010.

17.2.3. Répartition par métier



17.2.4. Répartition des effectifs par zone géographique et par sexe



La répartition des effectifs par zone géographique en 2010 est similaire à celle de 2009.

Près des trois quart de l'effectif se trouve toujours en Europe (73 %), dont une majorité en France (36 %).

L'équilibre homme/femme dans l'ensemble du Groupe se maintient, avec toutefois des disparités selon les zones géographiques. À noter, par exemple en Asie, la faible représentation des femmes qui s'explique par la part très importante des commerciaux dans cet effectif, cette fonction étant largement masculinisée en Inde.

Effectif	France	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Asie	Total consolidé
Femme	372 62 %	103 41 %	189 57 %	132 51 %	7 4 %	803 49,6 %
Homme	227 38 %	149 59 %	144 43 %	125 49 %	170 96 %	815 50,4 %
Évolution	599 37 %	252 16 %	333 21 %	257 16 %	177 11 %	1 618 100 %

17.2.6. Répartition par catégorie socioprofessionnelle

	2010	%
Cadre dirigeant	48	3 %
Cadre	396	24 %
Force de vente	318	20 %
Technicien, employé	554	34 %
Ouvrier	302	19 %
TOTAL	1618	100 %

On constate une répartition relativement équilibrée entre les différentes catégories, la catégorie des techniciens étant toutefois un peu plus représentée en raison de l'activité pharmaceutique de production et de R&D qui nécessite de nombreux techniciens R&D, Qualité et administratifs.

17.3. INFORMATION SOCIALE

17.3.1. Représentation du personnel

En France, la représentation des salariés est assurée au sein de la Société par un Comité d'entreprise, un Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail et des Délégués du personnel. Depuis 2009, deux représentants syndicaux cadres se sont déclarés.

Outre le site de Vétoquinol ProLab au Canada dans lequel l'existence d'un syndicat découle d'une obligation légale, la filiale polonaise a vu l'implantation d'un syndicat en 2007.

17.3.2. Hygiène, sécurité et conditions de travail

La politique de la Société dans ce domaine se concentre principalement sur la prévention et le respect de la législation en matière d'hygiène et sécurité. Les efforts au sein de la Société portent notamment sur :

- la prévention des accidents avec mise en place d'outils d'évaluation des postes de travail et de diminution des risques, ainsi qu'une démarche proactive pour tout nouvel investissement ;
- la formation du personnel aux risques ;
- la communication ;
- la responsabilisation des individus.

Les accidents du travail qui se sont produits au cours des dernières années sont restés des accidents sans conséquence grave.

17.3.2.1 Politique d'emploi du Groupe

La politique d'emploi menée vise principalement à disposer d'un personnel compétent et motivé pour assurer de façon optimale les diverses responsabilités et missions des métiers du Groupe.

Le Groupe ayant fait le choix stratégique de fonctionner en tant que groupe international intégré, avec des entités et des fonctions interdépendantes, des politiques et des processus de ressources humaines communs ont été également développés et mis en œuvre. Dans ce cadre, l'ensemble des salariés du Groupe est évalué sur des critères identiques, au travers par exemple d'un référentiel unique de compétences et de comportements qui déclinent les 6 valeurs du Groupe.

Ces 6 valeurs servent également de filtre lors du recrutement de nos futurs collaborateurs.

17.4. PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

17.4.1. Participation

En France, la Société applique une formule dérogatoire à la formule légale en matière de participation (avenant n° 2 en date 29 juin 2007).

Cette réserve spéciale de participation est égale à 5 % du résultat d'exploitation de la Société.

17.4.2. Intéressement

En France, l'intéressement a été mis en place en 1987 au sein de la Société afin d'associer l'ensemble du personnel de l'entreprise à sa bonne marche et au bénéfice de son exploitation. Le dernier accord d'intéressement, qui s'applique au titre des années civiles 2008, 2009 et 2010, a été conclu le 27 juin 2008.

Une règle de plafonnement est appliquée (au-delà de 2,5 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, le salaire ne génère plus d'intéressement).

Il est expressément convenu que la somme de la Réserve Spéciale de Participation et de l'enveloppe globale d'intéressement au titre d'un même exercice ne pourra excéder 10 % des salaires bruts.

Les salariés peuvent opter pour la perception immédiate de tout ou partie de la participation et de l'intéressement ou pour le placement dans le Plan Épargne Entreprise géré par la Société Générale Gestion (S2G).

Au sein du Groupe, outre les éventuels dispositifs légaux existants, certaines filiales ont mis en place des programmes volontaires d'intéressement des salariés aux résultats de la filiale. C'est notamment le cas en Allemagne, en Pologne, au Royaume-Uni et au Canada.

17.4.3. Plan épargne entreprise au sein de la Société

En France, il existe un plan d'épargne d'entreprise au sein de la Société mis en place en 1989, géré par la S2G et qui permet aux salariés d'investir leur épargne (participation, intéressement et versements volontaires) dans quatre (4) Fonds Commun de Placement :

- Arcancia Sécurité
- Arcancia Audace
- Arcancia Label Équilibre et Solidaire
- Vétoquinol Diversifié

Ce plan est supervisé par un Conseil de surveillance composé de membres représentant la Société et ses salariés.

17.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Se référer au chapitre 21 informations complémentaires (paragraphe 21.3.4.) et aux comptes consolidés.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18

18.1. ACTIONNARIAT DE VÉTOQUINOL SA	78
18.2. RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE DE VÉTOQUINOL	78
18.3. CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR PAR UNE AUTRE SOCIÉTÉ	78
18.4. ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE	78

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. ACTIONNARIAT DE VÉTOQUINOL SA

Actionnaires	Situation au 31/12/2010		Situation au 31/12/2009		Situation au 31/12/2008	
	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre d'actions détenues	% du capital
Soparfin SCA	6 910 243	61,19 %	6 778 393	60,02 %	6 328 393	56,05 %
Famille Étienne Frechin	580 600	5,14 %	583 600	5,17 %	977 600	8,66 %
Sous-total Groupe familial Étienne Frechin	7 490 843	66,33 %	7 361 993	65,19 %	7 305 993	64,71 %
FCPE	67 300	0,60 %	70 710	0,63 %	70 457	0,62 %
Auto-détention	55 241	0,49 %	56 741	0,50 %	86 541	0,77 %
Public	3 679 248	32,58 %	3 803 188	33,68 %	3 827 341	33,90 %
TOTAL	11 292 632	100,00 %	11 292 632	100,00 %	11 290 332	100,00 %

18.2. RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE DE VÉTOQUINOL

Actionnaires	Situation au 31/12/2010		Situation au 31/12/2009		Situation au 31/12/2008	
	Droits de vote détenus	% du capital	Droits de vote détenus	% du capital	Droits de vote détenus	% du capital
Soparfin SCA (*)	13 238 636	69,36 %	12 997 754	67,94 %	12 246 539	63,23 %
Famille Étienne Frechin	1 155 200	6,05 %	1 161 200	6,07 %	1 955 200	10,10 %
Sous-total Groupe familial Étienne Frechin	14 393 836	75,41 %	14 158 954	74,01 %	14 201 739	73,23 %
FCPE	67 300	0,60 %	70 710	0,37 %	70 457	0,37 %
Public	4 625 809	24,23 %	4 902 105	25,62 %	5 096 267	26,31 %
Auto-détention	0	0	0	0	0	0
TOTAL	19 086 945	100,00 %	19 131 769	100,00 %	19 368 463	100,00 %

18.3. CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR PAR UNE AUTRE SOCIÉTÉ

Le Groupe Vétoquinol est contrôlé par la Société Soparfin SCA, détenue à 100 % par le Groupe Familial Étienne Frechin, dont les associés commandités sont la société à responsabilité limitée Demabel, contrôlée elle-même par le Groupe familial Étienne Frechin et Monsieur Étienne Frechin.

Afin d'éviter que le contrôle de la société soit exercé de manière abusive, les mesures suivantes ont été prises :

- le Conseil d'administration de la société Vétoquinol a nommé deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein des différents comités spécialisés ;
- le Conseil d'administration du 10 décembre 2009 a décidé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général avec effet au 1^{er} avril 2010.

18.4. ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe aucun accord de ce type.

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19

<u>19.1. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES</u>	<u>80</u>
<u>19.2. AUTRES OPERATIONS</u>	<u>80</u>

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été autorisée depuis le 31 décembre 2010.
Pour les conventions réglementées existantes, se référer au chapitre 33.

19.2. AUTRES OPÉRATIONS

Durant l'année 2010, aucune opération avec des apparentés n'a été conclue.

ÉTATS FINANCIERS

20

20.1. COMPTES CONSOLIDÉS	82
20.2. COMPTES SOCIAUX DE VÉTOQUINOL SA	119

20 ÉTATS FINANCIERS

20.1. COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31 décembre 2010

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2010	31 déc 2009
Revenus	20.1.8	282 041	252 214
Achats consommés		(98 371)	(85 810)
Autres achats et charges externes	20.1.10	(60 491)	(55 225)
Charges de personnel	20.1.11	(80 096)	(70 061)
Impôts, taxes et versements assimilés		(3 857)	(4 795)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	20.1.20 / 20.1.21	(12 612)	(11 068)
Dotations et reprises aux provisions		1 430	(817)
Autres produits d'exploitation	20.1.13	4 806	4 843
Autres charges d'exploitation	20.1.13	(699)	(356)
Résultat opérationnel courant		32 151	28 925
Autres produits et charges opérationnels	20.1.14	0	0
Résultat opérationnel		32 151	28 925
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	20.1.16	450	(4 204)
Coût de l'endettement financier brut	20.1.16	(2 751)	235
Coût de l'endettement financier net	20.1.16	(2 301)	(3 970)
Autres produits financiers	20.1.16	3 459	2 920
Autres charges financières	20.1.16	(2 982)	(2 921)
Résultat financier	20.1.16	(1 824)	(3 971)
Résultat avant impôt		30 326	24 954
Charges d'impôt	20.1.17	(8 065)	(6 741)
Résultat de la période		22 261	18 214
Revenant aux :			
Propriétaires de la société		22 255	18 207
Participations ne donnant pas le contrôle (int. non contrôlant)		6	7
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		10 251	2 702
Profits (pertes) actuariels, nets d'impôts		(18)	17
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts			
Résultat global total de la période, net d'impôts		32 494	20 933
Revenant aux :			
Propriétaires de la société		32 488	20 926
Participations ne donnant pas le contrôle (int. non contrôlant)		6	7
Résultat de la période par action (en euros)	20.1.18	1,98	1,62
Résultat de la période dilué par action (en euros)	20.1.18	2,00	1,67

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2010	31 déc 2009
ACTIFS			
Goodwill	20.1.19	45 055	58 317
Autres immobilisations incorporelles	20.1.20	41 196	29 735
Immobilisations corporelles	20.1.21	41 867	41 598
Actifs financiers disponibles à la vente	20.1.22	0	0
Autres actifs financiers	20.1.23	580	431
Impôts différés actifs	20.1.17	12 193	5 630
Total actifs non courants		140 891	135 710
Stocks	20.1.25	48 929	39 955
Clients et autres débiteurs	20.1.26	60 244	53 686
Créances d'impôt sur le résultat		1 802	4 677
Autres actifs courants	20.1.26	1 753	1 549
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.1.27	55 829	48 089
Total actifs courants		168 558	147 956
TOTAL ACTIFS		309 449	283 666
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et primes d'émission	20.1.28	60 831	60 831
Réserves		101 153	75 880
Résultat de l'exercice		22 255	18 207
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		184 239	154 918
Participations ne donnant pas le contrôle		34	28
Capitaux propres		184 273	154 946
DETTES			
Dettes financières – non courant	20.1.29	14 070	34 786
Impôts différés passifs	20.1.17	2 203	2 062
Provisions pour avantages aux salariés	20.1.30	4 585	4 156
Autres provisions	20.1.31	205	636
Autres passifs long terme		7	113
Avances conditionnées de l'État	20.1.32	951	652
Total passifs non courants		22 021	42 405
Fournisseurs et autres créditeurs	20.1.33	63 121	53 786
Dettes d'impôts sur le résultat		5 564	4 651
Dettes financières – courant	20.1.29	33 785	27 116
Autres provisions	20.1.31	458	331
Autres passifs courants	20.1.33	227	250
Avances conditionnées de l'État (part à moins d'un an)	20.1.32	0	180
Total passifs courants		103 155	86 315
Total dettes		125 176	128 720
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		309 449	283 666

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2010	31 déc 2009
Résultat de l'ensemble consolidé		22 261	18 214
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Amortissement et provisions		12 478	11 289
Charges d'impôt	20.1.17	8 065	6 741
Charges d'intérêt		2 326	4 184
Provisions pour avantages aux salariés		108	114
Perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Plus-value de cession (nette d'impôts)		8	(191)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		224	160
Trésorerie générée par les opérations		45 469	40 511
Impôts payés		(6 369)	(7 000)
Variation du BFR		(4 740)	6 535
Flux de trésorerie d'exploitation net		34 360	40 046
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(1 600)	(2 302)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(6 157)	(5 369)
Acquisition d'actifs disponibles à la vente		0	0
Acquisition d'autres immobilisations financières			
Produits cession d'actifs		38	208
Remboursements / autres immobilisations financières		(149)	8
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	20.1.7.2	0	(27 690)
Flux de trésorerie des activités d'investissement		(7 869)	(35 145)
Augmentation de capital		0	11
Acquisition / Cession nette d'actions propres		0	0
Émission d'emprunts et dettes financières diverses		644	25 773
Diminution des dettes financières		(21 809)	(3 313)
Intérêts payés		(1 342)	(1 862)
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	20.1.28.5	(3 257)	(3 022)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		0	(5)
Subventions d'investissement et avances conditionnées			
Autres flux liés aux opérations de financement			
Flux de trésorerie des opérations de financement		(25 764)	17 582
Incidence des variations des cours de devises		832	(360)
Variation nette de trésorerie par les flux		1 559	22 123
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		43 348	21 225
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		1 559	22 123
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	20.1.27	44 907	43 348

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital social et prime d'émission (note 20.1.28)	Réserve de conversion	Écarts actuariels	Autres réserves	Total réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2008	60 820	(4 136)	256	61 524	57 645	18 564	137 028	25	137 053
Résultat de la période						18 207	18 207	7	18 214
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		2 702	17		2 719		2 719		2 719
Résultat global de la période		2 702	17		2 720	18 207	20 926	7	20 933
Affectation du résultat				18 564	18 564	(18 564)	0		0
Exercice de stock-options	11						11		
Titres d'autocontrôle				44	44		44		
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				(3 022)	(3 022)		(3 022)	(5)	(3 027)
Autres				(69)	(69)		(69)		(69)
Solde au 31/12/2009	60 831	(1 434)	274	77 040	75 880	18 207	154 918	28	154 946
Résultat de la période						22 255	22 255	6	22 261
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		10 251	(18)		10 233		10 233		10 233
Résultat global de la période		10 251	(18)		10 233	22 255	32 488	6	32 494
Affectation du résultat				18 207	18 207	(18 207)	0		0
Exercice de stock-options							0		
Titres d'autocontrôle				(24)	(24)		(24)		(24)
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				(3 257)	(3 257)		(3 257)		(3 257)
Autres				113	113		113		113
Solde au 31/12/2010	60 831	8 817	255	92 080	101 153	22 255	184 239	34	184 273

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

20.1.1. Présentation générale

Vétoquinol est un laboratoire pharmaceutique vétérinaire indépendant fondé en 1933. Il est dédié exclusivement à la santé animale, positionné à la fois sur les animaux de rente et les animaux de compagnie. Ce groupe familial est le 10^e laboratoire mondial et réalise près de 80 % de son chiffre d'affaires à l'international.

Son activité s'étend de la recherche à la production et à la commercialisation de médicaments vétérinaires et de produits non médicamenteux. Positionné dans le domaine curatif, Vétoquinol développe une expertise dans 3 domaines thérapeutiques : anti-infectieux, douleur-inflammation, cardiologie-néphrologie.

Le Groupe distribue aujourd'hui ses produits dans plus d'une centaine de pays à travers le monde (Europe, Amérique du Nord, Asie...), en s'appuyant sur ses filiales dans 23 pays et un réseau de 140 partenaires distributeurs. La société emploie 1 618 personnes dans le monde au 31/12/2010.

La société mère, Vétoquinol, est une société anonyme dont le siège social est situé à Magny Vernois, 34 rue du Chêne Saint-Anne, 70204 Lure Cedex.

Vétoquinol SA, société tête de groupe, est contrôlée par la société Soparfin.

Les comptes consolidés du Groupe Vétoquinol ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 mars 2011. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire, qui se déroulera le 20 mai 2011.

20.1.2. Évènements significatifs

20.1.2.1 Emprunt obligataire

La société Soparfin a décidé, en décembre 2009, de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire qu'elle avait racheté en 2006 à 3i et Banexi.

Ainsi, en sus du nominal de 10 M€ et des intérêts de 5 % à payer, Vétoquinol a déboursé une prime de non-conversion de 5,8 M€ le 28 février 2010.

La trésorerie du Groupe a permis de faire face à ce remboursement.

Concernant la tranche B, la société Soparfin a demandé à convertir en actions les obligations. Le montant de la prime de non-conversion pour l'année 2010 – conformément au traitement IFRS retenu initialement – a été constaté en charges financières sur l'exercice 2010. La conversion en capital de cette tranche est intervenue le 28 février 2011.

20.1.3. Principes comptables

20.1.3.1 Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2010. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC). Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2010 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la commission sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables fondamentales dont les principales sont décrites en note 20.1.6.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.

Ces méthodes sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2009, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010, sans incidence sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010 :

IFRS 3 révisée « regroupements d'entreprises »

Les principales modifications apportées par IFRS3 révisée à la comptabilisation des regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont résumées ci-après. Le goodwill correspond à la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Dans certains cas, conformément aux dispositions d'IFRS3 révisée, lorsque la contrepartie versée rémunère une transaction distincte du regroupement d'entreprises, telle que, par exemple, des services futurs, celle-ci est exclue du coût du regroupement d'entreprises.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, supportés du fait d'un regroupement d'entreprise, sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

À l'intérieur d'un délai d'un an, à compter de la date d'acquisition :

- les changements de juste valeur liés à des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition entraînent l'ajustement du coût du regroupement ;
- les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont comptabilisés en résultat ;
- au-delà de cette période, tout ajustement de prix du regroupement d'entreprises est constaté en résultat.

Amendements à IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ».

Selon IAS 27 amendée, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires, et, en conséquence, aucun goodwill n'est comptabilisé. Auparavant, un goodwill était comptabilisé lors de l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale et représentait l'excédent du coût d'investissement complémentaire par rapport à la valeur comptable des intérêts dans les actifs nets acquis à la date de transaction.

Autres évolutions applicables à l'exercice ouvert le 01/01/2010 :

- Amendements à IFRS 2 – « transactions intra-groupe réglées en trésorerie »
- Améliorations aux IFRS 2007-2009
- Amendements à IAS 39 – « éléments éligibles à la couverture »
- IFRIC 12 – « accords de concessions de services »
- IFRIC 15 – « accords de construction de biens immobiliers »
- IFRIC 16 – « couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »
- IFRIC 17 – « distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »
- IFRIC 18 – « transferts d'actifs provenant de clients ».

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière anticipée les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'était pas obligatoire au 01/01/2010, notamment les amendements à IAS 32 « Classements des droits de souscription émis » qui entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 01/02/2010.

Ainsi, afin de se conformer plus fidèlement aux normes internationales, le Groupe a reclassé dans les états financiers de décembre 2010 en « charges d'impôts » la CVAE précédemment présentée en « autres impôts et taxes ». La Loi de finances pour 2010, votée en décembre 2009, a introduit une Contribution Economique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET comprend deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5 % de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée. Le Groupe a choisi de présenter la CVAE dans la ligne « charges d'impôts ». L'impôt différé passif net de 0,3 M€ sur les bases existantes au 31/12/2009 a été comptabilisé au 31 décembre 2010 via les autres éléments du résultat global. Ce reclassement n'a aucune incidence sur le résultat net qui reste inchangé. En 2009, le montant de la CVAE était estimée à 0,8 M€.

20.1.3.2 Consolidation et regroupement d'entreprises

20.1.3.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Vétoquinol SA ainsi que ceux de ses filiales, dont la société dispose, directement ou indirectement, de la majorité des droits de vote. Cet ensemble forme le Groupe.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, c'est-à-dire le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ce contrôle est présumé dans les cas où le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts non contrôlant sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est composé de la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition, auxquels s'ajoutent les frais directement attribuables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels enregistrés constitue le Goodwill (note 20.1.19). À l'inverse, si la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en compte de résultat.

Les intérêts des actionnaires non contrôlant sont présentés au bilan dans une catégorie spécifique des autres éléments du résultat global. Le montant de leur quote-part dans le résultat net consolidé est présenté séparément dans le compte de résultat.

Les soldes et transactions intragroupe, incluant les profits et pertes mais aussi les dividendes sont éliminés en consolidation.

Le Groupe est seulement composé de Vétoquinol SA et de ses filiales. Il ne détient ni des entreprises sous contrôle conjoint, ni des entreprises associées.

Le périmètre des sociétés du Groupe est présenté en page 118 « sociétés du Groupe ».

20.1.3.3 Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, en conformité avec IFRS 1, le Groupe a appliqué la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3. À compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe a appliqué IFRS 3 révisé comme décrit plus haut.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

20.1.3.4 Conversion en monnaies étrangères

20.1.3.4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation de la Société.

20.1.3.4.2 Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou une perte reconnu directement dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

20.1.3.4.3 Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles (n'émanant pas d'économies hyper inflationnistes) différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les autres éléments du résultat global.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en autres éléments du résultat global sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession, à l'exception des écarts de conversion constatés avant le 1^{er} janvier 2004 et imputés sur les réserves consolidées dans le cadre de la conversion des comptes du Groupe aux normes IFRS.

20.1.3.5 Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction ira à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

20.1.3.6 Information sectorielle – IFRS 8

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquée au Comité de direction Groupe, principal décideur opérationnel du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne.

Le premier et seul secteur opérationnel du Groupe est le secteur géographique.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier, et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

L'organisation mondiale du Groupe est partagée en trois zones déterminées selon la localisation des actifs et des opérations du Groupe :

- Europe
- Amériques
- Asie / Pacifique (reste du monde)

Il existe également deux secteurs marketing que sont les animaux de compagnie et les animaux de rente mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un secteur opérationnel à présenter distinctement pour les raisons énumérées ci-dessous :

- nature des produits : la plupart des secteurs thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux d'élevage (antibiotiques, antiparasitaires, etc.) ;
- procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux secteurs et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement ;
- type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et OTC (grand public) ;

- méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent plus du pays que du secteur marketing. Les forces de ventes peuvent être, dans certains cas, communes aux deux secteurs marketing ;
- nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quel que soit le secteur.

C'est la raison pour laquelle le Groupe ne communiquera que sur un seul secteur.

Les prix de transfert entre les régions sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

20.1.3.7 Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est effectué en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

Le résultat net dilué par action prend en compte les équivalents actions ayant un effet potentiellement dilutif et ne prend pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

Le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles.

20.1.3.8 Avantages au personnel

20.1.3.8.1 Obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Vétoquinol verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les paiements de Vétoquinol sont constatés en charges de la période sur laquelle ils sont liés.

Régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi : le passif inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des engagements correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les gains et les pertes actuariels liées aux retraites et avantages post-emploi, découlant d'ajustements liés à des modifications d'hypothèses actuarielles et à l'expérience, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global net d'impôts différés au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

20.1.3.8.2 Paiements en actions

Six plans de stocks-options ont été ouverts aux salariés depuis juin 1999. Lors de la mise en place des plans 5 et 6, le Groupe a décidé que les stocks options levées seront échangées en contrepartie de ses propres actions.

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées sans tenir compte des conditions d'acquisitions des droits qui ne sont pas des conditions de marché.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Un plan d'attribution d'actions gratuites existe, voir la note 20.1.12.

20.1.3.9 Contrats de location

20.1.3.9.1 Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

20.1.3.9.2 Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charges financières et amortissement de la dette. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des contrats de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

20.1.3.10 Immobilisations incorporelles

20.1.3.10.1 Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date de l'acquisition. Selon IAS 36, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation décrits en note 20.1.3.12. Le goodwill est soumis au minimum à un test annuel – et plus fréquemment s'il existe des indicateurs de perte de valeur – et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

20.1.3.10.2 Frais de R&D

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R&D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifiques. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

Ils sont amortis sur des durées de 5 à 12 ans.

20.1.3.10.3 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur historique et sont systématiquement amorties sur leur durée d'utilité, à l'exception des marques (ex : Equistro®...) qui ont une durée d'utilité indéfinie ; un test d'impairment est pratiqué au minimum annuellement pour valider qu'il n'y a pas de dépréciation à pratiquer.

Les durées d'amortissement sont homogènes au sein du Groupe :

Catégories	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Programmes informatiques	Linéaire	1 à 5 ans
Marques	Linéaire	7 à 10 ans
Autres	Linéaire	10 ans

20.1.3.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (initialement pour leur prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires et les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, diminuées des amortissements. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. La méthode de réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le Groupe. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe pour les immobilisations corporelles amortissables sont les suivantes :

Catégories	Mode	Durée
Construction	Linéaire	15 à 40 ans
Agencements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	6 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de recherche	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 ans

20.1.3.12 Dépréciation d'actifs

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. De plus, le Groupe teste annuellement la dépréciation d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou une immobilisation incorporelle qui n'est pas encore prête à être mise en service, en comparant sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les entités suivantes : USA, Canada, France, UK, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie et Scandinavie.

Pour les actifs non financiers (autres que goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur le goodwill. L'excédent non imputé est affecté aux actifs rattachés à l'UGT.

20.1.3.13 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement composés de titres de participation non consolidés, qui sont évalués au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée en résultat. Les variations de juste valeur comptabilisées en autres éléments du résultat global sont reprises en résultat lors de la décomptabilisation/cession des actifs concernés.

20.1.3.14 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements versés, considérés comme des créances, et à ce titre, évalués au coût amorti.

20.1.3.15 Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, le Groupe est parfois amené à souscrire des instruments dérivés. L'utilisation de ces instruments est exclusivement réalisée au sein de la trésorerie centralisée au siège du Groupe et a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne la couverture du risque de change, ces contrats consistent essentiellement en achat d'options ou de contrat à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. Les instruments de couverture du risque de taux utilisés sont principalement des swaps et des options vanille (« caps »).

Pour les opérations de couverture significatives, le Groupe applique les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de comptabilité de couverture : les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur à la clôture, et en fonction de la qualification de la couverture :

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans un compte de capitaux propres « réserve de couverture de flux de trésorerie », et reprise en résultat au fur et à mesure que le risque couvert se réalise (pour la part efficace de la couverture, la part inefficace étant comptabilisée au compte de résultat) ;
- pour les opérations de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée en compte de résultat, de même que la variation de la juste valeur de l'élément couvert.

Lorsque la transaction n'est pas significative, ou lorsque les conditions d'application de la comptabilité de couverture ne sont pas réunies, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée en charge ou en produit de la période.

À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché et lorsque celle-ci n'est pas disponible, une évaluation d'expert est obtenue.

La note 20.1.4.1 ci-après donne des explications quantitatives sur l'utilisation de ces instruments.

20.1.3.16 Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main-d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des coûts d'achèvement et des frais commerciaux, et également aux perspectives de consommation future compte tenu des dates de péremption des produits.

20.1.3.17 Créances clients

Les créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la trésorerie à recevoir. Compte tenu des pratiques commerciales du Groupe, celle-ci est généralement égale à la valeur nominale de la créance. Les créances sont ensuite comptabilisées déduction faite des provisions pour dépréciation qui sont constituées après une analyse individuelle du risque de non-recouvrement.

Le risque de crédit est pratiquement inexistant sur les créances commerciales détenues par le Groupe. Les dépréciations enregistrées concernent essentiellement des clients dont les créances sont échues.

20.1.3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires, les placements et les équivalents de trésorerie et est comptabilisée à la juste valeur.

Il s'agit de placement à court terme, généralement moins de trois mois, liquide et aisément convertible en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques de variation de valeur.

20.1.3.19 Dettes financières

Les dettes financières comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires et les concours bancaires courants.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les autres éléments du résultat global - net de l'incidence de l'impôt sur le résultat (si l'option remplit la définition des capitaux propres précisée par IAS 32).

Les emprunts dont le règlement intervient à moins d'un an sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Pour les emprunts correspondant aux retraitements des contrats de locations financières, le capital emprunté correspond à la valeur d'origine des biens acquis en location financement, laquelle figure en immobilisations corporelles.

Les charges d'intérêts sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.

20.1.3.20 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal. Lors de la comptabilisation initiale du Goodwill aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable. Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir prévisible.

20.1.3.21 Provisions

Les provisions sont constatées lorsque le Groupe est tenu par une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé comme étant significatif.

20.1.3.22 Actifs non courants destinés à être vendus

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont classés en actifs (groupes) détenus en vue de la vente et évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession si leur valeur comptable serait recouvrée, individuellement ou en groupe, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

20.1.3.23 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif.

Les subventions sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « autres produits d'exploitation », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

20.1.3.24 Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes sur la période pendant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

20.1.4. Gestion du risque financier

20.1.4.1 Gestion du risque de change

Le Groupe centralise le risque lié aux variations des cours des devises étrangères sur la maison mère, Vétoquinol SA, en s'assurant que les filiales de distribution facturent et soient facturées dans leur devise de fonctionnement.

Ainsi, les filiales de distribution sont très peu exposées au risque de change. Au niveau de Vétoquinol SA, une centralisation des flux en devises est effectuée et des instruments financiers de couverture sont mis en place. Ces instruments ont un terme inférieur à un an et il n'existe pas d'instrument significatif en cours à la date de clôture. Pour cette raison, les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de couverture n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2010 ni l'année dernière. Dans le cas où Vétoquinol serait amené à constater des gains et pertes liés à ces instruments, ils seraient comptabilisés en résultat financier.

Comme décrit plus haut, le risque de change lié à l'activité des filiales n'implique essentiellement qu'un risque de variation du compte de résultat consolidé.

Sur la base des comptes établis à fin 2010, et uniquement pour les filiales étrangères, une appréciation de l'euro de 10 % par rapport à toutes les autres devises aurait généré une baisse de chiffre d'affaires consolidé de 12,3 M€ (2009 : 10,0 M€) et une baisse du résultat opérationnel consolidé de 1,2 M€ (2009 : 0,9 M€).

A l'inverse, une baisse de l'euro de 10 % par rapport aux autres monnaies aurait généré une hausse de chiffre d'affaires de 15,0 M€ (2009 : 12,3 M€) et une hausse du résultat opérationnel consolidé de 1,5 M€ (2009 : 1,1 M€).

Du fait de ventes en devises étrangères, la Société court un risque de change entre la date de facturation et la date d'encaissement.

En fonction des cours pivots définis lors de la préparation du budget et/ou des cours de facturation, des prévisions d'encaissements et des cours réels constatés ou prévisionnels, la Société effectue une couverture totale ou partielle de ses rentrées en devises, en utilisant des produits bancaires classiques. La Société effectue une couverture totale ou partielle de ses rentrées en devises, en utilisant des produits bancaires classiques.

Les gains ou pertes de change, ainsi que le résultat des opérations de couverture sont comptabilisés dans le résultat financier. La plupart de ces transactions sont souscrites et soldées dans l'année, sur des périodes très courtes, ce qui explique qu'il n'y a pas de montant enregistré au bilan aux dates de clôture. Les procédures du Groupe n'autorisent pas les transactions spéculatives.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change (IFRS 7), basée sur les montants notionnels est la suivante :

En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
31 déc. 2010								
Créances clients	28 690	6 994	780	6 767	3 988	2 245	3 622	53 086
Perte de valeur des créances clients	(1 193)	(35)	(37)	(165)	(8)	(189)	(118)	(1 746)
Total clients	27 497	6 959	743	6 602	3 980	2 056	3 504	51 340
Paiements versés d'avance	390			460		2	320	1 172
Charges constatées d'avance	828	256	30	8		183	122	1 426
Créances sur l'État	4 597	577	0		459	273	38	5 945
Autres créances d'exploitation	849			153	139	10	10	1 161
Créances diverses	601	18	26	40	5	210	63	963
Provisions							(10)	(10)
Total autres débiteurs	7 264	850	56	661	603	679	543	10 657
Fournisseurs et autres créditeurs	30 921	6 777	1 930	9 187	5 612	739	8 181	63 348
Total fournisseurs et autres créditeurs	30 921	6 777	1 930	9 187	5 612	739	8 181	63 348
Exposition bilancielle brute	3 840	1 032	(1 132)	(1 923)	(1 030)	1 996	(4 134)	(1 351)

En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
31 déc. 2009								
Créances clients	27 837	5 973	672	5 038	2 598	2 127	3 602	47 846
Perte de valeur des créances clients	(1 372)	(67)	(33)		(8)	(126)	(70)	(1 675)
Total clients	26 465	5 906	639	5 038	2 590	2 001	3 532	46 171
Paiements versés d'avance	225			132		21	4	382
Charges constatées d'avance	710	226	17	1		190	86	1 228
Créances sur l'État	4 461	132	0		427	527	110	5 658
Autres créances d'exploitation	442			301	107	6	9	864
Créances diverses	650	16	25	34	6	203	7	940
Provisions							- 9	- 9
Total autres débiteurs	6 487	373	43	467	540	946	207	9 064
Fournisseurs et autres créditeurs	29 912	6 470	902	5 868	4 938	1 108	4 839	54 036
Total fournisseurs et autres créditeurs	29 912	6 470	902	5 868	4 938	1 108	4 839	54 036
Exposition bilancielle brute	3 041	(190)	(220)	(363)	(1 807)	1 839	(1 101)	1 198

20.1.4.2 Gestion du risque de taux

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant des swaps et des options. En application des dispositions de la norme IAS 39, lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, le Groupe en applique les modalités. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ou lorsque les enjeux ne sont pas significatifs, comme cela a été le cas ces dernières années, les dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée au compte de résultat, conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

L'exposition du Groupe au risque de taux est peu significative et concerne essentiellement deux postes du bilan : les dettes financières et la trésorerie.

Plus de 76 % de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2010 (incluant concours bancaires courants et emprunt convertible en actions) portait intérêt à taux fixe (92 % au 31 décembre 2009). Les engagements à taux variable représentaient un total de 10,9 M€ au 31 décembre 2010 (4,7 M€ au 31 décembre 2009). Pour couvrir ces engagements à taux variable et pour optimiser son coût de financement, le Groupe met généralement en place des swaps de taux d'intérêt fixe.

Sur la base des comptes à fin 2010, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts aurait eu pour conséquence une hausse du résultat de 290 K€ (2009 : 98 K€).

20.1.4.3 Gestion du risque de liquidité

La trésorerie du Groupe – hors concours bancaires – s'élève à 55,8 M€ au 31 décembre 2010 (2009 : 48,1 M€), est composée de liquidités et de SICAV monétaires et de fonds communs de placement monétaires assimilés à des équivalents de trésorerie auprès de grandes banques de réseau à hauteur de 23,2 M€ (2009 : 25,2 M€).

Durant l'année 2010, le Groupe a dégagé une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt de 45,5 M€ vs 40,5 M€ l'année précédente.

Pour financer sa croissance externe, Vétoquinol a signé en janvier 2009 avec deux banques une convention de crédit portant sur un prêt à moyen terme de 25 M€. Cet emprunt a permis de financer en majeure partie l'acquisition indienne.

Cet emprunt est assorti de clauses de covenant financier (ratio d'endettement, ratio de rentabilité) que Vétoquinol s'est engagé à respecter. Au cours des années 2009 et 2010, le Groupe a respecté ses covenants financiers définis de la manière suivante :

R1 = EFN / EBITDA (EBE) doit être inférieur ou égal à 3

R2 = EBITDA (EBE) /

Coût de l'EFN doit être inférieur ou égal à 5

R3 = GEARING < 1

Compte tenu de sa situation financière à la date du 31 décembre 2010, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité. Au 31 décembre 2010, la trésorerie du Groupe permet largement de faire face aux échéances financières à moins d'un an. L'endettement financier net s'élève à - 7,0 millions d'euros au 31 décembre 2010 par rapport à un endettement financier net de 14,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le recouvrement des créances clients et des liquidités est assuré localement par chacune des filiales du Groupe. La Direction financière du Groupe, sur la base d'un plan de trésorerie lui-même dérivé du budget annuel, procède à un reporting permanent des mouvements de trésorerie des filiales afin d'affiner les positions nettes du Groupe et de maintenir la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers.

20.1.4.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Pour le Groupe, ce risque ne peut provenir que des créances commerciales. En effet, en ce qui concerne les placements, le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés. Étant donné les caractéristiques des SICAV monétaires utilisées, la Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe commercialise ses produits dans environ 115 pays à travers un réseau propre de 140 distributeurs.

Dans certaines zones géographiques, un phénomène de concentration des grossistes et/ ou des centrales d'achat pourrait avoir comme conséquence une révision des marges du Groupe suite à la renégociation de ces contrats. Ce risque paraît cependant limité, le Groupe étant suffisamment important et diversifié géographiquement et par produit pour ne pas subir de telles pressions. À titre d'illustration, le grossiste répartiteur le plus important du Groupe représente 7,3 % du chiffre d'affaires consolidé 2010 (2009 : 8,1 %).

Les clients ne satisfaisant pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

La valeur comptable des actifs financiers (hors valeurs des stocks) du Groupe représente l'exposition maximale au risque de crédit soit 56,6 M€ au 31 décembre 2010 (2009 : 57,0 M€).

20.1.5. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'administration aidé par la Direction générale prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires. Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché. Ces actions sont principalement utilisées dans le cadre des programmes d'attribution d'options et d'actions gratuites. Les décisions d'achat et de vente sont prises au cas par cas par le Président et/ou le Directeur général. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachat d'actions. En dehors de ces pratiques occasionnelles, le Groupe dispose d'un contrat de liquidités (cf. note 20.1.28).

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

20.1.6. Information sur les jugements et estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations réalisées et les hypothèses sous-jacentes retenues sont estimées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances actuelles et des prévisions. En conséquence, les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le montant des provisions pour créances clients (dont celles relatives aux réclamations produits) et les provisions pour remises de fin d'année ;
- la durée du cycle de vie des produits ;
- le montant des provisions pour restructuration, des risques fiscaux, environnementaux et litiges ;
- la valorisation des Goodwill, des actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- les engagements liés aux retraites ;
- la juste valeur des instruments financiers dérivés.

20.1.7. Regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice

Durant l'exercice 2010, aucun regroupement d'entreprise n'a eu lieu, contre un en 2009.

20.1.7.1 Regroupement d'entreprise intervenu en 2009 – Acquisition de la Division Santé Animale de Wockhardt. Limited

20.1.7.1.1 Présentation générale et description de l'opération

Le 20 août 2009, le Groupe Vétoquinol a finalisé le rachat des actifs de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited, basée à Bombay (Inde). Cette nouvelle filiale contribue au développement à l'international du Groupe Vétoquinol. Cette acquisition permet à Vétoquinol de devenir le 6^e acteur du marché indien de la santé animale.

Le marché indien, en croissance annuelle de plus de 8 % par an, est estimé à plus de 350 millions de dollars US. C'est le 1^{er} producteur mondial de lait et avec plus de 50 % du marché dédiés aux bovins. Cette acquisition en ligne avec la stratégie de Vétoquinol va permettre des synergies importantes avec le savoir faire du Groupe.

Le prix d'acquisition total s'élève à 1 900 millions de roupies indiennes, soit environ 28,6 millions d'euros. L'acquisition a été financée partiellement par le nouvel emprunt levé en janvier 2009.

Compte tenu de la nature de l'opération, des informations complémentaires pourront être obtenues dans le cadre de la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition pendant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition et pourront nous conduire à revoir certains éléments de l'allocation du prix d'acquisition de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited.

En milliers d'euros	
Acquisition actifs de la division Santé Animale de Wockhardt Limited	28 645
Valeur totale acquise des actifs de la division Santé Animale de Wockhardt Limited	28 645
Juste Valeur des passifs et actifs acquis – déjà identifiés au 31/12/2009	2 983
Goodwill à la date de clôture – 31/12/2009	25 662
Juste Valeur des passifs et actifs acquis – identifiés durant l'année 2010	13 492
Juste Valeur des impôts différés actifs identifiés durant l'année 2010	4 404
Autres ajustements	140
Ecart de conversion	(2 877)
Goodwill à la date de clôture – 31/12/2010	10 503

20.1.7.2 Rapprochement du coût d'acquisition avec le décaissement mentionné dans le TFT

En milliers d'euros	2010	2009
Coût d'acquisition des titres italiens acquis (ajustement)	-	8
Coût d'acquisition des actifs de la division Santé Animale de Wockhardt acquis	-	28 645
Valeur totale des titres / actifs acquis	-	28 653
Variation de trésorerie sur entrée de périmètre (titres acquis)	-	-
Écart de conversion entre taux de clôture et taux moyen	-	(963)
Total	-	27 690
Valeur inscrite dans le TFT : variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	-	27 690

20.1.8. Secteurs opérationnels – IFRS 8

Sur les exercices 2009 à 2010, le chiffre d'affaires est intégralement généré par la vente de produits vétérinaires.

20.1.8.1 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2010

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie / Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	248 023	83 065	14 940	346 028
Revenus intersectoriels	(50 224)	(13 763)	0	(63 988)
Total revenus externes	197 799	69 301	14 940	282 041
Résultat opérationnel courant	27 290	4 375	486	32 151
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0
Résultat opérationnel	27 290	4 375	486	32 151
Charges financières – net				(1 824)
Résultat avant impôts				30 326
Impôt sur les résultats				(8 065)
RÉSULTAT NET				22 261

Le Groupe Vétoquinol suit également les ventes par localisation ou marché (zone géographique).

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie / Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par zone géographique				
Revenus	228 001	85 400	32 628	346 028
Revenus intersectoriels	(45 505)	(17 602)	(881)	(63 988)
TOTAL REVENUS EXTERNES	182 496	67 798	31 747	282 041

20.1.8.2 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2009

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie / Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	232 686	71 053	5 251	308 990
Revenus intersectoriels	(44 191)	(12 586)	0	(56 777)
Total revenus externes	188 495	58 467	5 251	252 214
Résultat opérationnel courant	26 733	2 124	68	28 925
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0
Résultat opérationnel	26 733	2 124	68	28 925
Charges financières – net				(3 971)
Résultat avant impôts				24 954
Impôt sur les résultats				(6 741)
RÉSULTAT NET				18 214

Le Groupe Vétoquinol suit également les ventes par localisation ou marché (zone géographique).

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie / Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par zone géographique				
Revenus	216 917	72 394	19 679	308 990
Revenus intersectoriels	(40 953)	(15 288)	(536)	(56 777)
TOTAL REVENUS EXTERNES	175 965	57 106	19 143	252 214

20.1.8.3 Autres éléments sectoriels sans impact sur la trésorerie inclus dans le compte de résultat

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie / Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
31/12/2010				
Dotations aux amortissements	(8 320)	(2 690)	(1 603)	(12 612)
Dotations et reprises aux provisions	1 100	373	(43)	1 430
Charges liées à l'attribution des stock-options	(43)			(43)
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	(180)			(180)
31/12/2009				
Dotations aux amortissements	(8 177)	(2 669)	(222)	(11 068)
Dotations et reprises aux provisions	(390)	(410)	(17)	(817)
Charges liées à l'attribution des stock-options	(36)			(36)
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	(124)			(124)

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global sur les exercices 2010 et 2009.

20.1.8.4 Actifs, passifs et investissements sectoriels

Les actifs et passifs sectoriels présentés ici incluent les impôts différés.

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie / Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
31/12/2010				
Actifs	193 352	75 769	40 327	309 449
Passifs	79 797	40 796	4 583	125 176
Acquisition d'actifs	5 848	1 808	376	8 031
Dont acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	0	0	0	0
31/12/2009				
Actifs	190 833	58 926	33 907	283 666
Passifs	94 770	29 897	4 053	128 720
Acquisition d'actifs	5 098	2 101	2 885	10 084
Dont acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	0	0	28 653	28 653

20.1.9. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement enregistrées en charge sur l'exercice 2010 s'élèvent à 21,1 M€, soit 7,5 % du chiffre d'affaires (2009 : 19,5 M€, soit 7,7 % du chiffre d'affaires).

20.1.10. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Sous-traitance générale	1 712	2 197
Redevances de crédit-bail et locations	6 092	5 482
Entretien	3 016	3 062
Assurances	1 175	1 158
Études et recherches	1 673	1 352
Personnel extérieur à l'entreprise	1 942	1 220
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 148	12 690
Publicité, publications, relations publiques	9 326	8 795
Transports de biens et transports collectifs du personnel	6 721	5 517
Déplacements, missions, réceptions	7 769	6 261
Frais postaux et de télécommunications	1 529	1 475
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...	4 656	4 436
Autres services extérieurs	1 300	1 136
Divers	431	446
TOTAL	60 491	55 225

20.1.11. Charges de personnel

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Rémunérations	58 468	51 900
Charges sociales (*)	19 300	16 902
Indemnités de fin de contrat de travail	2 006	587
Avantages au personnel (note 20.1.30)	109	505
Avantages à long terme au personnel – écarts actuariels comptabilisés au compte de résultat	(10)	7
Charges liées à l'attribution des stock-options	43	36
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	180	124
TOTAL AVANTAGES AU PERSONNEL	80 096	70 061

(*) Le coût de régimes de retraites à cotisations définies est inclus dans le total des charges sociales

20.1.12. Paiements en action – actions gratuites et stock options

Le Conseil d'administration a attribué à certains membres du personnel des options d'achat d'actions à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution. Six plans d'option de souscription d'actions ont été ainsi octroyés, deux sont encore ouverts.

	Plan 5	Plan 6
Date d'octroi par le Conseil d'administration	04/06/2007	07/05/2010
Durée d'acquisition des droits	Du 15/09/2009 au 15/10/2009 et du 15/10/2010 au 15/10/2010	Du 01/09/2012 au 01/10/2012 Du 01/09/2013 au 01/10/2013 et du 07/05/2014 au 07/11/2014
Nombre d'options attribuées	33 800	23 500
Prix d'exercice	25,33	24,25
Dates d'expiration	6/12/2011	08/05/2014
Rapport options/actions	1 option pour 1 action	1 option pour 1 action
Conditions de performance	N/A	N/A
OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2010	29 100	23 500

Le nombre d'options du plan 5 a évolué de la façon suivante :

PLAN 5	2010		2009	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Au 1^{er} janvier	25,33	29 100	25,33	30 300
Attribuées				
Annulées			25,33	1 200
Expirées				
Exercées				
AU 31 DÉCEMBRE	25,33	29 100	25,33	29 100

La charge comptable passée dans les comptes consolidés à fin 2010 s'élève à 36 K€ (2009 : 36 K€) pour le plan 5.

Le nombre d'options du plan 6 a évolué de la façon suivante :

PLAN 6	2010	
	Prix d'exercice	Nombre d'options
Au 1^{er} janvier		
Attribuées	24,25	23 500
Annulées		0
Expirées		0
Exercées		0
AU 31 DÉCEMBRE	24,25	23 500

La charge comptable passée dans les comptes consolidés à fin 2010 s'élève à 8 K€ pour le plan 6.

Concernant le plan n°1 d'attribution d'actions gratuites (voir note 20.1.28.3), l'impact de l'application d'IFRS 2 est nul à fin décembre (2009 : 124 K€). Concernant le nouveau plan (plan 2) d'attribution d'actions gratuites (voir note 20.1.28.2), l'impact de l'application d'IFRS 2 s'élève à 180 K€ sur 2010. La valorisation des actions gratuites se fait généralement sur la base du cours en date d'attribution moins la valeur actualisée des dividendes non perçus pendant la période d'acquisitions des droits (valorisation selon le modèle Black et Scholes).

20.1.13. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Subventions d'exploitation	37	10
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	28	28
Produits des cessions d'éléments d'actif	38	208
CIR (Crédit d'Impôt Recherche)	3 281	2 975
Autres produits	1 422	1 622
Autres produits d'exploitation	4 806	4 843
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	(46)	(41)
Autres charges	(654)	(315)
Autres charges d'exploitation	(699)	(356)
TOTAL	4 106	4 487

Les autres produits se composent de :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Redevances	43	52
Ports refacturés aux clients	330	306
Indemnités	92	182
Remboursement sinistre	142	225
Autres	816	857
TOTAL	1 422	1 622

20.1.14. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Autres produits opérationnels	0	0
Indemnités pour rupture de contrat	0	0
Autres charges opérationnelles	0	0
TOTAL	0	0

20.1.15. Contrats de location

20.1.15.1 Contrats de location-financement – preneurs

Les contrats de location financement pris par le Groupe Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments.

Une clause d'indexation est présente dans ces contrats, le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction.

Les actifs enregistrés en immobilisations corporelles au titre des contrats de location-financement sont détaillés en note 20.1.21, et la dette financière correspondante en note 20.1.29.

Engagements relatifs aux contrats de location-financement non résiliables

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Moins d'1 an	90	128
De 1 à 5 ans	115	205
Plus de 5 ans		0
Paievements minimaux	205	332
Intérêts – Charges financières futures	(18)	(31)
Valeur actuelle des paiements au titre des contrats de location –financement	187	302
Moins d'1 an	86	123
De 1 à 5 ans	101	179
Plus de 5 ans		
TOTAL MINIMUM DES PAIEMENTS FUTURS	187	302

20.1.15.2 Contrats de location simple - preneurs

Les contrats de location simple pris par Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments, voitures et matériel informatique.

Les clauses d'indexation sont surtout présentes dans les contrats de location d'immeubles (le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction).

Engagements relatifs aux contrats de location simple non résiliables

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Moins d'1 an	4 427	4 083
De 1 à 5 ans	6 718	6 129
Plus de 5 ans	272	394
Paievements minimaux totaux	11 417	10 606
TOTAL DES REVENUS MINIMAUX FUTURS DE SOUS-LOCATION À RECEVOIR	0	0

Charges relatives aux contrats de location simples enregistrées sur l'exercice

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Paievements minimaux comptabilisés	6 092	5 482
Loyers conditionnels comptabilisés	0	0
Revenus des sous-locations comptabilisés	0	0

20.1.16. Résultat financier

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	428	22
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	22	213
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	450	235
Intérêts sur emprunt obligataire	(583)	(1 000)
Prime de non-conversion	(1 412)	(2 207)
Intérêts des autres emprunts et découverts	(744)	(980)
Intérêts sur contrats de location financement	(12)	(17)
Coût de l'endettement financier brut	(2 751)	(4 204)
Coût de l'endettement financier net	(2 301)	(3 970)

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Gains de change	2 266	2 626
Autres produits	1 193	294
Autres produits financiers	3 459	2 920
Charges financières sur avantages aux salariés	(108)	(114)
Pertes de change	(1 714)	(2 790)
Autres charges	(1 160)	(17)
Autres charges financières	(2 982)	(2 921)
Autres produits et charges financiers	477	(1)

20.1.17. Impôts sur le résultat

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est de 34,43 % pour l'exercice 2010 (2009 : 34,43 %).

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Charge d'impôts courants	(10 286)	(5 769)
Produits / (charges) d'impôts différés	2 220	(971)
TOTAL	(8 065)	(6 741)

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Résultat de la période - part du Groupe	22 261	18 214
Retraitement du CIR	(3 281)	(2 975)
Retraitement de la CVAE	(902)	0
Charges d'impôt	8 065	6 741
Résultat avant impôt, retraité du CIR	26 144	21 979
Impôt théorique à 34,43 %	9 001	7 567
Charges non déductibles et produits non imposables	931	(41)
Effet de la variation du taux d'impôt		(1)
Imputation des déficits antérieurs	(96)	452
Différence de taux sur les sociétés étrangères	(2 674)	(1 161)
Autres impôts (selon IAS12)*	1 433	576
Effet du taux réduit	(334)	(582)
Crédit d'impôt	(22)	(27)
Divers	(173)	(43)
Impôt effectif	8 065	6 741
Taux d'impôt effectif	30,85 %	30,67 %

* Impact engendré par le retraitement des impôts du type CVAE

Les mouvements d'impôts différés actifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Ouverture	5 630	6 511
Enregistré au compte de résultat	1 957	(997)
Enregistré en autres éléments du résultat global	(4)	98
Variations de périmètre	0	0
Reclassement*	4 380	27
Différences de conversion	230	(10)
Clôture	12 193	5 630

*dont juste valeur des IDA reconnus lors de l'affectation du prix d'acquisition des actifs achetés en Inde.

Les mouvements d'impôts différés passifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Ouverture	2 062	1 235
Enregistré au compte de résultat	(263)	(25)
Enregistré en autres éléments du résultat global	300	764
Reclassement	(24)	27
Différences de conversion	128	61
Clôture	2 203	2 062

Conformément à IAS 12 et selon certaines conditions, une entreprise peut compenser ses actifs et passifs d'impôt différés. Cette compensation a été effectuée ci-dessus par l'intermédiaire de la rubrique reclassement.

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Prime de non-conversion des obligations convertibles	2 378	1 957
Immobilisations incorporelles	3 454	(1 607)
Approche par composants (net)	(435)	(673)
Autres différences temporaires (net)	1 980	1 291
Marge interne sur stocks	1 686	1 447
Plus-value interne sur cessions d'immobilisations	(2)	(2)
Retraitement de crédit-bail	(104)	(84)
Avantages au personnel	815	766
Déficits fiscaux reportables	1 128	1 072
Provisions réglementées	(756)	(710)
Autres (net)	(154)	111
TOTAL	9 990	3 568
Dont : Impôts différés actifs	12 193	5 630
Impôts différés passifs	(2 203)	(2 062)

20.1.18. Résultat par action

20.1.18.1 Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	31 déc 2010	31 déc 2009
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	22 255	18 207
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	11 292 632	11 292 147
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(55 241)	(56 741)
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(6 743)	(6 574)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 230 648	11 228 832
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN €/ACTION)	1,98	1,62

20.1.18.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, affecté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options et les obligations convertibles en actions émises par Vétoquinol.

La société Vétoquinol SA a émis durant l'exercice 2003 un emprunt obligataire convertible en actions de 20 000 K€ donnant droit à un coupon de 4 % la première année et de 5 % les années suivantes, et assorti d'une prime de non-conversion de 6 %. Cet instrument financier a un effet dilutif sur le résultat par action. Ainsi, 117 855 obligations ont été créées, pouvant être potentiellement converties en 1 178 550 actions. Par ailleurs, pour obtenir le résultat dilué, le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôts relatives aux obligations convertibles.

La société Soparfin SCA a fait part au Groupe Vétoquinol de son intention de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire, de ce fait, le résultat dilué par action n'intègre plus leur effet dilutif sur l'exercice 2009. La tranche B a été convertie le 28 février 2011.

	31 déc 2010	31 déc 2009
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	22 255	18 207
Charges liées aux attributions de stock-options	43	36
Charges liées aux attributions d'actions gratuites	180	124
Intérêts financiers économisés nets d'impôts (taux de l'impôt = 34,43 %) relatifs à l'emprunt obligataire convertible	1 309	1 379
Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué (milliers d'euros)	23 787	19 746
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation sur la période	11 292 632	11 292 147
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(55 241)	(56 741)
Titre d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(6 743)	(6 574)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 230 648	11 228 832
Effet dilutif :		
Effet dilutif des stock-options	52 600	29 100
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites	30 100	0
Effet dilutif des obligations convertibles (tranche A)	0	0
Effet dilutif des obligations convertibles (tranche B)	589 270	589 270
Effet dilutif des instruments financiers en circulation	671 970	618 370
Nombre d'actions incluant l'effet dilutif	11 902 618	11 847 202
Résultat net dilué par action (en €/action)	2,00	1,67

20.1.19. Goodwill

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	58 317	33 565
Valeur nette à l'ouverture	58 317	33 565
Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	0	24 807
Pertes de valeur enregistrées en résultat	0	0
Affectation du goodwill	(18 022)	(1 185)
Différences de change, net	4 760	1 130
Au 31 décembre		
Valeur brute	45 055	58 317
Valeur nette à la clôture	45 055	58 317

20.1.19.1 Tests de pertes de valeur

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, un test de dépréciation a été effectué pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») comprenant des écarts d'acquisition.

Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les pays : États-Unis, Canada, France, UK, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie, Scandinavie et Inde.

Le détail des écarts d'acquisition affectés à ces unités génératrices de trésorerie est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Vétoquinol Biowet Pologne	2 398	2 322
Chassot GmbH / Allemagne	1 705	1 705
Vétoquinol UK / (ex. Chassot UK *)	409	396
Vétoquinol Irlande / (ex. Vetco Irlande *)	421	421
Vétoquinol Suisse	901	760
Vétoquinol Autriche	772	772
Vétoquinol République tchèque	959	908
Vétoquinol USA	11 425	10 597
Vétoquinol Belgique	500	500
Vétoquinol Italie	6 465	6 465
Vétoquinol Scandinavie	1 229	1 075
Vétoquinol Asie	34	32
Vétoquinol Inde**	10 503	25 662
Vétoquinol SA France	2 051	2 051
Vétoquinol Canada	5 282	4 652
TOTAL	45 055	58 317

* Ces deux filiales étaient en cours de dissolution à fin 2009. Elles ne sont plus dans notre périmètre à fin 2010.

** Pour Vétoquinol Inde, le montant du goodwill en euros, converti au taux du jour de l'acquisition, s'élevait à 24 807 k€ ; à fin décembre 2009, le montant du goodwill converti au taux de clôture s'élève à 25 662 k€. La différence de valeur provient de l'affectation du prix d'acquisition et de l'écart de conversion.

La différence de valeur entre les deux années provient uniquement des écarts de conversion pour les écarts d'acquisition en devise étrangère des filiales acquises antérieurement à 2008.

La valeur recouvrable des actifs incorporels testés est la valeur d'utilité, déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Selon cette méthode, la valeur recouvrable de l'actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilité, déduction faite du Besoin en Fonds de Roulement et de la valeur des autres actifs existant à la date d'établissement du test. Cette valorisation inclut notamment une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévision.

Les projections de flux ont été établies sur une période de 5 ans, sur la base des budgets prévisionnels de l'exercice suivant établis par la Direction et en utilisant les hypothèses suivantes :

- taux de croissance du chiffre d'affaires de 3 % à 7 % en fonction des pays,
- taux de croissance à l'infini de 1,5 % à 5 % en fonction des pays,
- taux d'actualisation moyen de 8,9 % avant impôt au 31 décembre 2010 (2009 : 9,1 %).

Sur la base de ces tests, aucune perte de valeur n'a été constatée, tant au niveau des écarts d'acquisition que des immobilisations incorporelles et corporelles.

De la même manière, un test d'impairment a été réalisé pour la marque Equistro, actif incorporel ayant une durée de vie illimitée, en retenant un taux de croissance du chiffre d'affaires de 1,5 % à l'infini. Sur la base de ce test d'impairment, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les analyses de sensibilité réalisées en retenant la valeur minimale au lieu de la valeur centrale et en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 1 % et le taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 % ne mettent pas en évidence d'écarts négatifs.

20.1.20. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Concessions, licences et brevets	Programmes informatiques	Marques	Autres	Total
Au 31 décembre 2008					
Valeur brute comptable	11 710	11 195	8 953	15 139	46 998
Amortissements cumulés	(7 134)	(8 028)	(38)	(5 389)	(20 590)
Valeur nette	4 576	3 167	8 915	9 750	26 408
Acquisitions	793	1 383	0	0	2 176
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0	2 883	2 883
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0	0
Reclassements	(86)	(180)	(70)	2 862	2 526
Dotations aux amortissements	(1 165)	(1 326)	0	(1 887)	(4 378)
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
Différences de change, net	(16)	54	0	82	120
Au 31 décembre 2009					
Valeur brute comptable	11 530	12 560	8 929	20 783	53 802
Amortissements cumulés	(7 427)	(9 462)	(84)	(7 092)	(24 066)
Valeur nette	4 102	3 097	8 845	13 691	29 735
Acquisitions	588	1 026	0	181	1 795
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0	0	0
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0	0
Reclassements	711	-690	5 991*	7 823*	13 836
Dotations aux amortissements	(1 242)	(1 079)	0	(3 268)	(5 590)
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
Différences de change, net	85	67	83	1 184	1 419
Au 31 décembre 2010					
Valeur brute comptable	13 040	13 276	15 006	30 450	71 772
Amortissements cumulés	(8 795)	(10 855)	(87)	(10 839)	(30 576)
Valeur nette	4 245	2 421	14 920	19 611	41 196

* juste valeur des actifs reconnus lors de l'affectation du prix d'acquisition des actifs achetés en Inde.

Les immobilisations incorporelles incluent principalement la marque Equistro pour une valeur de 8 863 K€, qui est une immobilisation à durée de vie indéfinie et à ce titre non amortie.

La colonne « Autres » à fin 2010 est principalement constituée des éléments incorporels suivants :

- liste clients de Vet Solutions (USA) pour un montant de 4 928 K€ (2009 : 5 333 K€),
- liste clients de IGI (USA) pour un montant de 695 K€ (2009 : 1 099 K€),
- des produits ophtalmiques achetés à Vetcom (Canada) pour un montant de 1 813 K€ (acquisition réalisée sur l'exercice 2008),
- une clause de non-concurrence suite à l'acquisition de la Division Santé Animale de Wockhardt pour un montant de 2 435 K€ au taux de clôture.
- des listes de produits valorisés lors de l'achat d'Ascor Chimici et de la division santé animale de Wockhardt pour la différence.

20.1.21. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	Total
Au 31 décembre 2008						
Valeur brute comptable	2 013	53 991	37 298	10 073	1 481	104 856
Amortissements cumulés	(607)	(28 959)	(25 031)	(7 706)		(62 303)
Valeur nette	1 407	25 032	12 267	2 366	1 481	42 553
Augmentations	0	739	1 141	463	2 681	5 024
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0	9	0	9
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	(1)	(23)	(18)	0	(41)
Dotations aux amortissements	(41)	(3 026)	(2 541)	(1 082)	0	(6 690)
Différences de change, net	25	301	237	100	68	731
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0	0
Reclassements	0	1 467	951	449	(3 158)	(291)
Au 31 décembre 2009						
Valeur brute comptable	2 039	56 572	39 046	11 081	1 072	109 809
Amortissements cumulés	(648)	(32 059)	(27 014)	(8 490)		(68 211)
Valeur nette	1 390	24 513	12 032	2 591	1 072	41 598
Augmentations	299	890	1 980	1 304	1 763	6 236
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0	0	0	0
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	(4)	(3)	(21)	(18)	(46)
Dotations aux amortissements	(33)	(3 163)	(2 726)	(1 100)	0	(7 022)
Différences de change, net	37	517	383	128	44	1 109
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0	0
Reclassements	0	839	777	528	(2 152)	(7)
Au 31 décembre 2010						
Valeur brute comptable	2 374	59 098	41 975	12 914	709	117 071
Amortissements cumulés	(682)	(35 505)	(29 533)	(9 485)		(75 204)
Valeur nette	1 693	23 593	12 443	3 430	709	41 867

20.1.21.1 Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Terrains		
Valeur brute	101	101
Valeur nette comptable	101	101
Bâtiments		
Valeur brute	10 027	10 027
Amortissements cumulés	(9 441)	(9 356)
Valeur nette comptable	586	671
Autres immobilisations corporelles		
Valeur brute		264
Amortissements cumulés		(80)
Valeur nette comptable	0	184
Total		
Valeur brute	10 128	10 392
Amortissements cumulés	(9 441)	(9 436)
Valeur nette comptable	687	956

Le montant des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est indiqué en note 20.1.37.3.

20.1.22. Actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	Total
1^{er} janvier 2009	0
Acquisitions	
Cession	
Écart de change	
31 décembre 2009	0
Acquisitions	
Cession	
Écart de change	
31 décembre 2010	0

20.1.23. Autres actifs financiers

En milliers d'euros	Prêts	Dépôts & cautionnements	Autres	Total
31 décembre 2008	3	243	176	422
Acquisitions			53	53
Variation de périmètre			24	24
Cession			(72)	(72)
Écart de change			4	4
31 décembre 2009	3	243	185	431
Acquisitions			216	216
Variation de périmètre			0	
Cession			(78)	(78)
Écart de change			12	12
31 décembre 2010	3	243	334	580

Tous les éléments classés en autres actifs financiers sont non courants.

20.1.24. Instruments financiers dérivés

20.1.24.1 Instruments financiers dérivés

Comme indiqué à la note 20.1.3.15, le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés. Cette utilisation a toujours pour but de réduire l'exposition du Groupe au risque de change ou au risque de taux.

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose d'instruments financiers de couverture contre les variations de change, la juste valeur représente + 16,4 K€ (2009 : - 5,5 K€) pour un notionnel de 1 502 K€ (2009 : 688 K€).

Au 31 décembre 2010, il y a un SWAP de taux en cours sur un emprunt souscrit durant le mois de janvier 2009. La juste valeur de ce SWAP de taux est de - 337 K€ (2009 : - 322 K€).

En milliers d'euros	31 déc 2010			31 déc 2009		
	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrat de change à terme	1 502	17	(1)	688		(6)
Options de change de gré à gré						
Instruments de change	1 502	17	(1)	688		(6)
SWAP de taux	18 125		(337)	23 125		(322)
Options de taux d'intérêt						
Instruments de taux d'intérêt	18 125		(337)	23 125		(322)

20.1.25. Stocks

20.1.25.1 Détail des stocks par nature

En milliers d'euros	31 déc 2010			31 déc 2009		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières & fournitures	15 216	(397)	14 819	12 382	(1 023)	11 359
Autres approvisionnements	0		0	0		0
En cours de production	4 705	(214)	4 491	3 332	(338)	2 994
Produits intermédiaires et finis	20 516	(540)	19 976	18 980	(816)	18 164
Marchandises	10 074	(431)	9 643	7 595	(157)	7 438
TOTAL	50 512	(1 582)	48 929	42 289	(2 333)	39 955

20.1.25.2 Variation des dépréciations

En milliers d'euros	31 déc 2008	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2009
Matières premières & fournitures	1 016	364	(360)	3	1 023
En cours de production	183	362	(203)	(4)	338
Produits intermédiaires et finis	281	657	(155)	34	816
Marchandises	124	115	(80)	(3)	157
TOTAL	1 604	1 498	(799)	30	2 333

En milliers d'euros	31 déc 2009	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2010
Matières premières & fournitures	1 023	324	(955)	5	397
En cours de production	338	221	(345)	0	214
Produits intermédiaires et finis	816	371	(711)	64	540
Marchandises	157	337	(71)	8	431
TOTAL	2 333	1 254	(2 082)	77	1 582

20.1.26. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Créances clients	53 086	47 846
Perte de valeur des créances clients	(1 746)	(1 675)
Créances clients, net	51 340	46 171
Paievements versés d'avances	1 172	382
Créances sur l'État	5 945	5 658
Autres créances d'exploitation	1 161	864
Créances diverses	636	620
Provisions	(10)	(9)
Autres débiteurs	8 904	7 515
Total clients et autres débiteurs	60 244	53 686
Charges constatées d'avance	1 426	1 228
Prêts et cautionnements	327	320
Autres	0	0
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	1 753	1 549

L'intégralité des créances clients nettes a une échéance à moins d'un an.

20.1.27. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Valeurs mobilières de placement	23 185	25 220
Disponibilités	32 644	22 869
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	55 829	48 089

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie comprend :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Total trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	55 829	48 089
Découverts bancaires (note 20.1.29)	(10 922)	(4 741)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au TFF	44 907	43 348

20.1.28. Capital social et primes d'émission

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Total
Au 31 décembre 2008	11 290 332	28 226	32 594	60 820
Plan de stock-options – options exercées	2 300	6	5	11
Au 31 décembre 2009	11 292 632	28 232	32 599	60 831
Plan de stock-options – options exercées				
Au 31 décembre 2010	11 292 632	28 232	32 599	60 831

Au 31 décembre 2010, le capital social d'un montant de 28 231 580 € (2009 : 28 231 580 €) est composé de 11 292 632 actions (2009 : 11 292 632 actions) d'un montant nominal de 2,5 €.

20.1.28.1 Actions propres/programme de rachat d'actions/contrat de liquidité

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société réunie le 7 mai 2010 a, aux termes de sa neuvième résolution, autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Cette résolution annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la septième résolution de l'Assemblée générale du 12 mai 2009.

Le nombre d'actions que la Société aura la faculté d'acquérir au cours du programme de rachat d'actions ne devra pas dépasser 10 % des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit.

Le prix d'achat unitaire maximum autorisé est de 33 euros et le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser trente-huit millions d'euros.

Le programme de rachat d'actions a été autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale ordinaire ayant délivré ladite autorisation, soit jusqu'au 7 novembre 2011.

Les objectifs principaux du programme de rachat sont :

- a) l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- b) l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- c) l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- d) l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

À partir du 19 décembre 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société Vétoquinol a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens affectés en 2007 au compte de liquidité étaient de 200 000 €, auxquels sont venus s'ajouter 50 000 € sur 2008. Aucun versement complémentaire n'a eu lieu depuis cette date. Au 31 décembre 2009, la société Vétoquinol détient 6 743 (à fin décembre 2009 : 6 574) de ses propres actions dans le cadre de ce contrat de liquidité.

20.1.28.2 Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale mixte du 12 mai 2009 a, dans sa quinzième résolution, autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Le Conseil d'administration du 7 mai 2010 a décidé à l'unanimité que les attributions d'actions gratuites sont des actions existantes que la Société Vétoquinol aura préalablement rachetées en bourse dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Les caractéristiques sont les suivantes :

Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration.

Chaque bénéficiaire sera propriétaire des actions Vétoquinol qui lui seront attribuées le jour de leur inscription à son compte nominatif spécial qui sera ouvert dans les livres de la Société Vétoquinol tenus par l'établissement teneur de comptes. Il sera informé de cette inscription dans les trente jours.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire.

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre l'attribution définitive des actions gratuites à une condition de présence, au sein de la Société Vétoquinol ou de ses filiales.

Le bénéficiaire ne doit pas détenir, au jour de leur attribution, plus de dix pour cent (10 %) du capital social de Vétoquinol ou avoir pour effet de lui permettre de détenir plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

Les actions attribuées ne pourront pas représenter plus de 150 000 actions du capital de la société au jour de la décision du Conseil d'administration ; étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 1 % du nombre total d'actions attribuées.

Ainsi 30 100 actions gratuites (plan n°2) ont été attribuées à des salariés et à des mandataires sociaux de Vétoquinol. À fin décembre 2010, sur les 30 100 actions gratuites attribuées, il en restait 30 100.

20.1.28.3 Options d'achat d'actions

20.1.28.3.1 Plan n°5

L'Assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2007 a décidé à l'unanimité d'attribuer 33 800 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 25,33 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la Société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de 4 ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 4 juin 2007, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009,
- 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010,
- 100 % du 15 juin 2011 au 5 décembre 2011.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011.

1.1.28.3.2 Plan n°6

L'Assemblée générale mixte du 12 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 7 mai 2010 a décidé à l'unanimité d'attribuer 23 500 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 24,25 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la Société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de 4 ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 7 mai 2010, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 1^{er} septembre 2012 au 1^{er} octobre 2012,
- 100 % du 1^{er} septembre 2013 au 1^{er} octobre 2013,
- 100 % du 7 mai 2014 au 7 novembre 2014.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 7 mai 2014.

20.1.28.4 Actions propres hors contrat de liquidité

À fin 2010, Vétoquinol détient 55 241 actions propres (2009 : 56 741) suite à l'attribution définitive de 29 800 AGA le 4 juin 2009.

20.1.28.5 Distribution de dividendes

L'assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2010 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2009 pour un montant de 3 274 863,28 €, soit 0,29 €/action (2009 : 3 048 389,64 € rattachée à l'exercice 2008, soit 0,27 €/action). Lors de la mise en paiement, Vétoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2010 s'élève à 3 256 738,86 € (2009 : 3 022 044,12 €).

La politique de distribution de dividendes du Groupe respecte un pay-out d'au moins 15 %.

20.1.29. Dettes financières

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Emprunt obligataire convertible	0	15 683
Emprunts et dettes financières diverses	13 652	18 564
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 20.1.15.1)	418	538
Total dettes financières – non courant	14 070	34 786
Emprunt obligataire convertible	16 908	15 683
Emprunts et dettes financières diverses	5 659	6 381
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 20.1.15.1)	296	311
Découverts bancaires	10 922	4 741
Total dettes financières – courant	33 785	27 116
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	47 855	61 902

Les dettes financières par échéances s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2009				
Emprunt obligataire convertible	31 366	15 683	15 683	
Emprunts et dettes financières diverses	24 946	6 381	18 564	
Emprunts liés aux contrats de location financement	849	311	538	
Découverts bancaires	4 741	4 741		
Total dettes financières	61 902	27 116	34 786	0
Au 31 décembre 2010				
Emprunt obligataire convertible*	16 908	16 908	0	
Emprunts et dettes financières diverses	19 311	5 659	13 652	
Emprunts liés aux contrats de location financement	714	296	418	
Découverts bancaires	10 922	10 922		
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	47 855	33 785	14 070	0

* cet emprunt obligataire (tranche B) sera converti suite à la demande de la holding Soparfin.

20.1.29.1 Caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Vétoquinol SA en date du 27 février 2003 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 19 999 993,50 €, divisé en 117 855 obligations de 169,70 € chacune, convertibles en actions ordinaires de Vétoquinol SA selon les modalités suivantes :

- Émission en deux tranches, actuellement détenues par Soparfin :
 - tranche A : 58 928 obligations,
 - tranche B : 58 927 obligations.
- Durée de l'emprunt :
 - tranche A : 7 ans,
 - tranche B : 8 ans.
- Intérêts : 4 % l'an la première année, 5 % l'an les années suivantes.
- Prime de non-conversion.

Tout obligataire n'ayant pas opté pour la conversion des OC dans les délais ci-dessus prévus bénéficiera d'une prime de non-conversion de 6 % par an, calculée de telle sorte que les OC produisent un rendement composé annuel égal au coupon annuel (soit 4 % la première année et 5 % les années suivantes) majoré de 6 %, payable à la date du remboursement, dans le respect des dispositions de l'article 1154 du Code civil.

Le prix de remboursement sera de cent soixante-neuf euros et soixante-dix centimes (169,70 €) par OCA augmenté des intérêts dus et de la prime de non-conversion.

Après division du nominal de l'action par 10, approuvée par l'Assemblée générale du 7 juillet 2006, la conversion d'une OCA donne maintenant droit à 10 actions Vétoquinol SA.

Le montant des obligations convertibles exclut un montant de 180 K€ classé en capitaux propres. La juste valeur de la charge financière passée par résultat en 2010 s'élève à 1 412 K€ (2009 : 2 207 K€).

Ainsi, en sus du nominal de 10 M€ et des intérêts de 5 % à payer, Vétoquinol a déboursé une prime de non-conversion de 5,8 M€ le 28 février 2010.

La holding Soparfin a décidé de convertir la tranche B. La conversion a eu lieu le 28 février 2011.

La ventilation par principales devises et par nature de taux est la suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Taux fixe	202	
Total INR	202	
Taux fixe	161	188
Taux variable		0
Total CAD	161	188
Taux fixe	364	358
Total PLN	364	358
Taux fixe obligataire	16 908	32 968
Taux fixe & variable swapé	18 961	23 125
Taux variable	337	522
Total EUR	36 206	56 615
Taux fixe	36 596	56 639
Taux variable	337	522
Total (toutes devises confondues)	36 933	57 161
Découverts bancaires	10 922	4 741
TOTAL	47 855	61 902

20.1.29.2 État des sûretés réelles accordées en garantie

En ce qui concerne le crédit-bail immobilier, une promesse d'affectation hypothécaire a été conclue avec le bailleur sur les biens financés.

20.1.29.3 Lignes de crédit

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose de lignes de crédit ouvertes pour une contre-valeur de 31 506 K€ (2009 : 31 521 K€) en diverses monnaies auprès des banques. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 3 281 K€ (2009 : 4 741 K€).

20.1.29.4 Risques de liquidité

Compte tenu de la trésorerie disponible à fin décembre 2010, le Groupe n'a pas de risque de liquidité. Les intérêts financiers hors prime de non-conversion, que le Groupe devra payer sur les prochains exercices s'élèveront à 1,0 M€ sur 2011 et 0,3 M€ en 2012. En 2009, suite à la demande de Soparfin de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire, Vétoquinol a été amené à payer le 28 février 2010 une prime de non-conversion de 5,8 M€. La tranche B sera convertie le 28 février 2011, ce qui ne générera pas de sortie de trésorerie pour le Groupe.

Les flux de trésorerie contractuels comprennent les notionnels des passifs financiers et les intérêts contractuels non actualisés.

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2009					
Emprunt obligataire convertible	31 366	32 033	16 266	15 766	0
Emprunts et dettes financières diverses	24 946	25 915	6 966	18 949	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	849	903	335	568	0
Découverts bancaires	4 741	4 741	4 741	0	0
Dettes fournisseurs	23 622	23 622	23 622		
Dettes sur immobilisations	598	598	598		
Dettes diverses d'exploitation	10 361	10 361	10 361		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	96 484	98 173	62 890	35 283	0

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2010					
Emprunt obligataire convertible*	16 908	0			
Emprunts et dettes financières diverses**	19 122	19 821	6 175	13 834	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	714	745	313	432	0
Découverts bancaires	10 922	10 922	10 922	0	0
Dettes fournisseurs	27 177	27 177	27 177		
Dettes sur immobilisations	875	875	875		
Dettes diverses d'exploitation	12 135	12 135	12 135		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	87 854	71 676	57 598	14 267	0

* La tranche B des OC sera convertie, de ce fait aucun remboursement du nominal ni paiement de la prime de non-conversion ne sera versé. Seuls les intérêts (coupons) seront versés.

** Dont 500 K€ liés au coupon des OC.

20.1.30. Provisions pour avantages au personnel

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Provision pour indemnités de fin de carrière	3 826	3 433
Autres avantages au personnel (CET, médailles du travail, autres dispositifs...)	759	723
TOTAL PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL	4 585	4 156

20.1.30.1 Indemnités de départ en retraite

Des indemnités de départ en retraite sont en place pour les établissements français, polonais, autrichiens et italiens. En France, les salariés bénéficient des Indemnités de Fin de Carrière de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires.

• *Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :*

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	3 433	3 495
Dépenses reconnues en compte de résultat	414	314
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	28	(27)
Contributions réglées	(133)	(88)
Reclassements	82	(252)
Différences de conversion	2	(9)
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	0	0
Valeur nette comptable au 31 décembre	3 826	3 433

• *Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :*

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	306	200
Coût financier	108	114
Coût des services passés		
TOTAL	414	314

• *Les principales hypothèses actuarielles utilisées en France sont les suivantes :*

	31 déc 2010	31 déc 2009
Taux d'actualisation	4,61 %	4,91 %
Taux de revalorisation des salaires		2,5 %
Taux de charges sociales		45 %
Table de survie		TF-TH 2000-2002
Taux de turnover		En fonction des tranches d'âge

20.1.30.2 Autres avantages au personnel

En France, les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vétoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté.

L'acquisition de la division santé animale de Wockhardt a engendré la comptabilisation d'avantages au personnel qui ont été reconnus durant l'année 2010.

• *Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :*

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	723	280
Dépenses reconnues en compte de résultat	(305)	191
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global		
Contributions réglées	(27)	(14)
Reclassements		252
Différences de conversion	13	14
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	355	0
Valeur nette comptable au 31 décembre	759	723

• **Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :**

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(305)	191
Coût financier		
Coût des services passés		
TOTAL	(305)	191

• **Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les médailles du travail sont les suivantes :**

	31 déc 2010	31 déc 2009
Taux d'actualisation	4,41 %	4,25 %
Taux de revalorisation des salaires		0,60 %
Taux de charges sociales		45 %
Table de survie		TF-TH 2000-2002
Taux de turnover		En fonction des tranches d'âge

20.1.30.3 Retraites

- Régime à prestations définies : le Groupe n'a pas de régime de retraite à prestations définies.
- Régime à cotisations définies : les charges relatives aux régimes de retraites à cotisations définies sont indiquées en 20.1.30.1.

20.1.31. Autres provisions

En milliers d'euros	Provision pour litiges	Autres provisions	Total
Au 31 décembre 2008	790	118	908
Provisions supplémentaires et augmentations	523	0	523
Montants utilisés	(464)	0	(464)
Montants non utilisés repris			0
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	0	0	0
Différences de change	0	0	0
Au 31 décembre 2009	849	118	967
Provisions supplémentaires et augmentations	3	22	25
Montants utilisés	(435)	(124)	(558)
Reclassements	0	225	225
Montants non utilisés repris			
Provisions dues aux acquisitions de sociétés			
Différences de change		4	4
Au 31 décembre 2010	417	245	662

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Courant	458	331
Non courant	205	636
TOTAL	662	967

Les provisions pour litiges concernent des provisions pour litiges et contentieux à caractère commercial ou prud'homal.

Au 31 décembre 2010, les provisions pour litiges incluent des provisions relatives à des ruptures de contrat pour un montant de 1,5 M€ (2009 : 0,64 M€).

20.1.32. Subventions publiques

Le Groupe Vétoquinol a reçu des avances conditionnées de l'État. Au 31 décembre 2010, le montant des avances reçues d'Oséo s'élève à 951 K€ (2009 : 832 K€).

Par ailleurs, des subventions d'investissement sont reçues par le Groupe Vétoquinol. Elles sont inscrites en produits constatés d'avance et rapportées au résultat chaque année (voir note 20.1.13).

20.1.33. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Dettes fournisseurs	27 348	23 622
Dettes sur immobilisations	875	598
Dettes fiscales et sociales	22 769	19 208
Dettes diverses d'exploitation	12 129	10 352
Autres dettes diverses	0	6
Total fournisseurs et autres	63 121	53 786
Produits constatés d'avance	227	250
Total autres passifs courants	227	250

L'intégralité des dettes fournisseurs a une échéance à moins d'un an.

20.1.34. Actifs et passifs par catégorie comptable – IAS 39

Pour les instruments dérivés, la JV repose sur les valorisations fournies par les contreparties bancaires.

La valeur des passifs financiers non dérivés correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêts du marché à la date de clôture. S'agissant de la composante dette des obligations convertibles, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des passifs similaires non assortis d'une option de conversion.

Pour rappel, les instruments financiers non significatifs ne sont pas comptabilisés (ex : couverture de change).

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est enregistré au coût amorti car les produits et intérêts sont régulièrement constatés en compte de résultat. À titre d'exemple, la différence entre la valorisation au coût amorti et la juste valeur au 31 décembre 2010 s'élève à 1 K€ (2009 : 3 K€).

En milliers d'euros – 2010	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers*	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		0		0	0
Autres actifs non courants (prêts et avances)		580		580	580
Clients et comptes rattachés		61 997		61 997	61 997
Trésorerie et équivalents de trésorerie		55 829		55 829	55 830
Instruments dérivés				0	17
Actifs financiers 2010	0	118 407	0	118 407	118 424
Emprunts obligataires		16 908		16 908	17 427
Emprunts et dettes financières à CT et LT		46 952	714	47 666	47 324
Instruments dérivés				0	1
Dettes fournisseurs		27 177		27 177	27 177
Dettes sur immobilisations		875		875	875
Dettes diverses d'exploitation		12 129		12 129	12 129
Passifs financiers 2010	0	104 042	714	104 756	104 933

En milliers d'euros – 2010	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers*	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		0		0	0
Autres actifs non courants (prêts et avances)		431		431	431
Clients et comptes rattachés		55 235		55 235	55 235
Trésorerie et équivalents de trésorerie		48 089		48 089	48 092
Instruments dérivés				0	0
Actifs financiers 2009		103 755	0	103 755	103 758
Emprunts obligataires		31 366		31 366	32 959
Emprunts et dettes financières à CT et LT		45 370	849	46 219	45 212
Instruments dérivés				0	3
Dettes fournisseurs		23 622		23 622	23 622
Dettes sur immobilisations		598		598	598
Dettes diverses d'exploitation		10 352		10 352	10 352
Passifs financiers 2009		111 308	849	112 158	112 747

* Les instruments non financiers ne sont constitués que de nos contrats de location financement.

20.1.35. Dividendes par action

Les dividendes versés en 2010 se sont élevés à 3 256 739 € (2009 : 3 022 044 €) ; soit 0,29 €/action.

Le dividende qui sera proposé à la prochaine Assemblée générale du 20 mai 2011 s'élèvera à 0,3 € par action, en hausse de 3,45 % (2009 : 0,29 € par action).

20.1.36. Effectifs

Effectifs 2010 par fonction et par zone géographique	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde consolidé	Total
Commercial & Marketing	94	134	53	97	167	545
Administration & Gestion	141	35	55	32	13	276
Production	124	25	106	49	0	304
Qualité	76	9	56	28	0	169
Achats & Logistique	77	36	48	29	7	197
R&D	87	13	15	9	3	127
Effectifs 2010 totaux	599	252	333	244	190	1 618
Effectifs 2009 totaux	578	245	324	240	137	1 524

20.1.37. Engagements hors bilan

20.1.37.1 Garanties données

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Avals et cautions	31	89
Hypothèques et nantissements	23 645	18 532
TOTAL	23 676	18 620

Au Canada, les avances (décrites dans la note 20.1.37.2) sont garanties par une hypothèque mobilière au montant de 31 500 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2010, soit 23 645 K€ (2009 : 31 500 milliers de dollars canadiens, soit 20 822 K€ au taux de clôture de l'exercice 2009), sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vétoquinol Canada et de la société mère, Vétoquinol SA.

20.1.37.2 Garanties reçues

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Avals et cautions	4 476	4 443
Garanties de passifs	0	4 360
TOTAL	4 476	8 803

La Société Générale s'est portée caution sur des loyers de crédit-bail restant à courir pour 104 K€ à fin 2010 (2009 : 125 K€).

Au Canada, le Groupe a obtenu des avances bancaires autorisées, sur une base consolidée d'un montant maximum de 10 000 milliers de dollars canadiens soit 7 506 K€ au taux de clôture de l'exercice 2010 (2009 : 10 000 milliers de dollars canadiens soit 6 610 K€ au taux de clôture de l'exercice 2009), qui peuvent être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375 %. Sur cette ligne les tirages étaient de 4 177 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2010 soit 3 135 K€ (2009 : 2 660 milliers de dollars canadiens, soit 1 759 K€).

20.1.37.3 Engagements en matière d'investissements en immobilisations

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	694	1 360
TOTAL	694	1 360

20.1.37.4 Engagements en matière de contrats de location simple

Les engagements en matière de contrats de location sont indiqués en note 20.1.15.

20.1.38. Actifs et passifs éventuels

Le Groupe est partie (à titre de demanderesse) à un litige lié à la rupture d'un contrat commercial. Aucun actif potentiel futur n'a été enregistré.

Information relative aux parties liées

20.1.38.1 Rémunération du personnel dirigeant clé

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Avantages à court terme	1 470	1 070
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
TOTAL	1 470	1 070

Les dirigeants clés du Groupe Vétoquinol sont :

- Étienne Frechin, PDG puis Président à compter du 1^{er} avril 2010 ;
- Dominique Henryon, Directeur général délégué Groupe (jusqu'au 31 décembre 2010) ;
- Matthieu Frechin, Directeur général à compter du 1^{er} avril 2010, auparavant Directeur général de la Stratégie et du Développement ;
- Alain Masson, Directeur général délégué et Pharmacien responsable.

20.1.38.2 Transactions avec des parties liées

Néant.

20.1.39. Événements post-clôture

Néant.

20.1.40. Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

20.1.41. Situation financière ou commerciale

Pas de changement dans la situation financière ou commerciale du Groupe à la clôture au 31 décembre 2010.

20.1.40. Sociétés du Groupe

Sociétés	Siège social	% détention 31 déc 2010	% détention 31 déc 2009
Vétoquinol SA	Magny-Vernois – 70204 Lure Cedex – France	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol N.-A. Inc.	2000 Chemin Georges – Lavaltrie – Québec J5T 3S5 Canada	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Prolab Inc.	2000 Chemin Georges – Lavaltrie – Québec J5T 3S5 Canada	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Canada Inc.	2000 Chemin Georges – Lavaltrie – Québec J5T 3S5 Canada	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol USA Inc.	4250 N. Sylvania – Fort Worth TX 76137 – États-Unis	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol de Mexico S.A. de C.V	Mariano Escobedo # 748 5° Piso – Col. Nueva Anzures – Delegation Miguel Hidalgo – Mexico, D.F., CP 11590 – Mexique	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Especialidades Veterinarias S.A.	Carretera de Fuencarral, km 15,700 – Edificio Europa I, Portal 3, 2° piso, puerta 5, – 28108 Alcobendas (Madrid) – Espagne	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Unipessoal LDA	Rua Consiglieri Pedroso – n° 123 – Edificio H – Queluz de Baixo – 2730-056 Barcarena – Portugal	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol UK Ltd	Great Slade – Buckingham Industrial Park – Royaume-Uni – Buckingham MK18 1PA – UK	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Ireland Ltd	10 Lad Lane – Lower Beggot Street – Dublin 2 – Irlande	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol NV	Kontichsesteenweg 42 – 263 Aartselaar – Belgique	99,00 %	99,00 %
Vétoquinol BV	Postbus 3191 – 5203 DD’S-Hertogenbosch – Pays-bas	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol International	Magny-Vernois – 70204 LURE Cédex – France	100,00 %	100,00 %
Frefin GmbH	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Allemagne	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol GmbH (ex : Chassot GmbH)	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Allemagne	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Biowet Pologne Sp. z.o.o.	UL. Kosynierow Gdyskich 13/14 St – 66-400 Gorzów WKLP – Pologne	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Biowet Ukraine	U I Rogaliewa 18 – Dniepropetrovsk – Ukraine	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol AG	Business Building – Worblentalstrasse 32 – Suisse 3063 Ittigen – Suisse	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol s.r.o	Zamenicka 411 – 28802 Nymburk – République tchèque	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Österreich GmbH	Zehetnergasse 24 – A 1140 Wien – Autriche	100,00 %	100,00 %
Ascor Chimici S.r.l.	Via Piana 265 – Bertinoro (FO) – Italie	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Scandinavia AB	Box 9 – 265 21 Astorp – Suède	100,00 %	100,00 %
Frefin Mauritius Ltd.	London Centre – 34 Remy Ollier Street – Port Louis – Republic Of Mauritius	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol India Animal Health Private Ltd.	801, Sigma, 8th floor – Hiranandani Business Park – Technology Street, – Powai, – Mumbai 400 076 – Inde	100,00 %	100,00 %
Frefin Asia Ltd.	Bonham Centre – 79-85 Bonham Strand – Sheung Wan – Hong Kong	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Korea Co. Ltd.	909-3, Hwajeong-dong, Deokyang-gu, Goyang City, Kyunggi-do, Corée du Sud	100,00 %	100,00 %

20.2. COMPTES SOCIAUX DE VÉTOQUINOL SA

BILAN ACTIF

Valeurs en milliers d'euros	BRUT 2010	Amortissement 2010	NET 2010	NET 2009
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Concessions, brevets et droits similaires	14 482	10 582	3 901	3 531
Fonds commercial	1 606	1 433	173	330
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	538	0	538	834
Terrains et agencements sur terrain	1 567	544	1 023	758
Constructions	36 699	19 813	16 886	18 173
Installations techniques, outillages	27 741	20 537	7 203	7 169
Autres immobilisations corporelles	3 869	3 378	490	628
Immobilisations en cours	119	0	119	179
Avances et acomptes	224	0	224	407
Autres participations	105 161	31	105 130	105 130
Créances rattachées à des participations	12 457	0	12 457	14 702
Autres titres immobilisés	0	0	0	
Prêts	2	0	2	2
Autres immobilisations financières	433	0	433	353
ACTIF IMMOBILISÉ	204 899	56 319	148 580	152 196
Matières premières	6 806	155	6 652	5 321
En cours de production de biens	3 995	214	3 781	2 853
Produits intermédiaires et finis	5 385	204	5 181	5 424
Marchandises	2 479	285	2 194	1 106
Avances et acomptes versés	390	0	390	225
Clients et comptes rattachés	26 557	200	26 357	25 423
Autres créances	7 979	0	7 979	5 913
Valeurs mobilières	13 778	0	13 778	20 552
Disponibilités	12 339	0	12 339	8 791
Charges constatées d'avance	781	0	781	588
ACTIF CIRCULANT	80 487	1 057	79 430	76 196
Charges à répartir	0	0	0	
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	
Écarts de conversion actif	156	0	156	835
TOTAL GÉNÉRAL	285 542	5 7376	228 166	229 226

BILAN PASSIF

Valeurs en milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Capital social ou individuel	28 232	28 232
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 600	32 600
Écarts de réévaluation	0	
Réserve légale	2 944	2 944
Réserves statutaires ou contractuelles	0	
Réserves réglementées	0	
Autres réserves	52 500	50 900
Report à nouveau	3 969	3 238
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	17 549	5 588
Subventions d'investissement	0	
Provisions réglementées	4 028	4 490
CAPITAUX PROPRES	141 821	127 990
Produits des émissions de titres participatifs	0	
Avances conditionnées	951	832
AUTRES FONDS PROPRES	951	832
Provisions pour risques	558	1 671
Provisions pour charges	642	371
PROVISIONS	1 199	2 042
Emprunts obligataires convertibles	10 000	25 683
Autres emprunts obligataires	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 716	24 390
Emprunts et dettes financières divers	18 728	17 267
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 413	10 567
Dettes fiscales et sociales	13 095	11 233
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	656	554
Autres dettes	9 650	8 278
Produits constatés d'avance	0	3
DETTES	83 259	97 973
Écarts de conversion passifs	935	388
TOTAL GÉNÉRAL	228 166	229 226

COMPTE DE RÉSULTAT

Valeurs en milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Vente de marchandises	9 976	8 754
Production vendue : biens	98 107	93 349
Chiffre d'affaires net	108 083	102 102
Production stockée	532	(903)
Subventions d'exploitation	37	10
Reprises sur amortissements et provisions	2 098	807
Autres produits	5 983	5 450
Total des produits d'exploitation	116 734	107 466
Achat de marchandises	6 322	4 134
Variation de stocks (marchandises)	(1 330)	544
Achat de matières premières et autres approvisionnements	18 170	16 374
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	(640)	(295)
Autres achats et charges externes	32 338	29 539
Impôts, taxes et assimilés	3 601	3 705
Salaires et traitements	26 311	23 991
Charges sociales	12 987	12 106
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	5 778	5 861
Dotations aux provisions sur actif circulant	916	991
Dotations aux provisions pour risques et charges	8	559
Autres charges	2 424	2 125
Total des charges d'exploitation	106 885	99 636
Résultat d'exploitation	9 849	7 830
Produits financiers de participations	8 000	114
Autres intérêts et produits assimilés	813	1 225
Reprises sur provisions et transferts de charges	829	1 086
Différences positives de change	1 616	1 805
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10	202
Total des produits financiers	11 268	4 431
Dotations financières aux amortissements et provisions		0
Intérêts et charges assimilées	1 381	7 397
Différences négatives de change	673	1 918
Total des charges financières	2 054	9 315
Résultat financier	9 214	(4 885)
Résultat courant avant impôt	19 064	2 946
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55	49
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4	1 108
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 043	1 596
Total des produits exceptionnels	1 102	2 753
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45	888
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6	55
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	855	591
Total des charges exceptionnelles	906	1 535
Résultat exceptionnel	196	1 218
Participation des salariés aux résultats	952	392
Impôts sur les bénéfices	758	(1 817)
RÉSULTAT NET	17 549	5 588

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Résultat net total	17 549	5 588
Élimination des amortissements et provisions	4 323	3 866
Élimination de la variation des impôts différés		0
Élimination des plus ou moins values de cession	(53)	(1 063)
Marge brute d'autofinancement	21 820	8 391
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0
Incidence de la variation du BFR	3 035	5 339
Flux net généré par (affecté à) l'activité	24 855	13 731
Total des investissements	(4 162)	(34 864)
Total des cessions	3 769	6 369
Variation nette des placements	43	849
Flux net de trésorerie provenant des (affectés aux) investissements	(351)	(27 646)
Dividendes versés	(3 257)	(3 022)
Augmentation (réduction) de capital		11
Émissions d'emprunt (inclus intérêts courus)	993	32 132
Remboursements d'emprunts	(22 199)	(3 660)
Flux net de trésorerie provenant du (affecté au) financier	(24 463)	25 461
Incidence des variations de cours de devises		
Incidence des changements dans les principes retenus		
Variation de trésorerie	41	11 546
Trésorerie d'ouverture	19 719	8 174
Trésorerie de clôture	19 760	19 719
Variation de trésorerie (bouclage)	41	11 546

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros et en euros par action		31 déc 2010	31 déc 2009
Résultat comptable	K€	17 549	5 588
Résultat comptable par action	€	1,55	0,49
Variation des capitaux propres	K€	(461)	(324)
Dividende proposé	K€	3 565	3 275
Dividende proposé par action	€	0,30	0,29

En milliers d'euros		31 déc 2010	31 déc 2009
A			
1.	Capitaux propres à la clôture de l'exercice n - 1 avant affectations	122 402	111 162
2.	Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	5 588	14 586
A 3.	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	127 990	125 748
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice n		
1.	Variation du capital		
2.	Variation des autres postes		
C	(= A3 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	127 990	125 748
D	Variations en cours d'exercice :		
1.	Variations du capital		11
2.	Variations des primes, réserves, report à nouveau		
3.	Distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice	(3 257)	(3 022)
4.	Distribution de dividende exceptionnel		
5.	Résultat de l'exercice	17 549	5 588
6.	Variations des « provisions » relevant des capitaux propres		
7.	Contreparties de réévaluations		
8.	Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	(461)	(335)
9.	Variations des provisions réglementées par changement de méthode		
10.	Autres variations		
E	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (= C ± D)	141 821	127 990
F	VARIATION TOTALE CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)	13 831	2 242
G	dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0	11
H	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPÉRATIONS DE STRUCTURE (F - G)	13 831	2 231

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

En milliers d'euros		31 déc 2010	31 déc 2009
Total du bilan		228 166	229 226
Total des produits		129 104	114 650
Total des charges		111 555	109 062
Résultat de l'exercice		17 549	5 588

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

20.2.1. Faits significatifs

20.2.1.1 Emprunt obligataire

La société Soparfin a décidé, en décembre 2009, de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire qu'elle avait racheté en 2006 à 3i et Banexi. De ce fait, Vétoquinol a remboursé le 28 février 2010 le nominal de la tranche A soit 10 M€ ainsi qu'une prime de non-conversion de 5,8 M€.

Concernant la tranche B, la société Soparfin a demandé à convertir en actions les obligations. De ce fait, rien n'a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2010. La conversion en capital de cette tranche interviendra le 28 février 2011.

20.2.2. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le P.C.G. 1999.

20.2.2.1 Changement de méthode comptable

NÉANT.

20.2.2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Se référer au tableau Annexe dans le présent document de référence.

20.2.2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs, le mode linéaire étant retenu comme amortissement économique. La durée de vie prévue est :

Catégorie	Durée
Fonds de commerce	10 ans
Brevets et licences	5 à 8 ans
Logiciels informatiques	1 à 5 ans
Constructions – gros œuvre	25 ans
Constructions – toiture/étanchéité/second œuvre	15 ans
Constructions – chauffage/électricité	10 ans
Matériel de bureau et de recherche	5 ans
Matériel d'exploitation	5 à 10 ans
Agencements, installations, mobilier	10 ans

20.2.2.4 Frais de R&D

Les frais de R&D ne sont pas immobilisés, mais pris en charge dans l'exercice où ils sont encourus.

20.2.2.5 Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

20.2.2.6 Stocks

La valeur brute des matières premières et articles de conditionnement est estimée au Prix Moyen Pondéré. Les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations matières, les charges directes et indirectes de production, et les amortissements des biens de production. Une provision pour dépréciation est dotée sur des articles à faible rotation ou dont la date de péremption est trop proche de la date de réalisation probable.

20.2.2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et ne sont pas représentées par des effets de commerce. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les créances supérieures à 180 J et inférieures à 360 J, sont provisionnées à 50 % ; au-delà de 360 J, les créances sont provisionnées à 100 %.

20.2.2.8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque financier.

Pour les comptes bancaires courants en devises (CHF, GBP, USD, CAD), les écarts constatés sont comptabilisés en pertes ou gains de change.

20.2.2.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

20.2.2.10 Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, la société Vétoquinol SA est parfois amenée à souscrire des contrats à terme de taux ou de devises. L'utilisation de ces instruments a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en des engagements de vente à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. En ce qui concerne les taux, il s'agit de contrats d'échanges de taux (« SWAPs »). À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché.

Au 31 décembre 2010, il y a des instruments de couverture de taux. La juste valeur est de 16,4 K€ (2009 : 5,5 K€), pour un notionnel de 1 502 K€ (2009 : 694 K€).

Au 31 décembre 2010, il y a un swap de taux en cours. La juste valeur de ce SWAP de taux est de - 337 K€ (2009 : - 322 K€).

20.2.2.11 Engagements de retraite

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

Les départs survenus en cours d'exercice sont inclus dans les charges. L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre de la norme IAS19. La méthode de calcul utilisée est la « Projected Unit Credit prorata » avec prorata d'ancienneté au terme.

20.2.2.12 Charges à payer et produits à recevoir

Le passif comprend toutes les dépenses engagées par la Société à la clôture de l'exercice.

20.2.2.13 Consolidation

La Société est intégrée globalement dans les comptes du Groupe Soparfin SCA, situé au 31 rue des Jeûneurs, 75002 Paris.

La Société est elle-même tête de groupe du sous-ensemble de consolidation Vétoquinol, coté en bourse.

20.2.3. Immobilisations

Valeurs en milliers d'euros	Valeur brute début 2010	Réévaluations courant 2010	Acquisitions courant 2010
Frais d'établissement, de R&D			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 259		2 109
Total des immobilisations incorporelles	15 259		2 109
Terrains et agencements sur terrain	1 269		299
Constructions sur sol propre	20 984		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions	14 652		1 090
Installations techniques, matériel et outillages industriels	26 159		1 785
Installations générales, agencements, aménagements	278		
Matériel de transport	82		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 556		30
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	179		119
Avances et acomptes	407		201
Total des immobilisations corporelles	67 563		3 527
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	105 161		
Créances rattachées à participation	14 702		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	356		80
Total des immobilisations financières	120 218		80
TOTAL GÉNÉRAL	203 040		5 716

Valeurs en milliers d'euros	Virements courant 2010	Cessions courant 2010	Valeur brute fin 2010
Frais d'établissement, de recherche et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	741		16 627
Total des immobilisations incorporelles	741		16 627
Terrains et agencements sur terrain			1 567
Constructions sur sol propre			20 984
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions		27	15 715
Installations techniques, matériel et outillages industriels		203	27 741
Installations générales, agencements, aménagements			281
Matériel de transports			82
Matériel de bureau et informatique, mobilier		79	3 506
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	179		119
Avances et acomptes	384		224
Total des immobilisations corporelles	562	309	70 219
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			105 161
Créances rattachées à participation		2 245	12 457
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			435
Total des immobilisations financières		2 245	118 053
TOTAL GÉNÉRAL	1 303	2 554	204 899

20.2.4. Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice en milliers d'euros	Amortissement début 2010	Augmentations	Diminutions	Amortissement fin 2010
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 563	1 452		12 015
Total des immobilisations incorporelles	10 563	1 452		12 015
Terrains	511	33		544
Constructions sur sol propre	8 337	1 346		9 683
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	9 125	1 028	23	10 130
Installations techniques, matériel et outillages	18 990	1 748	201	20 537
Installations générales, agencements, aménagements	190	18		208
Matériel de transports	43	10		53
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 054	142	79	3 117
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	40 250	4 326	303	44 273
TOTAL GÉNÉRAL	50 813	5 778	303	56 288

20.2.5. Crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail en milliers d'euros	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains	101			101
Constructions	1 708	85	1 122	586
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL	1 809	85	1 122	688

Engagement de crédit-bail en milliers d'euros	Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées	Redevances restant à payer jusqu'à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Redevances restant à payer plus de 5 ans	Redevances restant à payer total	Prix d'achat résiduel
Terrains							
Constructions	128	1 528	90	115		205	1
Installations techniques, matériel, outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
TOTAL	128	1 528	90	115		205	1

Commentaires :

En crédit-bail sur l'exercice 2010 (idem que 2009) :

- 1 bâtiment + terrain (n° 1) sur site de Tarare
- 1 bâtiment + terrain (n° 2) sur site de Tarare

20.2.6. Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont amortis sur 10 ans, la valeur brute à fin décembre 2010 s'élève à 1 606 K€ (2009 : 1 606 K€). Ce poste est constitué essentiellement du fonds de commerce IPA, issu du rachat de la société IPA du groupe Chassot en 2002 pour une valeur brute de 1 570 K€. À fin décembre 2010, la valeur nette des fonds de commerce s'élève à 171 K€ (2009 : 330 K€).

20.2.7. Entreprises liées et participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées en milliers d'euros		Montant en milliers d'euros concernant les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	
	31 déc 2010	31 déc 2009	31 déc 2010	31 déc 2009
Immobilisations financières				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations	105 130	105 130		31
Créances rattachées à des participations	12 457	14 702		
Prêts				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	13 812	13 316		
Autres créances	1 047	608		
Cash Pooling	4 828			
Capital souscrit appelé non versé				
Passif				
Emprunts obligataires convertibles	10 167	26 516		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	18 728	17 244		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 085	851		
Autres dettes				
Éléments financiers				
Produits de participation	8 000	114		
Autres produits financiers	426	937		
Charges financières	771	6 695		
Éléments exceptionnels				
Produit de cession de titres		957		

La mise en place d'un cash pooling centralisé dans le Groupe Vétoquinol, a généré une augmentation des comptes courants en créances et en dettes. Ces impacts sont matérialisés sur les lignes « Autres créances » pour un montant de 5 M€ (sur 2009 : 0 M€) et « Emprunts et dettes financières divers » du bilan pour un montant de 19 M€ (sur 2009 : 17 M€).

20.2.8. Parties liées

Il n'existe pas d'opération significative qui ne serait pas conclu à des conditions normales de marché.

20.2.9. Liste des filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises (milliers)	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)						
Frefin Asia	HKD	0,1	(4 746)	0	(457)	100
Vétoquinol International*	Euros	75 886	12 179	75 886	12 179	100
Semyung Vétoquinol Corée	WON	520 000	784 308	347	523	100
Vétoquinol North America	CAD	35 650	1 380	26 761	1 036	100

Participations (entre 10 et 50 %)

Autres participations

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute	Valeur comptable des titres détenus Valeur nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)							
Frefin Asia	31	31			(8)	0	0
Vétoquinol International	75 886	75 886			10 547	0	8 000
Semyung Vétoquinol Corée	1 018	1 018			109	1 600	0
Vétoquinol North America	28 195	28 195	12 457		(169)	0	0

Participations (entre 10 et 50 %)

Autres participations

* Concernant Vétoquinol International, nous constatons une augmentation des titres de 29 M€ sur 2009, dont 9 M€ restant à verser

20.2.10. Échéances des créances et des dettes

État des créances en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	12 457	2 992	9 465
Prêts ^{(1) (2)}	2	2	
Autres immobilisations financières	433		433
Clients douteux ou litigieux	278	78	200
Autres créances clients	26 280	26 280	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	69	69	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	316	316	
Taxe sur la valeur ajoutée	732	732	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés ⁽²⁾	5 877	5 877	
Débiteurs divers	1 375	1 375	
Charges constatées d'avance	781	781	
TOTAUX	48 598	38 500	10 098

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice 2 245

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

État des dettes en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾	10 000	10 000		
Autres emprunts convertibles ⁽¹⁾				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + d'un an	18 716	5 216	13 500	
Emprunts et dettes financières divers ^{(1) (2)}				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 413	12 413		
Personnel et comptes rattachés	7 272	7 272		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 534	4 534		
Impôts sur les bénéfices	97	97		
Taxe sur la valeur ajoutée	451	451		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	741	741		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	656	656		
Groupe et associés ⁽²⁾	18 728	18 728		
Autres dettes	9 650	9 650		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	83 259	69 759	13 500	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

2 075

(2) Emprunts et dettes dus aux associés

20.2.11. Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges en milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Charges d'exploitation :		
Achats		
Crédit-bail		
Locations immobilières	93	92
Assurances		
Autres charges	688	496
Total charges d'exploitation	781	588
Charges financières :		
Néant		
Total charges financières	0	0
Charges exceptionnelles :		
Néant		
Total charges exceptionnelles	0	0
Total des charges constatées d'avance	781	588

Nature des produits en milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Produits d'exploitation :		
Néant		
Total produits d'exploitation	0	0
Produits financiers :		
Néant		
Total produits financiers	0	0
Produits exceptionnels :		
Produits sur cessions d'éléments d'actifs		3
Total produits exceptionnels	0	3
Total des produits constatés d'avance	0	3

20.2.12. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir s'élève à 653 K€ (2009 : 218 K€) constitué principalement d'intérêts créditeurs.

20.2.13. Écarts de conversion

Postes concernés	Actif Montant brut en milliers d'euros	Actif compensé par une couverture de change	Actif Provision	Actif Montant net	Passif Montant en milliers d'euros
Acomptes sur immobilisations					
Prêts					
Autres créances immobilisées	86		86		706
Créances d'exploitation	12		12		229
Créances diverses					
Dettes financières					
Dettes d'exploitation	58		58		0
Dettes sur immobilisations					
TOTAL					

20.2.14. Composition du capital social

Comme au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010 le capital social d'un montant de 28 231 580 € est composé de 11 292 632 actions d'un montant nominal de 2,5 €.

Libellé opération	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital
Au 31/12/2009	11 292 632	2,5	28 231 580
Levée option			
Au 31/12/2010	11 292 632	2,5	28 231 580

20.2.14.1 Distribution de dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2010 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2009 pour un montant de 3 274 863,28 €, soit 0,29 €/action (2009 : 3 048 389,64 € rattachée à l'exercice 2008, soit 0,27 €/action). Lors de la mise en paiement, Vétoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2010 s'élève à 3 256 738,86 € (2009 : 3 022 044,12 €).

20.2.14.2 Actions propres/programme de rachat d'actions/contrat de liquidité

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société réunie le 7 mai 2010 a, aux termes de sa neuvième résolution, autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Cette résolution annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la septième résolution de l'Assemblée générale du 12 mai 2009.

Le nombre d'actions que la Société aura la faculté d'acquérir au cours du programme de rachat d'actions ne devra pas dépasser 10 % des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit.

Le prix d'achat unitaire maximum autorisé est de 33 € et le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser trente-huit millions d'euros.

Le programme de rachat d'actions a été autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale ordinaire ayant délivré ladite autorisation, soit jusqu'au 7 novembre 2011.

Les objectifs principaux du programme de rachat sont :

- e) l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- f) l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- g) l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- h) l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

À partir du 19 décembre 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société Vétoquinol a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005 à Oddo Corporate Finance.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens affectés en 2007 au compte de liquidité étaient de 200 000 €, auxquels sont venus s'ajouter 50 000 € sur 2008. Aucun versement complémentaire n'a eu lieu depuis cette date. Au 31 décembre 2009, la société Vétoquinol détient 6 743 (à fin décembre 2009 : 6 574) de ses propres actions dans le cadre de ce contrat de liquidité, valorisées à fin décembre 2010 en autres Immobilisations financières, pour un montant de 143 K€ (à fin décembre 2009 : 139 K€).

20.2.14.3 Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale mixte du 12 mai 2009 a, dans sa quinzième résolution, autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Le Conseil d'administration du 7 mai 2010 a décidé à l'unanimité que les attributions d'actions gratuites sont des actions existantes que la Société Vétoquinol aura préalablement rachetées en bourse dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Les caractéristiques sont les suivantes :

Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration.

Chaque bénéficiaire sera propriétaire des actions Vétoquinol qui lui seront attribuées le jour de leur inscription à son compte nominatif spécial qui sera ouvert dans les livres de la Société Vétoquinol tenus par l'établissement teneur de comptes. Il sera informé de cette inscription dans les trente jours.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire.

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre l'attribution définitive des actions gratuites à une condition de présence, au sein de la Société Vétoquinol ou de ses filiales.

Le bénéficiaire ne doit pas détenir, au jour de leur attribution, plus de dix pour cent (10 %) du capital social de Vétoquinol ou avoir pour effet de lui permettre de détenir plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

Les actions attribuées ne pourront pas représenter plus de 150 000 actions du capital de la société au jour de la décision du Conseil d'administration ; étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 1 % du nombre total d'actions attribuées.

Ainsi 30 100 actions gratuites (plan n°2) ont été attribuées à des salariés et à des mandataires sociaux de Vétoquinol. À fin décembre 2010, sur les 30 100 actions gratuites attribuées, il en restait 30 100.

20.2.14.4 Options d'achat d'actions

20.2.14.4.1 Plan n°5

L'Assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2007 a décidé à l'unanimité d'attribuer 33 800 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 25,33 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la Société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de quatre ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 4 juin 2007, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009,
- 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010,
- 100 % du 5 juin 2011 au 5 décembre 2011.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011.

20.2.14.4.2 Plan n°6

L'Assemblée générale mixte du 12 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 7 mai 2010 a décidé à l'unanimité d'attribuer 23 500 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 24,25 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la Société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de 4 ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 7 mai 2010, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 1^{er} septembre 2012 au 1^{er} octobre 2012,
- 100 % du 1^{er} septembre 2013 au 1^{er} octobre 2013,
- 100 % du 7 mai 2014 au 7 novembre 2014.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 7 mai 2014.

20.2.14.4.3 Tableau récapitulatif des options restant à lever :

Nature des provisions	Plan 5	Plan 6
Date d'ouverture du plan	4 juin 2007	7 mai 2010
Nombre d'options attribuées	33 800	23 500
Prix d'exercice	25,33	24,25
Dates d'expiration	6 déc 2011	8 mai 2014
OPTIONS RESTANT À LEVER		
AU 31/12/2010	29 100	23 500

20.2.14.5 Actions propres

À fin 2010, Vétoquinol détient 55 241 actions propres (2009 : 56 741) suite à l'attribution définitive de 29 800 AGA le 4 juin 2009.

20.2.15. Subventions publiques

Vétoquinol a reçu des avances conditionnées de l'État. Au 31 décembre 2010, le montant des avances reçues d'Oséo s'élève à 951 K€ (2009 : 832 K€).

20.2.16. PROVISIONS

Nature des provisions en milliers d'euros	Montant au début de 2010	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de 2010
Provisions pour reconstitution des gisements (mines, pétrole)				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix	266	134	21	379
Amortissements dérogatoires	4 223	448	1 022	3 649
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (avant le 1/01/92)				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (après le 1/01/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total des provisions réglementées	4 490	582	1 043	4 028
Provisions pour litiges	636		435	202
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	835		678	156
Provisions pour pensions et actions gratuites		273		273
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	571	8	10	568
Total des provisions pour risques et charges	2 042	281	1 124	1 199
Provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles				
Provisions pour dépréciation sur titres mis en équivalence				
Provisions pour dépréciation sur titres de participation	31			31
Provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières				
Provisions pour dépréciation sur stocks et en-cours	1 459	857	1 459	857
Provisions pour dépréciation sur comptes clients	335	59	194	200
Autres provisions pour dépréciations	151		151	
Total des provisions pour dépréciation	1 976	916	1 803	1 088
TOTAL GÉNÉRAL	8 507	1 779	3 970	6 316
Dont dotations et reprises d'exploitation		924	2 098	
Dont dotations et reprises financières			829	
Dont dotations et reprises exceptionnelles*		855	1 043	
Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture				

20.2.17. Détail des provisions

Libellé	Au 31 déc 2009 en milliers d'euros	Dotations en milliers d'euros	Reprises en milliers d'euros	Au 31 déc 2010 en milliers d'euros
Provisions pour pertes de change	834		678	156
Litiges Prud'hommes	636		435	202
Total provisions pour litiges	1 471		1 113	358
Charges sur CET	81	8		89
Primes de médailles	290		10	280
Engagement BSA/Actions gratuites		273		273
Autres provisions	200			200
Total autres provisions	571	281	10	842
Total provisions pour risques et charges	2 042	281	1 124	1 199

20.2.18. Emprunt obligataire

Le 28 février 2003, notre Société a émis un emprunt obligataire, convertible en actions, de nominal 19 999 993 €. Cet emprunt donne droit à un coupon de 4 % la première année, et de 5 % à compter du 1^{er} mars 2004. Cet instrument financier a un effet dilutif sur le résultat par action.

De par cette opération, 117 855 obligations ont été créées, pouvant être potentiellement converties en 1 178 550 actions de notre Société.

La société Soparfin (société mère de Vétoquinol SA) est détentrice de cet emprunt obligataire depuis le 7 août 2006. Elle a décidé de ne pas convertir la tranche A. La société Soparfin a reçu une prime de non-conversion le 28 février 2010 de 5 870 K€ ainsi que le remboursement du nominal pour 9 999 K€.

Concernant la tranche B, la société Soparfin a demandé à convertir en actions les obligations. De ce fait, rien n'a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2010. Le 28 février 2011, une augmentation de capital de 589 570 actions a eu lieu.

20.2.19. Passif éventuel

Néant.

20.2.20. Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires en milliers d'euros	France 2010	Export 2010	Total 2010	France 2009	Export 2009	Total 2009
Vente de marchandises	7 522	2 454	9 976	6 423	2 331	8 753
Vente de biens	43 148	54 959	98 107	44 932	48 416	93 349
TOTAL	50 670	57 413	108 083	51 355	50 747	102 102

En France, le chiffre d'affaires est en légère baisse de - 1,3 % mais en hausse de + 13 % à l'export par rapport à l'exercice précédent. Globalement, nous constatons une augmentation du chiffre d'affaires de + 5,9 %.

20.2.21. Charges exceptionnelles

Libellé/valeurs en milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Restructuration réseau distribution		
Mali sur actions propres	0	39
Actions gratuites attribuées	43	849
Amende	2	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45	888
Valeur nette comptable des actifs cédés	6	55
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6	55
Amortissements dérogatoires	448	530
Provision pour hausse de prix	134	61
Provision/engagement Actions gratuites&Stocks options	273	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	855	591
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	906	1 535

À la suite d'une période de 2 ans, les actions gratuites du plan n°1 ont été définitivement distribuées le 4 juin 2009 aux membres du personnel de Vétoquinol, ce qui a engendré une charge exceptionnelle de 849 K€ compensée par une reprise de provision de 669 K€ (prorata temporis).

20.2.22. Produits exceptionnels

En 2009, une restructuration interne a amené Vétoquinol à vendre une quote-part (2,7 %) de titres de participation pour une valeur de 957 K€ à l'une de ses filiales.

Libellé/valeurs en milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Boni sur action propres	55	49
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55	49
Prix de cession des éléments d'actifs	4	1 108
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4	1 108
Amortissements dérogatoires	1 022	913
Reprise provision pour hausse de prix	21	14
Restructuration réseau distribution		0
Rep. Prov. Eng. BSA/Actions gratuites		669
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 043	1 596
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 102	2 753

20.2.23. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Valeurs en milliers d'euros	2010 Résultat avant impôt	2010 Impôt dû	2010 Résultat net	2009 Résultat avant impôt	2009 Impôt dû	2009 Résultat net
Résultat courant	19 064	4 298	14 766	2 946	880	2 065
Résultat exceptionnel à court terme	196	67	129	1 218	411	808
Résultat exceptionnel à long terme	0	0	0	0	0	0
Participation des salariés	(952)	(326)	(626)	(392)	(132)	(260)
Créances d'impôt	0	(3 281)	3 281	0	(2 975)	2 975
TOTAL	18 307	758	17 549	3 771	(1 817)	5 588

Vétoquinol SA est, depuis 2008, intégré fiscalement avec sa filiale Vétoquinol International en tant que tête de Groupe. Vétoquinol SA est seul redevable de l'impôt devant l'administration fiscale, mais Vétoquinol International rembourse la société mère. De ce fait, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire. De même, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

20.2.24. Variation des impôts différés ou latents

Nature valeurs en milliers d'euros	Début exercice actif	Début exercice passif	Variations actif	Variations passif	Fin d'exercice actif	Fin d'exercice passif
Décalages certains ou éventuels						
1 – Provisions réglementées						
<i>À réintégrer ultérieurement</i>						
- provision pour hausse des prix		92	7	46		131
- provision implantation à l'étranger						
<i>À réintégrer éventuellement</i>						
- provision pour fluctuation des cours						
<i>Libérées sous condition d'emploi</i>						
- provision pour investissement						
<i>Amortissement dérogatoires</i>						
- dot/rep amortissement dérogatoires		1 454	352	154		1256
2 – Subventions d'investissement						
3 – Charges non déd. temporairement						
<i>À déduire l'année suivante</i>						
- congés payés (ancien régime)	983		34		1 016	
- participations des salariés	140		347	140	347	
- autres	281		481	281	481	
<i>À déduire ultérieurement</i>						
- provision pour retraite						
- autres						
4 – Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 – Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
Total	1 404	1 546	1 221	622	1 845	1387
Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres						
Total						
Éléments de taxation éventuelle						
Plus-values sur élts d'actif non am.						
Réserve spéc. des plus-values à LT						
Réserve spéc. des profits de constr.						
Autres						
TOTAL						

20.2.25. Engagements financiers

Engagements donnés en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals						
Cautions – Vétoquinol N.A						
Cautions – Divers	31					31
Garanties – Vétoquinol Pologne						
Autres – Engagement de retraite	2 368					2 368
Autres – Crédit Bail	205					205
Autres – Divers	3 485					3 485
TOTAL	6 088					6 088

Engagements reçus en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals						
Cautions – SCA Soparfin (emprunts)						
Garanties – SG (crédit-bail)	104					104
Autres – Crédit-bail	205					205
TOTAL	309					309

Les engagements Caution-Vétoquinol N.A. et Vétoquinol Pologne indiqués précédemment, concernant les prêts, ont été levés suite aux remboursements qui ont eu lieu sur l'année 2010.

La ligne « Autres – Divers » comprend l'engagement sur le parc véhicules (1 032 K€), le parc matériel informatique (493 K€) et la location immobilière (1 960 K€).

Suite à la mise en place d'un emprunt en janvier 2009, Vétoquinol s'est engagé à respecter des clauses de covenant financier (ratio d'endettement, ratio de rentabilité). Depuis la mise en place de ce crédit, le Groupe Vétoquinol a respecté ses covenants financiers.

- Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

	31 déc 2010	31 déc 2009
Taux d'actualisation	4,61 %	4,91 %
Taux de revalorisation des salaires	2,5 %	2,5 %
Taux de charges sociales		45 %
Table de survie		TF-TH 2000-2002
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

20.2.25.1 Médailles du travail

Les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vétoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté. Une provision pour charge est constatée sur l'exercice.

20.2.26. Effectifs

Effectifs	Effectif moyen 2010	Effectif moyen 2009	Effectif mis à disposition 2010	Effectif mis à disposition 2009	Effectif total moyen 2010	Effectif moyen 2009
Cadres	225	224			225	224
Agents de maîtrise	14	16			14	16
Employés et techniciens	244	236	4	2	248	238
Ouvriers	105	107	27	14	132	121
TOTAL	588	583	31	16	619	599

20.2.26.1 Droit individuel à la formation

Le Droit Individuel à la Formation (DIF), institué par la loi n°2004-391 du 4 mars 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le nombre d'heures de formation DIF acquises durant l'année 2010 s'élève à 10 940 heures (2009 : 10 664 heures) tandis que 3 850 heures (2009 : 4 024 heures) ont été consommées durant l'exercice. Au 31 décembre 2010, il reste 40 901 heures (2009 : 35 405 heures).

20.2.26.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Le montant global des rémunérations et jetons de présence versés sur l'exercice 2010 s'élève à 1 470 K€ (2009 : 1 070 K€). Aucune avance n'a été consentie.

20.2.27. Événements post-clôture

Néant.

21

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL 141

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS 143

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 21

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. À la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social de la Société est fixé à 29 704 755 €. Il est divisé en 11 881 902 actions de 2,50 € de valeur nominale chacune. Les actions composant le capital social de la société sont entièrement souscrites et intégralement libérées.

21.1.2. Actions non représentatives du capital social

Il n'existe pas d'action non représentative du capital.

21.1.3. Actions détenues par l'émetteur

Au 31 décembre 2010, la société Vétoquinol détenait 55 241 de ses propres actions, d'une valeur nominale de 2,50 € et représentant une valeur comptable de 1 371 414,49 €.

A la même date, elle détenait par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité géré par la Société Oddo Corporate Finance, 6 743 actions pour un montant de 107 176,74 €.

21.1.4. Valeurs mobilières convertibles

21.1.4.1. Obligations convertibles

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 27 février 2003 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 19 999 993,50 €, divisé en 117 855 obligations de 169,70 € chacune, convertibles en actions ordinaires de la Société selon les modalités suivantes :

- émission en deux tranches :
 - o tranche A : 59 928 obligations,
 - o tranche B : 58 927 obligations.
- durée de l'emprunt :
 - o tranche A : 7 ans,
 - o tranche B : 8 ans,
- intérêts : 4 % l'an la première année, 5 % l'an les années suivantes,
- prime de non-conversion :

Tout obligataire n'ayant pas opté pour la conversion des OCA dans les délais ci-dessus prévus bénéficiera d'une prime de non-conversion de 6 % par an, calculée de telle sorte que les OCA produisent un rendement composé annuel égal au coupon annuel (soit 4 % la première année et 5 % les années suivantes) majoré de 6 %, payable à la date du remboursement, dans le respect des dispositions de l'article 1154 du Code civil.

La prime de non-conversion est payable, pour les OCA concernées, lors de chaque remboursement qu'il soit anticipé ou qu'il intervienne à l'échéance convenue.

La Société ne pourra, sauf accord des obligataires ou sauf survenance d'un cas d'exigibilité mis en œuvre par les obligataires, procéder à l'amortissement ou au rachat anticipé des OCA pendant la durée de l'emprunt obligataire.

Le prix de remboursement sera de cent soixante-neuf euros et soixante-dix centimes (169,70 €) par OCA augmenté des intérêts dus et de la prime de non-conversion.

Le 7 août 2006, Soparfin a acquis la totalité des 117 855 OCA émises le 27 février 2003.

Le 4 décembre 2009, la société Soparfin a informé la Société Vétoquinol de sa volonté de ne pas convertir en actions, les 59 928 OCA, correspondant à la tranche A, arrivant à échéance au 27 février 2010. La société Vétoquinol a donc procédé au remboursement de l'emprunt obligataire.

Concernant la seconde tranche, qui arrive à échéance le 27 février 2011, la société Soparfin a informé la société Vétoquinol SA de sa volonté de convertir les 58 927 OC en actions. Il sera donc procédé à une augmentation de capital portant sur 528 927 actions. Il est rappelé qu'après division du nominal de l'action par 10, approuvée par l'Assemblée générale du 7 juillet 2006, la conversion d'une OCA donne maintenant droit à 10 actions de la Société.

21.1.4.2. Options d'achat d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 9 octobre 2006 et celle en date du 12 mai 2009, ont autorisé le Conseil d'administration à consentir, au personnel salarié des sociétés françaises et étrangères de la Société, des options de souscription d'actions.

Conformément à ces autorisations, deux plans d'options de souscription d'actions ont été mis en place lors des réunions du Conseil d'administration du 4 juin 2007 et du 7 mai 2010, avec les caractéristiques suivantes :

Plan du 4 juin 2007

Le prix d'exercice des options émises est de 25,33 €. L'exercice des options pourra intervenir comme suit :

- 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009 ;
- 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010.

Les options peuvent être exercées à tout moment, en totalité ou en partie, du quatrième anniversaire du plan à la date de fin de plan, soit du 5 juin 2011 au 5 décembre 2011. Les options ne pourront plus être exercées à compter du 6 décembre 2011.

En cas de démission ou de licenciement du bénéficiaire d'options, celui-ci perd tout droit à l'exercice des options non encore levées.

Plan du 7 mai 2010

Le prix d'exercice des options émises est de 24,25 €. L'exercice des options pourra intervenir comme suit :

- 50 % du 1^{er} septembre 2012 au 1^{er} octobre 2012,
- 100 % du 1^{er} septembre 2013 au 1^{er} octobre 2013,
- 100 % du 7 mai 2014 au 7 novembre 2014.

Les options ne pourront plus être exercées au terme de cette période de 4 ans et six mois, soit à compter du 8 novembre 2014.

En cas de démission ou de licenciement du bénéficiaire d'options, celui-ci perd tout droit à l'exercice des options non encore levées.

À la date du présent document de référence, la situation des options de souscription d'actions en cours de validité, est la suivante :

Dates du plan	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options en cours de validité	Nombre d'actions à attribuer
4 juin 2007	33 800	29 100	29 100
7 mai 2010	23 500	23 500	23 500
TOTAL		52 600	52 600

21.1.4.3. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale mixte en date du 12 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration à consentir, au personnel salarié des sociétés françaises et étrangères de la Société, des attributions gratuites d'actions.

Conformément à cette autorisation, un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 7 mai 2010, avec les caractéristiques suivantes :

Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration, soit le 8 mai 2012.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire, soit le 8 mai 2014.

L'attribution définitive des actions gratuites est soumise à une condition de présence, au sein de la Société Vétoquinol ou des sociétés liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce, à la date d'attribution définitive des actions. Le bénéficiaire ne devra pas détenir, lors de l'attribution définitive, plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

À la date du présent document de référence, la situation des attributions en cours de validité, est la suivante :

Dates du plan	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options attribuées en cours de validité	Nombre d'actions à attribuer
7 mai 2010	30 100	29 600	29 600

21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré visant à augmenter le capital

Néant.

21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

Néant.

21.1.7. Historique du capital social

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montants successifs du capital	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominale des actions
07/12/2007	Solde initial				11 290 332	2,50
12/05/2009	Levées d'options	2 300	5 750	28 231 580	11 292 632	2,50
31/12/2010	Pas d'opération durant cet exercice				11 292 632	2,50

21.1.8. Pacte d'actionnaires et accord particuliers

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le pacte suivant, concernant les actions de la Société est en cours de validité :

Pacte d'actionnaires portant engagement de conservation des titres en date du 8 décembre 2003 – Article 885 I bis du Code Général des Impôts

Pacte conclu pour une durée de six années entre (i) les membres de la famille de M. Étienne Frechin et (ii) les membres de la famille de chacun de ses frères et sœur et (iii) les sociétés Soparfin, Frejour et Veroes, ayant pour objet de permettre aux signataires du pacte non dirigeants de la Société de bénéficier d'une exonération partielle en matière d'ISF et instituant un droit de préemption au bénéfice de Soparfin en cas de cession d'actions de la Société détenues par les membres du pacte autre que ceux appartenant au groupe familial Étienne Frechin. Ce pacte a été prolongé, par tacite reconduction, pour une période d'un an.

- les études et recherches dans les domaines médicaux, pharmaceutiques, cliniques, biologiques et industriels ;
- l'élaboration, l'obtention, par acquisition ou autrement, la concession, l'exploitation, l'amélioration de tous brevets, marques de fabrique ou commerciales, procédés, inventions ou autres, ayant trait d'une manière quelconque aux produits susmentionnés ou se rapportant à l'industrie et à la diffusion desdits produits.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, seule ou en association ou collaboration avec des tiers, par tous moyens.

En vue de promouvoir et de développer l'image de marque de l'Entreprise, la réalisation, dans la limite de leur déductibilité fiscale, de toutes actions de mécénat, et/ou de parrainage, par tous moyens : dons en espèces, dons en nature, subventions, prêts de matériels, assistance technique, sans que cette liste soit nominative.

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou pouvant en favoriser le développement.

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- la préparation, la fabrication, le conditionnement, l'importation et l'exportation, l'achat, la vente en gros et la distribution :
 - de toutes spécialités pharmaceutiques à usage vétérinaire et humain,
 - de tous produits chimiques, homéopathiques, biologiques, opothérapeutiques et phytothérapeutiques,
 - de tous instruments de chirurgie, de contention, de protection,
 - de tous produits destinés à protéger, traiter et à nettoyer des matières minérales ou végétales,
 - de tous produits de parfumerie, cosmétologie, dermatologie, d'hygiène, de diététique,
 - de tous produits antiparasitaires, insecticides et destinés à lutter contre les nuisibles,
 - de tous produits d'entretien destinés aux animaux, aux végétaux et à l'homme.

21.2.2. Principales dispositions statutaires relatives aux organes d'administration et de direction

Conseil d'administration

Le Conseil est composé de trois membres au moins et douze au plus.

Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins deux actions.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 80 ans, ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

Le Président du Conseil d'administration : le Conseil d'administration élit parmi ses membres, un Président, personne physique dont il détermine la rémunération.

Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

La limite d'âge est fixée à 90 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de président, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

Direction générale

Elle est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration, et portant le titre de Directeur général. Il peut s'agir du président du Conseil d'administration.

Le Conseil choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale visées à l'alinéa qui précède, lors de la cessation, pour quelque raison que ce soit, du mandat du Directeur général. Le Conseil d'administration peut également, à tout moment, modifier, s'il le juge opportun, les modalités d'exercice de la Direction générale. Les actionnaires et les tiers sont informés du choix du Conseil ou de la modification de ce choix, dans les conditions fixées par la réglementation.

Lorsque la Direction générale est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions du présent article relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer 4 Directeurs généraux délégués. Ils sont chargés d'assister le Directeur général.

La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Responsable pharmaceutique

Conformément aux dispositions de l'article L. 5142-1 du Code de la santé publique, toute entreprise de fabrication, importation, exportation et distribution en gros de médicaments vétérinaires devra être la propriété d'un pharmacien, d'un vétérinaire ou d'une société à la gérance ou à la Direction générale de laquelle participe un pharmacien ou un vétérinaire. Les pharmaciens ou vétérinaires mentionnés ci-dessus sont dénommés « pharmaciens ou vétérinaires responsables ». Ils sont personnellement responsables de l'application des dispositions législatives et réglementaires, sans préjudice, le cas échéant, de la responsabilité solidaire de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article R 5142-33 du Code susvisé, le pharmacien ou docteur vétérinaire responsable doit être, dans les sociétés anonymes, le Président du Conseil d'administration, le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Par ailleurs, conformément au Code de la santé publique, le Conseil d'administration désigne un pharmacien ou un vétérinaire intérimaire, qui se verra conférer, pour les périodes de remplacement, les mêmes pouvoirs et attributions que ceux conférés au pharmacien ou vétérinaire responsable.

21.2.3. Autres dispositions statutaires – Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions (article 19-4 des statuts)

Un droit de vote double a été instauré par l'Assemblée générale extraordinaire le 7 juillet 2006. Il est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, sous réserve toutefois que ces actions nouvelles restent inscrites au nominatif.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, la transmission d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans indiqué plus haut.

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts relatives aux déclarations de franchissements de seuils et reprises au chapitre 21.2.7 ci-après, il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de modifier les droits des actionnaires. (cf. chapitre 21.2.6 ci-après)

21.2.5. Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales annuelles ordinaires et extraordinaires (article 19 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou à distance, aux assemblées sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et ce auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'assemblée (participation physique, à distance ou par procuration) et l'a fait connaître à la société ne peut pas revenir sur ce choix étant cependant précisé que l'assistance physique de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote à distance ou par procuration.

Les votes à distance ou par procuration ne sont pris en compte qu'à la condition que les formulaires de vote parviennent à la société trois jours au moins avant l'assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote à distance, le vote à distance prime le vote par procuration.

Les titulaires d'actions sur le montant desquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués dans le délai de 30 jours à compter de la mise en demeure effectuée par la société ne peuvent être admis aux assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration ou son Président le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

21.2.6. Dispositions permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts (ci-dessous) relatives aux déclarations de franchissements de seuils et reprises au chapitre 21.2.7 ci-après il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

21.2.7. Franchissement de seuils (article 10 bis des statuts)

En sus de l'obligation légale de déclaration de franchissement de seuils édictée par l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou personne morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 2,5 % et à tout multiple de ce pourcentage sans limitation, doit informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède.

L'information doit également être donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Les conditions de délai encadrant la déclaration sont déterminées conformément aux dispositions du Code de commerce.

En cas de manquement à l'obligation statutaire de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, et sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

21.2.8. Conditions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que celles prévues par la loi

Il n'existe aucune autre disposition régissant les modifications du capital dans les statuts ou le règlement intérieur, plus strictes que celles prévues par loi.

21.2.9. Délégations de compétence

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 MAI 2010				
Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2010
Rachat d'actions (9 ^e résolution)	<p>Acheter ses propres actions, en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité, - l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, - l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise, - l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres. 	Pour une durée de 18 mois	<p>10 % du capital de la Société à la date de l'assemblée soit 1 129 263 actions de 2,50 € de valeur nominale, Montant maximum autorisé : 38 000 000 € Prix maximum d'achat de l'action : 33 €</p>	Animation du contrat de liquidité

CONTRATS IMPORTANTS

22

22 CONTRATS IMPORTANTS

L'ensemble des contrats du Groupe a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

23

23

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires et autres documents sociaux et financiers peuvent être consultés au siège social de la Société à Magny-Vernois 70200 Lure (France) ou sur le site internet www.vetoquinol.com.

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

25

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se référer au périmètre de consolidation au chapitre 20 : Informations financières – paragraphes 20.1.40 et 20.2.7.

RAPPORT DE GESTION 2010

26

26.1. ACTIVITÉ DU GROUPE VÉTOQUINOL	156
26.2. ACTIVITÉ DE VÉTOQUINOL SA	162
26.3. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	164
26.4. RESSOURCES HUMAINES	164
26.5. INFORMATIONS SUR LES RISQUES ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ	165
26.6. VÉTOQUINOL ET SES ACTIONNAIRES	165
26.7. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	166
26.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE	166

26 RAPPORT DE GESTION 2010

26.1. ACTIVITÉ DU GROUPE VÉTOQUINOL

26.1.1. Faits marquants de 2010

26.1.1.1 Emprunt obligataire

La société Soparfin a décidé, en décembre 2009, de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire qu'elle avait racheté en 2006 à 3i et Banexi.

Ainsi, en sus du nominal de 10 M€ et des intérêts de 5 % à payer, Vétoquinol a déboursé une prime de non-conversion de 5,8 M€ le 28 février 2010.

La trésorerie du Groupe a permis de faire face à ce remboursement.

Concernant la tranche B, la société Soparfin a demandé à convertir en actions les obligations. Le montant de la prime de non-conversion pour l'année 2010 – conformément au traitement IFRS retenu initialement – a été constaté en charges financières sur l'exercice 2010. La conversion en capital de cette tranche interviendra le 28 février 2011.

26.1.2. Un chiffre d'affaires 2010 en croissance de 11,8% porté par la croissance organique

Le Groupe Vétoquinol a enregistré en 2010 une progression soutenue de son activité grâce à la bonne dynamique de son modèle économique « hybride », porté par le retour à un bon niveau de croissance organique.

En millions d'euros	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires courant	282,0	252,2	+ 11,8 %
À cours de change constants	270,2	252,2	+ 7,2 %
À cours de change et périmètre constants	263,8	252,2	+ 4,6 %

26.1.2.1 Une activité soutenue, légèrement supérieure aux attentes

Vétoquinol a réalisé, au cours de l'exercice 2010, un chiffre d'affaires de 282,0 M€ en progression de + 11,8 % par rapport à l'exercice précédent, et de + 7,2 % à cours de change constants. L'impact des changes est positif + 4,7 %, sous l'effet des dollars canadien et américain et du zloty polonais.

Ce bon niveau d'activité, porté par le retour d'une croissance organique forte (+ 4,6 %), est resté soutenu au deuxième semestre, avec un bon mois de décembre, même si l'effet de base défavorable (très bon deuxième semestre 2009) en a atténué la visibilité.

- **Espèces** : les animaux de compagnie et de rente ont respectivement progressé de + 4,9 % et de + 4,3 %, à cours de change et périmètre constants.
- **Territoires** : l'année 2010 a aussi été caractérisée par l'aboutissement de l'intégration de l'Italie désormais en phase active de développement et par la finalisation de la mise en place de l'organisation de la filiale indienne. Si globalement tous les territoires progressent en 2010, la croissance est particulièrement soutenue dans les zones Asie/Pacifique et Amériques.
- **Domaines** : les trois domaines thérapeutiques stratégiques de Vétoquinol (anti-infectieux, douleur-inflammation et cardiologie-néphrologie) enregistrent en 2010 une hausse de + 5,9 %, à cours de change et périmètre constants, par rapport à l'exercice 2009.

26.1.2.2 Perspectives d'activité

Sur un marché mondial de la santé animale mieux orienté, le Groupe devrait continuer à bénéficier en 2011 de sa bonne dynamique géographique et d'un bon niveau de croissance organique renforcé par la montée en puissance progressive des nouveaux produits.

Les lancements réussis en 2010 du Surofan®, des Marbocyl® 2 % et Marbocyl® 10 % au Japon et du Vermax®-D n'ont encore eu qu'un effet limité en termes de chiffre d'affaires en 2010 mais leur part devrait progresser significativement au cours des trois prochaines années. Cet effet sera prolongé par les lancements prévus en 2011.

26.1.2.3 Chiffre d'affaires réalisé par trimestres

Chiffre d'affaires en milliers d'euros	2010	2009	Variation	Variation à cours de change constants	Variation à change et périmètre constants
1 ^{er} trimestre	64 478	57 110	+ 12,9%	+ 10,4 %	+ 5,4 %
2 ^e trimestre	73 517	62 771	+ 17,1%	+ 11,5 %	+ 6,8 %
3 ^e trimestre	68 869	62 168	+ 10,8%	+ 5,2 %	+ 4,1 %
4 ^e trimestre	75 177	70 165	+ 7,1%	+ 2,4 %	+ 2,5 %
Cumul de l'année	282 041	252 214	+ 11,8%	+ 7,2 %	+ 4,6 %

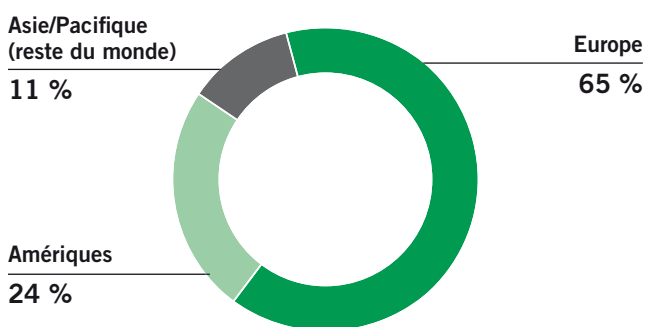
26.1.2.4 Répartition du Chiffre d'affaires par zone géographique

Par zone géographique en milliers d'euros	Europe	Amérique	Asie / Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Total revenus externes 2009	175 965	57 106	19 143	252 214
Total revenus externes 2010	182 496	67 798	31 747	282 041

Le poids relatif de l'Europe dans le chiffre d'affaires du Groupe diminue au profit des autres zones géographiques, mais reste la tête de pont du Groupe en termes d'activité.

Le chiffre d'affaires sur la zone Asie/Pacifique (reste du monde) a fortement progressé du fait de l'acquisition de la Division Santé Animale de Wockhardt en Inde en août 2009.

RÉPARTITION DU CA PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



La croissance à périmètre et taux de change constants (croissance organique) réalisée dans la zone Asie/Pacifique s'élève à plus de 23 % tirée par le dynamisme de notre nouvelle filiale indienne et par une progression de nos ventes à l'export vers nos distributeurs.

La croissance dans les Amériques s'élève à 19 % tirée par les ventes réalisées par notre filiale sur le marché américain (lancement réussi de produits) et par la réussite de la mise en place de notre organisation sur le segment des animaux de compagnie au Canada.

De ce fait, le poids relatif de l'Europe dans la composition du chiffre d'affaires du Groupe diminue au profit de zones en forte progression – la zone Asie/Pacifique est passée d'un taux de 7,6 % à plus de 11,3 % du chiffre d'affaires du Groupe.

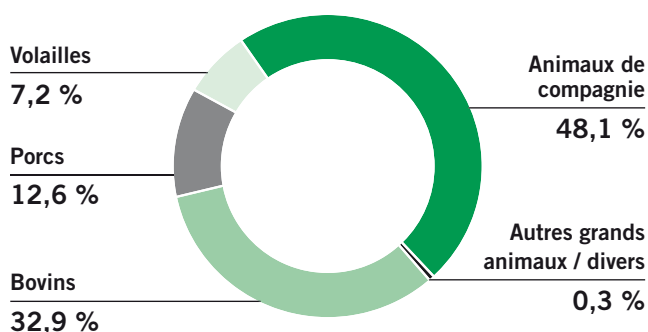
26.1.2.5 Répartition du chiffre d'affaires par espèce

En données publiées, les animaux de rente enregistrent une progression de 14,5 %, l'impact de l'Inde (12 mois de chiffre d'affaires contre 5 mois en 2009) ainsi que la bonne progression dans d'autres pays expliquent en grande partie cette performance. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires des animaux de rente est en progression de 4,3 %.

Les ventes sur le segment des animaux de compagnie ont continué leur progression sur l'année 2010 (+ 4,9 %) à périmètre et taux de change constants.

2010 confirme le retour de la croissance pour Vétoquinol sur moyenne période après une conjoncture économique difficile.

RÉPARTITION DU CA PAR ESPÈCE 2010

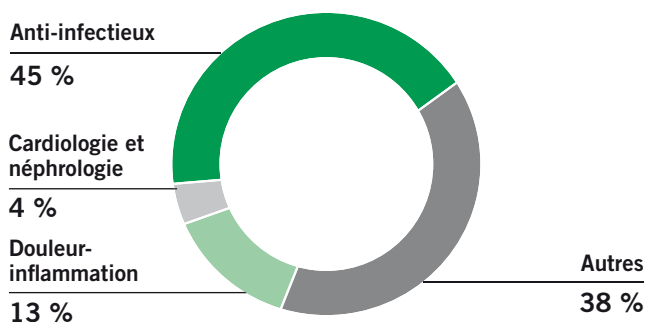


26.1.2.6 Répartition du chiffre d'affaires par domaine

La croissance du chiffre d'affaires sur les axes prioritaires de développement choisis par le Groupe :

- le traitement des maladies infectieuses (+ 11,5 %) ;
- la prise en charge de la douleur-inflammation (+ 5,8 %) ;
- et le traitement des pathologies cardiaques et rénales : + 10,6 %, démontre que le positionnement stratégique choisi par le Groupe s'avère payant. Ces évolutions vont permettre de continuer à tendre vers un meilleur équilibre entre nos trois domaines thérapeutiques stratégiques.

RÉPARTITION DU CA PAR DOMAINE 2010



26.1.3. Résultat opérationnel

Entre 2009 et 2010, le Groupe a vu son chiffre d'affaires augmenter de 11,8 %. Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) est en progression de 3,2 M€ (+ 11,2 %). Le ratio ROC/CA est impacté négativement par des effets de change pour 0,3 pt : les effets de change impactent positivement le ROC à hauteur de 0,9 M€ soit + 3 % mais dans une moindre mesure que les impacts de change constatés sur le CA (4,6 %). Néanmoins, d'autres facteurs viennent perturber la lecture en première intention du niveau de ROC/CA :

- des effets de réorganisation interne au niveau des équipes marketing, commerciales et d'autres fonctions pour 0,5 pt ;
- l'amortissement des actifs incorporels de notre filiale indienne pour la première fois en 2010 (0,4 point) conjugué à un effet rattrapage de l'année 2009 pour 0,1 point impactent globalement notre ratio ROC/CA de 0,5 point ;
- le niveau de rentabilité de certaines de nos filiales, pas au standard du Groupe, qui vient diminuer le niveau de marge opérationnel ;
- des coûts liés à nos projets de croissance externe pour 0,1 point.

Ces impacts négatifs sont partiellement compensés par le reclassement de la CVAE pour 0,3 point et d'autres effets positifs pour 0,3 point.

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Revenus	282 041	252 214
Résultat Opérationnel Courant (ROC)	32 151	28 925
En % du CA	11,4 %	11,5 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 261	18 214
En % du CA	7,9 %	7,2 %

À périmètre et taux de change constants, le % de ROC sur CA en 2010 s'élève à 11,6 %, soit 0,1 point au dessus 2009 hors éléments non récurrents mentionnés ci dessus.

L'intégration de la filiale italienne, acquise au mois de décembre 2008, continue de peser sur la profitabilité à court terme du Groupe. La stratégie du Groupe consiste à réduire progressivement cet écart de profitabilité entre la filiale et le Groupe dans les deux à trois prochaines années.

La marge sur achats consommés se dégrade de 0,9 point dont 0,4 point lié aux impacts de change et 0,3 point suite à l'intégration de l'Inde en année pleine sur 2010. En effet, malgré une bonne profitabilité, notre filiale sous-traite la totalité de ses achats à l'extérieur, de ce fait, le ratio achat consommé sur CA est plus élevé que la moyenne du Groupe. Les 0,2 point restant proviennent d'un effet mix produit.

En lecture directe, les charges externes progressent de 5,3 M€ (+ 9,5 %) et les charges de personnel de 10,0 M€ (+ 14,3 %). Ces impacts proviennent de la prise en compte de l'Inde pendant 7 mois de plus, d'un effet de change important pour environ ¼ de la hausse, des effets non récurrents mentionnés plus haut et d'une corrélation de nos dépenses consécutivement à la hausse de notre chiffre d'affaires.

La diminution de la ligne impôts et taxes s'explique par le reclassement de la CVAE dans la ligne impôts sur les bénéfices pour 0,9 M€.

Les dotations aux amortissements sont en hausse suite à l'affectation du prix d'achat de la division Santé Animale de Wockhardt et de la prise en compte sur une année pleine des amortissements liés à ces éléments. Les dotations et reprises de provisions sont en diminution suite à la reprise de provision sur les stocks.

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'établit ainsi à 11,4 %, en ligne avec nos objectifs et dans la fourchette de notre modèle économique.

26.1.4. Résultat par secteurs opérationnels

26.1.4.1 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2010

Par implantation des actifs en milliers d'euros	Europe	Amérique	Asie / Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Revenus	248 023	83 065	14 940	346 028
Revenus intersectoriels	(50 224)	(13 763)	0	(63 988)
Total revenus externes	197 799	69 301	14 940	282 041
Résultat opérationnel courant	27 290	4 375	486	32 151
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0
Résultat opérationnel	27 290	4 375	486	32 151
Charges financières - net				(1 824)
Résultat avant impôts				30 326
Impôt sur les résultats				(8 065)
RÉSULTAT NET				22 261

Le résultat opérationnel sur l'Europe progresse de 0,6 M€ malgré les coûts non récurrents mentionnés plus haut. La rentabilité de notre filiale italienne doit continuer de s'améliorer pour atteindre les standards du Groupe ; la mise en place de la distribution des produits Vétoquinol et le lancement de nouveaux produits sur le marché italien devraient permettre une amélioration de la situation. La profitabilité de la zone Amériques s'améliore fortement suite au renforcement des équipes commerciales et marketing, ainsi qu'à la reprise enregistrée sur les marchés américain et canadien.

La profitabilité de la direction Asie/Pacifique montre une forte hausse + 614% liée à l'intégration de notre nouvelle filiale en Inde. Cependant, les amortissements des éléments d'actifs identifiés suite au rachat de la division Santé animale de Wockhardt masque la performance intrinsèque de notre filiale (cf. commentaire mentionné plus haut).

26.1.4.2 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2009

Par implantation des actifs en milliers d'euros	Europe	Amérique	Asie / Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Revenus	232 686	71 053	5 251	308 990
Revenus intersectoriels	(44 191)	(12 586)	0	(56 777)
Total revenus externes	188 495	58 467	5 251	252 214
Résultat opérationnel courant	26 733	2 124	68	28 925
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0
Résultat opérationnel	26 733	2 124	68	28 925
Charges financières - net				(3 971)
Résultat avant impôts				24 954
Impôt sur les résultats				(6 741)
RÉSULTAT NET				18 214

26.1.5. Résultat financier

Le résultat financier ressort en forte progression de 2,15 M€ pour s'établir à - 1,82 M€ vs un montant de - 3,97 M€ à fin décembre 2009. Le remboursement de la tranche A des OC permet de réduire significativement le coût de l'endettement financier brut.

D'une part, le coût de l'endettement financier net est moins élevé de 1,7 M€ en 2010 versus 2009 du fait :

- de la baisse des intérêts sur l'emprunt de 25 M€ souscrit en janvier 2009 pour 0,2 M€ ;
- de la baisse de la prime de non-conversion pour 0,8 M€ (uniquement la tranche B à provisionner et deux mois de la tranche A) ;
- de la baisse des coupons sur l'emprunt obligataire pour 0,4 M€ ;
- d'une meilleure rémunération de la trésorerie disponible malgré des taux d'intérêts toujours bas pour 0,2 M€.

et, d'autre part, les autres produits et charges financiers sont en hausse de 0,48 M€ grâce aux gains de change. Ces deux composantes permettent d'améliorer significativement le résultat financier.

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	428	22
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	22	213
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	450	235
Intérêts sur emprunt obligataire	(583)	(1 000)
Prime de non-conversion	(1 412)	(2 207)
Intérêt des autres emprunts et découverts	(744)	(980)
Intérêts sur contrats de location financement	(12)	(17)
Coût de l'endettement financier brut	(2 751)	(4 204)
Coût de l'endettement financier net	(2 301)	(3 970)
Autres produits et charges financiers	477	(1)
Résultat financier	(1 824)	(3 971)

26.1.6. Résultat net

Le résultat net du Groupe progresse de 22,2 % entre 2009 et 2010. Le taux d'impôt apparent redescend légèrement pour s'établir à 26,6 % vs 27,0 % à fin 2009, lié à un effet mix résultat.

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Revenus	282 042	252 214
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 261	18 214
En % du CA	7,9 %	7,2 %

26.1.7. Bilan et financement

26.1.7.1 Endettement du Groupe

L'endettement du Groupe est négatif et le Gearing s'établit à - 3,8 % des capitaux propres, ce qui revient à dire que le Groupe est totalement désendetté. Par ailleurs, ces chiffres établis à fin décembre 2010 tiennent compte de la tranche B des OC qui a été convertie le 28 février 2011. En retraitant cet instrument financier, l'EFN ressortirait à - 23 931 K€ et les capitaux propres à 201 147 K€.

Le Groupe a les moyens de financer ses ambitions de croissance externe.

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Endettement Financier Net	(7 023)	14 645
Capitaux propres part du Groupe	184 239	154 918
Gearing (en %)	(3,8 %)	9,5 %

26.1.7.2 Flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe issue des opérations d'exploitation est largement excédentaire, le Groupe n'a pas de problème de liquidité. Le flux de trésorerie d'exploitation est en baisse suite à la hausse du BFR, consécutivement :

- à la forte progression du chiffre d'affaires (+ 11,8 %) ;
- à la préparation des lancements de nouveaux produits sur 2011 ;
- à la constitution d'un stock de sécurité sur certains produits pour le marché suisse.

Durant l'année 2010, le Groupe a remboursé la tranche A des OC et payé la prime de non-conversion associée tandis que l'année précédente, un emprunt moyen terme de 25 M€ avait été mis en place afin de contribuer au financement des opérations de croissance externe (achat de la division Santé Animale de Wockhardt en août 2009) ; ces deux éléments expliquent dans les grandes lignes la variation nette de trésorerie.

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	45 469	40 511
Flux de trésorerie d'exploitation net	34 360	40 046
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(7 869)	(35 145)
Flux de trésorerie des opérations de financement	(25 764)	17 582
Incidence des variations des cours de devises	832	(360)
Variation nette de trésorerie	1 559	22 123

Le flux de trésorerie des activités d'investissement est composé des éléments suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Acquisition nette d'immobilisations (CAPEX net)	(7 869)	(7 455)
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	0	(27 690)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(7 869)	(35 145)

L'année 2009 a été marquée par l'acquisition de la division Santé Animale Wockhardt de notre filiale indienne pour 27,7 M€.

26.1.7.3 Bilan consolidé

Le Groupe présente un solide bilan, avec des capitaux propres importants, en croissance significative.

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Total actifs non courants	140 891	135 710
Total actifs courants	168 558	147 956
Total actifs	309 449	283 666
Capitaux propres part du Groupe	184 239	154 918
Intérêts minoritaires	34	28
Total passifs non courants	22 021	42 405
Total passifs courants	103 155	86 315
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	309 449	283 666

26.1.8. Recherche & Développement innovante

Les dépenses de Recherche & Développement enregistrées en charge sur l'exercice 2010 s'élèvent à 21,1 M€, soit 7,5 % du chiffre d'affaires (2009 : 19,5 M€, soit 7,7 % du chiffre d'affaires).

Le Groupe a en portefeuille une vingtaine de nouveaux projets de R&D, comme mentionné dans le présent document de référence. Pour toute information complémentaire concernant la R&D, se référer aux chapitres 6.1.5 et 11.

26.1.9. Perspectives

Le Groupe entend également poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées (sociétés, molécules, produits) conformément à la stratégie décrite dans le document de base au chapitre 6. Dans le cadre de sa politique de croissance hybride, le Groupe souhaite s'implanter dans certains pays dans lesquels il n'est pas encore présent (Brésil, Chine,...) tout en préservant les résultats financiers inscrits dans son modèle économique.

Le Groupe entend aussi poursuivre son développement « organique » grâce au lancement de nouveaux produits issus de sa Recherche & Développement innovante.

Sur un marché mondial de la santé animale mieux orienté, le Groupe devrait continuer à bénéficier en 2011 de sa dynamique géographique, d'une croissance organique retrouvée et d'une montée en puissance progressive des nouveaux produits.

Les lancements réussis en 2010 du Surolan®, des Marbocyl® 2 % et Marbocyl® 10 % au Japon et du Vermax®-D n'ont encore eu qu'un effet limité en termes de chiffre d'affaires sur 2010 mais leurs parts devraient progresser significativement au cours des trois prochaines années. Cet effet sera prolongé par les lancements prévus en 2011.

26.1.10. Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport annuel

Néant.

26.1.11. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues.

Il n'y a pas eu de modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues.

26.2. ACTIVITÉ DE VÉTOQUINOL SA

26.2.1. Chiffre d'affaires - Résultat

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Chiffre d'affaires	108 083	102 102

Globalement, nous constatons une augmentation du chiffre d'affaires de + 5,9 %. En France, le chiffre d'affaires est en légère baisse de - 1,3 % mais à l'export, le CA est en forte hausse + 13 % par rapport à l'exercice précédent.

Au niveau de la France, le marché est difficile, lié à la conjoncture économique morose et la fin de la crise. Dans un marché très concurrentiel, les ventes sur le segment des animaux de compagnie sont en légère diminution de 2,3 % (moins de visite des clients chez leurs vétérinaires). Tandis qu'au niveau des animaux de rente, la France connaît une certaine stabilité de son chiffre d'affaires - 0,2 % - les lancements de trois nouveaux produits (Vermax[®]-D, Ceftiocyl[®] et Keyfloril[®]) ont contribué à renforcer la présence de Vétoquinol sur ce segment de marché.

Le chiffre d'affaires export hors inter compagnie est en forte progression + 12,8% vs 2009, soit + 1,9 M€. L'augmentation des ventes s'explique notamment par une croissance de nos zones Europe de l'Est et Asie/Pacifique.

Le chiffre d'affaires inter-compagnie est en croissance de + 9,7 % du fait d'une accélération de la croissance des filiales sur leur propre marché (commandes en hausse), et à la reprise par notre filiale italienne de la distribution en directe à fin décembre 2010.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 2,0 M€ et s'élève à 9,8 M€ à fin décembre 2010 (2009 : 7,8 M€). Cette progression est due à deux facteurs : d'une part, la hausse de l'activité et, d'autre part, un strict contrôle des dépenses incluant le gel des recrutements afin d'absorber les conséquences de la crise économique de 2009.

Le résultat financier s'améliore de 14,1 M€ et s'établit à hauteur de 9,2 M€ vs - 4,9 M€ à fin décembre 2009. Les raisons sont les suivantes :

- en 2010, le montant des dividendes remonté à Vétoquinol SA s'est élevé à 8,0 M€ vs 0,1 M€ l'année précédente. Durant l'année 2009, les dividendes des filiales étrangères ont été remontés jusqu'à notre filiale Vétoquinol International mais aucun acompte sur dividende n'a été versé de la part de cette dernière à Vétoquinol SA. Ces dividendes ont été réinvestis directement au niveau de notre filiale Vétoquinol International ;
- la décision de Soparfin de convertir les obligations de la Tranche B, n'a pas entraîné la comptabilisation dans les comptes sociaux d'une prime de non-conversion. En 2009, la décision de Soparfin motivée uniquement par les conditions encore défavorables du marché boursier à la date d'échéance, avait engendré la comptabilisation d'une charge financière de 5,6 M€ dans les comptes de la Société,
- des différences de change impactent positivement le résultat financier à hauteur de 0,9 M€ en 2010 vs 0,1 M€ en 2009.

Du fait de ces différents impacts sur le résultat financier, le résultat courant avant impôt s'élève à 19,1 M€ vs 2,9 M€ à fin décembre 2009.

Le résultat exceptionnel est positif de 0,2 M€ vs 1,2 M€ à fin décembre 2009. Durant l'année 2009, un reclassement à l'intérieur du Groupe d'un faible pourcentage de détention d'une société allemande a été effectué et a entraîné un produit exceptionnel de 1 M€.

Le résultat net ressort en très forte hausse et atteint 17,5 M€ vs 5,6 M€ à fin décembre 2009 compte tenu de l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus et d'un impôt sur les sociétés à payer de 0,8 M€ vs - 1,8 M€ à fin 2009 – aidé par un Crédit d'Impôt Recherche stable.

26.2.2. Filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises (milliers)	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)						
Frefin Asia	HKD	0,1	(4 746)	0	(457)	100
Vétoquinol International*	Euros	75 886	12 179	75 886	12 179	100
Semyung Vétoquinol Corée	WON	520 000	784 308	347	523	100
Vétoquinol North America	CAD	35 650	1 380	26 761	1 036	100

Participations (entre 10 et 50 %)

Autres participations

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute	Valeur comptable des titres détenus Valeur nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)							
Frefin Asia	31	31			(8)	0	0
Vétoquinol International	75 886	75 886			10 547	0	8 000
Semyung Vétoquinol Corée	1 018	1 018			109	1 600	0
Vétoquinol North America	28 195	28 195	12 457		(169)	0	0

Participations (entre 10 et 50 %)

Autres participations

26.2.3. Endettement et trésorerie

En milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Trésorerie active = VMP + disponibilités hors actions propres	29 572	28 080
Avances remboursables	951	832
Emprunt obligataire (nominal + prime de non-conversion)	9 999	25 683
Emprunts bancaires et intérêts courus	18 632	24 273
Découverts + cash pooling	9 812	8 360
Endettement Financier et trésorerie passive	39 394	59 148
Endettement Financier Net	9 823	31 070
Capitaux propres	141 821	127 990
Gearing de Vétoquinol SA (en %)	6,9 %	24,3 %

La trésorerie active (hors détention des actions propres) est en hausse de 1,5 M€ sur l'année 2010 tandis que l'Endettement Financier Net (EFN) baisse de 21,2 M€. Durant l'année 2010, Vétoquinol a remboursé la tranche A des obligations convertibles pour 10 M€ et payé la prime de non-conversion pour 5,87 M€. Le Gearing s'élève à 6,9 % vs 24,3 % à fin décembre 2009.

La tranche B des OC sera convertie le 28 février 2011, ce qui revient à dire que l'EFN retraité à fin décembre 2009 serait négatif de 0,1 M€ et le Gearing ressortirait à zéro. Vétoquinol est donc totalement désendetté à fin décembre 2010

26.2.4. Affectation des résultats

En fonction du résultat de l'exercice qui s'élève à 17 549 382,38 €, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau de 3 969 084,94 €, le Conseil d'administration propose à l'assemblée de fixer le dividende à 0,30 € par action, soit une augmentation de 3,4 %, et d'affecter en conséquence le résultat de la manière suivante :

À la réserve légale	0,00 €
Au dividende de 0,30 € par action	3 564 570,00 €
À la réserve facultative	5 000 000,00 €
Au report à nouveau, le solde soit	12 953 897,32 €
Total	21 518 467,32 €

26.2.5. Perspectives 2011

Le Groupe entend également poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées (sociétés, molécules, produits) conformément à la stratégie décrite dans le présent document de base au chapitre 6.

Le Groupe entend poursuivre son développement tout en préservant les résultats financiers inscrits dans son modèle économique à moyen terme.

26.2.6. Autres informations

26.2.6.1 Réintégrations fiscales

Les réintégrations fiscales concernant les voitures de tourisme dont la Société a l'usage s'élèvent à 153 458 € pour un parc de 94 véhicules.

26.2.6.2 Participations et intéressement

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 952 154 € (2009 : 392 310 €) et le montant de l'intéressement s'établit à 1 021 572 € (2009 : 820 364 €).

26.2.6.3 État de la participation des salariés au capital

Les actions détenues dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise par le personnel représentent moins de 3 % du capital de la société. À la fin de l'exercice, cette participation représentait 0,60 % du capital, soit 67 300 actions (2009 : 0,63 % du capital soit 70 710 actions).

7.2.6.4 Informations relatives au programme de rachat d'actions

Durant les deux dernières années (2009-2010), Vétoquinol n'a pas racheté ses propres actions.

À fin 2010, Vétoquinol détient 55 241 actions propres (2009 : 56 741) pour une valeur d'achat de 1 371 K€ (2009 : 1 414 K€), dont 55 241 ont été attribuées (2009 : 27 641).

26.2.6.5 Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément à la loi, nous précisons que les dividendes par action, distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

	2007	2008	2009
Valeur nominale d'une action	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Dividende net par action	0,27 €	0,27 €	0,29 €
Dividende exceptionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €

26.2.6.6 Composition du capital social

La décomposition du capital social au 31/12/2010 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	%
Soparfin	6 910 243	61,19 %
Famille Étienne Frechin	580 600	5,14 %
FCPE	67 300	0,60 %
Public	3 679 248	32,58 %
Auto-détention	55 241	0,49 %
TOTAL	11 292 632	

Pour de plus amples informations, se référer au chapitre 18 et 21 du présent document de référence.

26.2.6.7 Délai de paiement

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, dite loi LME, a imposé une réduction des délais de paiement entre professionnels. Afin de contrôler le respect de cette nouvelle mesure, les sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C. com. art. L 441-6-1 et D 441-4).

Afin de répondre aux nouvelles dispositions applicables quant à la détermination des délais de paiement, nous précisons ci-dessous l'information requise pour 2010 :

Montant total non soldé en K€	Courant en K€	De 31 à 60 jours* en K€	Supérieur à 60 jours** en K€
13 069	12 527	197	345

Et le comparatif pour 2009 :

Montant total non soldé en K€	Courant en K€	De 31 à 60 jours* en K€	Supérieur à 60 jours** en K€
10 567	9 593	264	710

* En cours de paiement lors de l'établissement du présent rapport.

** Les fournisseurs à plus de 60 jours sont en litige et font l'objet d'un traitement particulier.

26.3. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Se référer au chapitre 18 du présent document de référence.

26.4. RESSOURCES HUMAINES

Se référer au chapitre 17 du présent document de référence pour toutes les informations concernant le Groupe.

26.4.1. Répartition des effectifs de la Société

Au 31/12/2010, l'effectif de Vétoquinol SA est en légère augmentation, puisqu'il s'établit à 599 salariés au 31/12/2010 contre 578 salariés au 31/12/2009. Ces 21 salariés supplémentaires sont répartis en +12 CDI et +9 CDD versus 31/12/2009. Les recrutements sont restés prudents tout au long de l'année 2010 afin d'avoir une maîtrise de nos effectifs et de notre masse salariale. Les effectifs sont présentés hors intérimaires, apprentis et contrats de professionnalisation.

26.4.1.1 Par contrat et par sexe

En milliers d'euros	CDI	CDD	Total
Femme	352	20	372
Homme	219	8	227
TOTAL	571	28	599
Total en %	95,3 %	4,7 %	100 %

26.4.1.2 Par statut et par sexe

Statut	Cadre	Agent de maîtrise	Technicien	Employé	Ouvrier	Total
Femme	100 44 %	6 50 %	169 72 %	13 93 %	84 76 %	372 62 %
Homme	127 56 %	6 50 %	66 28 %	1 7 %	27 24 %	227 38 %
TOTAL	227 38 %	12 2 %	235 39 %	14 2 %	111 19 %	599 100 %

26.4.1.3 Par ancienneté et par sexe

En années	Ancienneté moyenne	Total
Femme	13,15	372
Homme	11,01	227
Moyenne	12,34	599

26.4.2. Rémunérations et avantages

En milliers d'euros	2010	2009	Évolution
Masse salariale annuelle			
en K€	38 277	35 277	+ 8,5 %
Participation en K€	952	392	+ 142,9 %
Intéressement en K€	1 022	820	+ 24,6 %
TOTAL DES AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL EN K€	1 974	1 212	+ 62,9 %

26.5. INFORMATIONS SUR LES RISQUES ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ

Se référer au chapitre 4 du présent document de référence.

26.6. VÉTOQUINOL ET SES ACTIONNAIRES

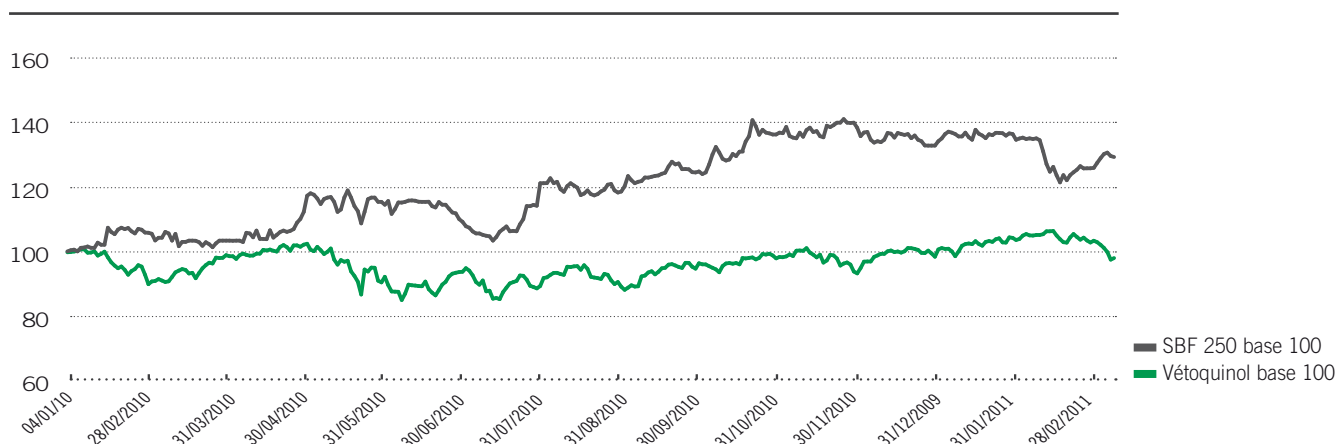
26.6.1. L'action Vétoquinol

Les actions de Vétoquinol sont cotées sur Euronext Paris – compartiment B :

ISIN	FR0004186856
Reuters	VETO.PA
Bloomberg	VETO.FP
Cours de l'action au 31/12/2010	29,59 €
Capitalisation boursière au 31/12/2010	334,1 M€
Cours de l'action au 17/02/2011	27,76 €
Capitalisation boursière au 17/02/2011	313,5 M€

Le capital social de Vétoquinol au 31/12/2010 était composé de 11 292 632 actions d'une valeur nominale de 2,50 €, entièrement libérées sous forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire.

26.6.2. Évolution du cours de bourse



26.6.3. Contact actionnaires

Vétoquinol – Direction financière et Juridique
 BP 189 – Magny Verneuil – F-70204 Lure Cedex
 Tél. : 33 (0)3 84 62 59 88
 E-mail : relations.investisseurs@vetoquinol.com
 Site web : www.vetoquinol.com

26.7. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société durant l'année 2010.

Le 26 mars 2009, Étienne Frechin, Président-directeur général de Vétoquinol SA et représentant de la société Demabel Sarl, gérante de Soparfin SCA, a signé avec Soparfin SCA un contrat d'apport en nature d'actions, au terme duquel il a apporté à Soparfin SCA, 400 000 actions de la société Vétoquinol SA.

26.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière de développement durable, Vétoquinol a officialisé sa politique en 2009 auprès des entités du Groupe. Une politique au cœur des préoccupations de l'entreprise et de la Direction générale en particulier, qui a initié une véritable démarche de sensibilisation économique, sociale et environnementale.

26.8.1. Économique

Vétoquinol s'assure que son développement s'exerce dans le respect des législations, de la morale et des droits de chacun. Pour cela, Vétoquinol a distribué à chaque salarié un Guide des Bonnes Pratiques des Affaires et va développer prochainement une charte avec ses fournisseurs pour s'assurer qu'eux aussi adhèrent à ses valeurs.

26.8.1.1 Responsabilité économique

Vétoquinol exerce sa responsabilité économique au travers de sa volonté de croissance maîtrisée et rentable, de sa politique d'amélioration continue, de sa stratégie d'innovation et d'internationalisation.

... la continuité dans la gouvernance...

La gouvernance de Vétoquinol a été renforcée en avril 2010, avec la nomination de Matthieu Frechin par le Conseil d'administration, petit-fils du fondateur du Groupe. Ce changement à la tête de Vétoquinol se veut comme une marque de continuité dans une gouvernance familiale sécurisée.

L'organisation du Comité de Direction Groupe a été optimisée pour raccourcir les délais de décision afin d'être encore plus réactif.

... VIP et l'Amélioration continue...

En matière de performance, Vétoquinol a mis en place un programme d'amélioration continue, dès 2008, baptisé VIP (Vétoquinol Improvement Program), décliné dans toutes les activités de l'entreprise.

... Maîtrise de l'Innovation à long terme...

Vétoquinol investit chaque année plus de 7 % de son chiffre d'affaires en Recherche & Développement. Dans le cadre de sa stratégie de développement de l'innovation, Vétoquinol a initié le projet Acacia, en 2010, une extension de ses bâtiments industriels, dévolue au développement et à la production de formes « comprimés » innovantes sur le site de Lure.

... Croissance maîtrisée...

Dans le cadre de son développement, Vétoquinol vise l'harmonie et le juste équilibre entre croissance organique et croissance externe.

Les dernières acquisitions en Italie et en Inde ont démontré les capacités de Vétoquinol d'intégrer de nouvelles entités, tout en respectant ses engagements de rentabilité vis-à-vis de ses actionnaires.

26.8.1.2 Responsabilité sociale

Dans le cadre de sa responsabilité sociale, Vétoquinol a initié des politiques en matière de conditions de travail, de bien-être et de sécurité de ses salariés.

Vétoquinol a diffusé à l'ensemble de ses salariés un Guide de Bonnes Pratiques des Affaires, dans lequel il est notamment rappelé que Vétoquinol applique les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier celles relatives à la protection du travailleur, à l'interdiction du travail des enfants et à l'interdiction du travail forcé. Vétoquinol s'interdit de travailler avec des entreprises ou ses membres qui ne respecteraient pas ces conventions et principes.

Depuis février 2010, Vétoquinol accueille, sur son site de Lure, une équipe du CAT de Saint-Sauveur (70) accompagnée d'un moniteur, pour réaliser des opérations de conditionnement manuel.

... Développer les compétences, favoriser la formation...

En 2010, le Groupe a lancé sa deuxième enquête de satisfaction interne à travers l'ensemble de ses filiales.

A travers le déploiement d'une politique volontariste de Gestion des Ressources Humaines, Vétoquinol poursuit son programme de déploiement des compétences par la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, qui verra notamment un plan d'actions visant l'emploi des Seniors et une démarche de progrès pour renforcer les compétences managériales chez Vétoquinol.

... Sécurité d'abord...

La sécurité et la santé des collaborateurs est une priorité constante de l'entreprise. La politique sécurité Groupe a été diffusée en 2010, à l'ensemble des sites. Elle préconise une organisation ayant la responsabilité de la mise en œuvre des mesures essentielles en matière d'analyse des risques, de formation des salariés, d'amélioration continue des conditions de travail et des mesures d'urgence et d'intervention, de la veille réglementaire et enfin de la sûreté. Des audits réguliers et un reporting diligents par le siège social garantissent un niveau de sécurité cohérent au niveau du Groupe.

26.8.1.3 Responsabilité environnementale

Vétoquinol s'est engagée à analyser les impacts de son activité, à mettre en place et à utiliser des indicateurs standards pour mesurer ses progrès dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'utilisation des ressources.

La politique environnementale Groupe -applicable à toutes les entités Vétoquinol- impose la mise en place de responsables locaux ayant pour mission de s'assurer de la conformité réglementaire et de prévenir les risques dans tous les projets, afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées.

... Préserver le climat...

Ainsi, cette politique a conduit à réaliser un Bilan Carbone du site principal de production avec un plan d'actions à mettre en place pour diminuer significativement les rejets carbonés.

Dernièrement un plan sur 2 ans, visant à proposer un changement de mode de chauffage du bâtiment administratif du siège social, à Lure, a été mis en œuvre. Il permettra de diviser par 5 les émissions de carbone liées à ce chauffage, à terme.

Autre bénéfice de la politique environnementale : celui de l'optimisation du remplissage des camions au départ du principal site de fabrication, Lure, accroissant de 18 % en volume la charge des camions.

... Réduire l'impact local...

Les rejets liquides sont au cœur des préoccupations de Vétoquinol.

En France, la société participe au programme de recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE). Un manuel « qualité », lié à la surveillance régulière des rejets (SRR) a été mis en place à Lure, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse. Une étude concernant le fonctionnement de sa station d'épuration a été initiée en 2010. Au Canada, à Princeville, des actions ont été réalisées pour diminuer la quantité et améliorer la biodégradabilité des détergents utilisés en production.

... sur le long terme...

Concernant les constructions nouvelles en France, Vétoquinol fait appliquer les normes HQE, veillant à minimiser les impacts sur l'environnement tout au long du cycle de vie du bâtiment (construction dont matériaux et chantier, utilisation – consommations d'énergie et d'eau – et fin de vie).

Au Canada, la dernière opération de bâtiment a été réalisée avec une ossature bois, permettant d'utiliser les ressources locales.

*

27

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 27

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social	28 196 830	28 225 830	28 225 830	28 231 580	28 231 580
Nombre des actions ordinaires existantes	11 278 732	11 290 332	11 290 332	11 292 632	11 292 632
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	0	0	0	0	0
Nombre maxi d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	589 270
Par exercice du droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	88 905 211	103 480 956	104 180 924	102 102 046	108 083 169
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	22 635 125	22 080 062	16 752 213	8 678 418	22 848 412
Impôt sur les bénéfices	806 943	1 727 033	(741 759)	(1 816 681)	757 920
Participation des salariés due au titre de l'exercice	168 336	525 174	448 124	392 310	952 154
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	14 309 827	13 240 517	14 585 903	5 588 148	17 549 382
Résultat distribué	2 594 108	3 048 390	3 048 390	3 274 863	3 564 571
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,92	1,76	1,51	0,89	1,87
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	1,27	1,17	1,29	0,49	1,55
Dividende attribué à chaque action	0,23	0,27	0,27	0,29	0,30
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	509	543	578	583	588
Montant de la masse salariale de l'exercice	18 955 967	20 897 004	24 183 785	23 991 091	26 311 355
Sommes versées au titre des avantages sociaux	10 707 340	11 936 388	12 620 081	12 106 360	12 987 404

28

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE du 20 mai 2011 TEXTE DES RÉOLUTIONS

I – RÉOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE **171**

II – RÉOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE **172**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE du 20 mai 2011

TEXTE DES RÉOLUTIONS

28

I – RÉOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 17 549 382,38 €.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 22 255 002 €.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 17 549 382,38 €, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau de 3 969 084,94 €, de la manière suivante :

À la réserve légale	0,00 €
Au dividende de 0,30 € par action	3 564 570,00 €
A la réserve facultative	5 000 000,00 €
Au report à nouveau, le solde soit	12 953 897,32 €
TOTAL	21 518 467,32 €

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,30 €, versus 0,29 € sur l'exercice 2009, soit une augmentation de 3,4 %.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu par l'article 158-3 2° du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu par l'article 117 quater du Code général des impôts.

Le paiement des dividendes sera effectué, au plus tard, le 6 juin 2011.

Dans l'hypothèse où, à cette date, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions sera affecté au report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende net
31 décembre 2007	0,27 €
31 décembre 2008	0,27 €
31 décembre 2009	0,29 €

Quatrième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de la poursuite des conventions conclues et autorisées antérieurement et approuve ledit rapport.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Étienne Frechin, administrateur sortant, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur François Frechin, administrateur sortant, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la société, pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société KPMG SA, 3 cours du Triangle 92939 Paris La Défense Cedex.

Huitième résolution

Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société, pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société KPMG AUDIT EST, 9, avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim, en remplacement de Monsieur Pascal Dayet, 44 A rue du Bois Bourgeois 25200 Montbéliard.

Neuvième résolution

Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 7 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée ce qui correspond à 831 733 actions de 2,50 € de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 34 000 000 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 41 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la neuvième résolution de l'Assemblée générale du 7 mai 2010.

II - RÉSOLUTIONS A CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation du nominal des actions existantes ;
- 2) fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3) fixe à 50 000 000 €, le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation ;
- 4) donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables, que les actions correspondantes seront vendues, et que le produit de la vente sera alloué aux titulaires des droits ;
- 5) prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 12 mai 2009.

Onzème résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 et L. 228-93 :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de

la Société ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

- 2) fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3) décide qu'en cas d'usage, par le conseil d'administration, de la présente délégation de compétence :
 - Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1) est fixé à 20 000 000 € étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce ;
 - en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 10 000 000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4) décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
 - les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription et pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenu par eux, le conseil ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible et de prévoir une clause d'extension exclusivement destinée à satisfaire des ordres de souscription à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis ;
 - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;
- 5) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- 6) prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
- 7) prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés ;
- 8) prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 12 mai 2009.

Douzième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92 et L. 228-93 :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre au public, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la Société et/ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2) fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- 3) décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1) ci-dessus est fixé à 20 000 000 €, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce ;
 - en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 10 000 000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution. Les actionnaires auront, pendant un délai et selon les modalités fixées par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ;
- 5) décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;
- 6) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 7) prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera au profit des porteurs des titres émis renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

- 8) prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés ;
- 9) prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 12 mai 2009.

Treizième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92 et L. 228-93 :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la Société et/ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2) fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- 3) décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1) ci-dessus est fixé à 10 000 000 €, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce ;
 - l'émission sera limitée à 20 % du capital social à la date de la présente assemblée ;
 - en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 5 000 000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution ;
- 5) décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;
- 6) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 7) prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera au profit des porteurs des titres émis renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
- 8) prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés.

Quatorzième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit de personnes faisant partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de l'une de ses filiales

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission en France ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, réservée au profit des catégories de personnes visées au 4) ;
- 2) fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3) décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal maximum des augmentations de capital de la Société susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société visées au 1) ci-dessus est fixé à 1 000 000 €, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières qui seront émises en application de la présente délégation et de réserver le droit de les souscrire aux catégories de personnes suivantes :
 - les salariés de la Société ou de toute filiale française ou étrangère de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et/ou les mandataires sociaux occupant également des fonctions salariées au sein de la Société ou de toute filiale française ou étrangère de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;

- les mandataires sociaux de la Société ou de toute filiale française ou étrangère de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et les représentants permanents de personnes morales administrateurs ou membres d'un Conseil d'administration de la Société ou de toute filiale française ou étrangère de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce qui, à la date de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général sur délégation du Conseil d'administration, n'occupent pas de fonctions salariées au sein de la Société ou de toute filiale française ou étrangère de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;

- 5) décide que le prix des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation devra être égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- 6) délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories ci-dessus définies ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux et imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Quinzième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du Groupe

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet (i) d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise (PEE) du Groupe et (ii) de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3) ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la Société ;

- 2) décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail, ne devra pas excéder 300 000 actions. À ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- 3) décide que (i) le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que le Conseil d'administration ou le Directeur général pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote maximale de 20 % l'attribution gratuite d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et que (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;
- 4) décide de supprimer au profit des adhérents au (x) plan(s) d'épargne du Groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;
- 5) délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet notamment de :
 - décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionnariat Salarié (SICAVAS) ;
 - déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
 - déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
 - fixer les modalités d'adhésion au (x) PEE du groupe, en établir ou modifier le règlement ;
 - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
 - procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital ;

- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;
- imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès au capital, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de (vingt-six) 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

La présente autorisation annule et remplace la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 12 mai 2009.

Seizième résolution

Fixation d'un plafond général des délégations de compétence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'administration résultant des résolutions précédentes :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 40 000 000 €, majoré du montant nominal des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;
- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 20 000 000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

Dix-septième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

29

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

29

Les honoraires présentés ici concernent les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux, conformément au règlement de l'AMF. Ces honoraires concernent le commissariat aux comptes pour les sociétés françaises (essentiellement l'émetteur et un sous-holding), pour ce qui a trait à la certification, l'examen des comptes individuels et consolidés.

Les honoraires versés à l'étranger comprennent la certification des comptes par les membres du réseau des filiales intégrées globalement.

Montant hors taxes en milliers d'euros	Année 2010			Année 2009		
	PWC	KPMG	TOTAL	PWC	KPMG	TOTAL
France	137,4	124,2	261,6	127,4	114,7	242,1
Étranger	167,8		167,8	157,8		157,8
Sous-total	305,2	124,2	429,4	285,2	114,7	399,9
Autres prestations	44,3*	25*	69,3*	30*	12*	42*
TOTAL	349,5	149,2	498,7	315,2	126,7	441,9

* Essentiellement audit d'acquisition et/ou services juridiques.

30

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'administration
de la société Vétoquinol SA

Exercice clos le 31 décembre 2010

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

30

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport
 du Président du Conseil d'administration de la société Vétoquinol SA

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vétoquinol S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2011

KPMG Audit
 Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Génin
 Associé

Laurent Hoffnung
 Associé

Xavier Aubry
 Associé

31

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

31

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vétoquinol S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 20.1.3.12 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 20.1.3.12 et 20.1.19 donnent une information appropriée.
- La note 20.1.3.8.1 de l'annexe des comptes consolidés précise les modalités d'évaluation, par des actuaires externes, des obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 20.1.3.8.1 et 20.1.30 fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 29 mars 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent Génin
Associé

Laurent Hoffnung
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Aubry
Associé

32

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

32

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vétoquinol SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme mentionné dans la note « Règles et méthodes comptables – Participations et autres titres immobilisés » de l'annexe, la société constitue une provision dès lors que la valeur d'inventaire du titre est inférieure à son coût d'acquisition. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse mise en place par la société pour déterminer la valeur d'inventaire de ses titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes,

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 29 mars 2011

KPMG Audit
 Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Génin
 Associé

Laurent Hoffnung
 Associé

Xavier Aubry
 Associé

33

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

33

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America une avance dont le montant s'élève à 847 945 CAD au 31 décembre 2009, soit 560 514 € au 31 décembre 2009. Cette avance a été totalement remboursée au cours de l'exercice 2010. Les intérêts calculés au taux de 5,65 % s'élèvent à 29 717 € au titre de l'exercice 2010.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America une avance dont le montant s'élève à 889 194 CAD au 31 décembre 2009, soit 587 780 € au cours de change au 31 décembre 2009. Cette avance a été totalement remboursée au cours de l'exercice 2010. Les intérêts calculés au taux de 5,65 % s'élèvent à 18 863 € au titre de l'exercice 2010.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America en date du 1^{er} janvier 2007 un prêt de 15 500 000 USD. Au 31 décembre 2010, ce prêt s'élève à 10 517 870 USD, soit 7 871 479 € au cours de change au 31 décembre 2010. Les intérêts calculés au taux de 2,00 % s'élèvent à 180 661 € au titre de l'exercice 2010.
- Dans le cadre de sa convention de trésorerie, votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America :
 - en date du 6 juin 2008, un prêt de 3 300 000 CAD. Au 31 décembre 2010, ce prêt s'élève à 3 083 334 CAD, soit 2 314 468 € au cours de change au 31 décembre 2010. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 91 611 € au titre de l'exercice 2010.
 - en date du 14 octobre 2008, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2010, ce prêt s'élève à 750 000 CAD, soit 562 978 € au cours de change au 31 décembre 2010. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 31 556 € au titre de l'exercice 2010.
 - en date du 1^{er} juin 2009, un prêt de 2 800 000 CAD. Au 31 décembre 2010, ce prêt s'élève à 2 275 000 CAD, soit 1 707 701 € au cours de change au 31 décembre 2010. Les intérêts calculés au taux de 2,5 % s'élèvent à 49 581 € au titre de l'exercice 2010.
- En date du 13 mars 2009, la convention portant sur la rémunération du Directeur général délégué, en cas de révocation, a été modifiée. En décembre 2010, suite au départ du Directeur général délégué, une indemnité égale à une année de salaire (comprenant la partie fixe et la partie variable) lui a été attribuée, les critères de performance définis dans la convention ayant été remplis.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 29 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Pricewaterhousecoopers Audit

Xavier Aubry
Associé

Laurent Genin
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A

Laurent Hofnung
Associé

34

TABLE DE CONCORDANCE

**34.1. TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE ET LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

189

TABLE DE CONCORDANCE 34

34.1. TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Chapitre	Informations requises dans le rapport financier annuel	page
1	Personne responsable	
	1.2. Attestation du responsable du document de référence	7
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction de la société	
	16.5. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	65
20	États financiers	
	20.1. Comptes consolidés	82
	20.2. Comptes sociaux de Vétoquinol SA	119
24	Documents accessibles au public	152
26	Rapport de gestion	155
29	Honoraires des Commissaires aux comptes	179
30	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Vétoquinol SA	181
31	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	183
32	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	185
33	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	187

GLOSSAIRE

AFEP-MEDEF Code de gouvernement d'entreprise	<p>Le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées reprend l'ensemble des recommandations élaborées par des groupes de travail de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) qui précise certains principes de bon fonctionnement et de transparence propres à améliorer la gestion et l'image de la société auprès des investisseurs et du public.</p> <p>Cet ensemble de recommandations, qui constitue le Code AFEP-MEDEF, peut être désigné par les sociétés cotées comme étant leur code de référence en application de la loi du 3 juillet 2008.</p>
AMM	<p>Signifie Autorisation de Mise sur le Marché. L'AMM est l'autorisation donnée à un médicament d'être commercialisé. Lorsqu'un laboratoire pharmaceutique désire mettre en vente un médicament, il doit présenter un dossier auprès de l'autorité compétente du pays concerné : agence nationale (telle l'AFSSA en France, la Direction générale du médicament ou DGM en Belgique), européenne (EMA) ou encore la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis.</p>
ANSES	<p>Signifie Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ex-AFSSA).</p>
BPF	<p>Les Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutiques sont constituées par l'ensemble des règles à mettre en œuvre pour obtenir la qualité.</p>
BPL	<p>Bonnes Pratiques de Laboratoire.</p>
Business Development	<p>Concerne les activités d'acquisition ou de cession de molécules, de produits, ou de technologies, ainsi que l'obtention ou l'octroi de licences à des partenaires et la mise en place de contrats de distribution.</p>
CEESA	<p>Signifie Centre Européen d'Étude de la Santé Animale.</p>
Délégué vétérinaire	<p>Représentant du laboratoire auprès de ses clients avec une mission et une compétence scientifique et commerciale.</p>
Diététique	<p>Qualifie toute substance qui peut être considérée comme étant un aliment ou faisant partie d'un aliment et qui possède des propriétés bénéfiques pour la santé. Vétoquinol désigne ainsi des produits non médicamenteux, parfois dénommés nutraceutiques dans certains pays.</p>
DREAL	<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.</p>
Endettement Financier Net (EFN)	<p>Désigne le solde des dettes financières d'une part, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie (disponible) et des placements financiers d'autre part. Elle représente la position créditrice ou débitrice de l'entreprise vis-à-vis des tiers et hors cycle d'exploitation.</p>
EMA	<p>Agence européenne pour l'évaluation des médicaments, basée à Londres.</p>
ERP	<p>Enterprise Resource Planning a pour vocation d'homogénéiser le système d'information de l'entreprise avec un outil unique, qui est capable de couvrir un large périmètre de gestions (gestion de production, des achats, des stocks, des ventes, comptable, etc.).</p>
EUROSTAT	<p>Eurostat (appellation officielle : Office statistique des Communautés européennes) est une direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire. Elle a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, principalement en collectant, harmonisant et agrégeant les données publiées par les instituts nationaux de statistiques des pays membres de l'UE (Union européenne), des pays candidats à l'adhésion et des pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange).</p>

FDA	La Food and Drug Administration est l'administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments. Cet organisme a, entre autres, le mandat d'autoriser la commercialisation des médicaments sur le territoire des États-Unis d'Amérique.
Gearing	Ratio d'autonomie financière (Endettement Financier Net par rapport aux Capitaux Propres) donne une indication sur le niveau d'endettement de la société.
Groupe	Désigne le groupe constitué par la société Vétoquinol SA et ses filiales.
IECA	Les inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (IEC ou IECA) sont une classe de médicaments utilisés dans le traitement de l'hypertension artérielle et de l'insuffisance cardiaque, mais aussi dans la prévention de maladies rénales et cardiaques.
IFAH	International Federation for Animal Health (IFAH) est une organisation représentant les fabricants de produits vétérinaires, vaccins, et autres produits pharmaceutiques vétérinaires dans les pays développés et en voie de développement à travers les 5 continents.
LMR	Pour les animaux de rente, l'Europe exige la détermination de limites maximales de résidus (« LMR »), correspondant à une quantité éventuelle de résidus de principe actif la plus élevée n'entraînant aucune incidence sur la santé du consommateur.
Médicament vétérinaire	Désigne toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales.
OIE	Office International des Épizooties. L'OIE est l'organisation intergouvernementale chargée d'améliorer la santé animale dans le monde
Pharmacocinétique	La pharmacocinétique a pour but d'étudier le devenir, dans l'organisme, d'un principe actif contenu dans un médicament. Elle comprend 4 phases, se déroulant simultanément : l'absorption, la distribution, le métabolisme et l'élimination du principe actif. La détermination des paramètres pharmacocinétiques d'un principe actif apporte les informations qui permettent de choisir les voies d'administration et d'adapter les posologies pour son utilisation future.
Pharmacodynamique	La pharmacodynamique a pour objectifs de décrire, de quantifier et d'expliquer l'ensemble des effets induits par un médicament dans un organisme vivant.
Pharmacovigilance	La pharmacovigilance vétérinaire a pour objectif de surveiller les effets secondaires imputables aux médicaments vétérinaires, principalement leurs effets indésirables chez les animaux et accidentellement chez les êtres humains, et d'évaluer scientifiquement les informations recueillies.
Produits non médicamenteux	Regroupent les aliments et suppléments nutritionnels, les produits d'hygiène, les désinfectants et insecticides pour les bâtiments d'élevage, les produits de diagnostic, les sutures, le matériel...
ROCE	Return On Capital Employed. Le ROCE est égal au rapport du résultat d'exploitation après impôt sur l'actif économique.
Société	Désigne la société Vétoquinol SA.
Vetnosis	Société d'études du marché de la santé animale, elle fournit notamment des informations sur la taille des différents marchés, des estimations sur leurs évolutions futures ainsi que des monographies sur les principaux laboratoires internationaux. Vetnosis a été créée en janvier 2008 après le rachat de la direction des affaires de santé animale de Wood MacKenzie (citée dans ce document).
VICH	Programme trilatéral (Europe, Japon et USA) visant à l'harmonisation des critères techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires.
Zooteknique	Désigne l'ensemble des techniques d'élevage qui visent à améliorer la productivité des animaux, aussi bien pour leurs performances (rapidité, puissance...) que pour leurs produits (viande, lait...).

Vétoquinol



Signe de Passion

Société anonyme au capital de 29 704 755 €
676 250 111 RCS Vesoul

Siège social :
34 rue du Chêne Sainte Anne – F-70204 Lure Cedex
Tél. : 33 (0)3 84 62 55 55 – Fax : 33 (0)3 84 62 55 56
www.vetoquinol.com

Conception et création : **Keima** – www.keima.fr

Crédits photos : Fotolia pour Vétoquinol

Document imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.



Vétoquinol



Signe de Passion

VETOQUINOL SA

Société anonyme au capital de 29 704 755 €
676 250 111 RCS Vesoul

Siège social :

34 rue du Chêne Sainte Anne – F-70204 Lure Cedex
Tél. 33 (0)3 84 62 55 55 – Fax 33 (0)3 84 62 55 56

www.vetoquinol.com